

# **Support de cours**



# **Développement rural**

**2024**

**« LES MARMITES COMMENCENT TOUJOURS À BOUILLIR  
PAR LE FOND, JAMAIS PAR LE COUVERCLE »**

**LE DÉVELOPPEMENT HORS DES PÔLES INDUSTRIELS ET  
URBAINS**

## INTRODUCTION

Le développement rural est une approche globale et cordonnée des territoires ruraux dans leurs diverses composantes. Ainsi il prend en considération les différents aspects liés à la société et au milieu dans lequel il intervient.

Pour ce faire, sont intégrés le volet social (démographie, traditions, coutumes, services, etc.), économique (activités productives, emploi, ressources valorisables, etc.) et environnemental (climat, sol, végétation, etc.) et afin de créer une nouvelle image du rural (image souhaitée du futur) en partant d'une image de référence (réalité présente du milieu).

Une bonne étude du milieu rural exige de bons spécialistes capables d'ouverture. En effet, le rural peut être considéré comme un système « objet complexe, organisé, formé d'éléments, d'individus et d'actions en interaction dynamique »

Dans ce sens, il est le lieu physique d'application de plusieurs disciplines (sociologie, agronomie, écologie, géographie, etc.) et il constitue un sujet de rencontre et de collaboration entre les différents chercheurs et praticiens, chose qui fait de lui un vrai dossier d'interdisciplinarité.

L'idée est donc de créer une formation complémentaire qui apporte aux spécialistes une culture générale interdisciplinaire et une large ouverture d'esprit sur le thème du développement rural.

L'écologiste, par exemple, doit comprendre un problème économique et l'économiste doit savoir ce qu'est la biosphère. De même, le sociologue doit avoir une idée à propos des saisons de cultures et l'agronome à propos des phénomènes de chômage et d'analphabétisme.

Le développement rural apparaît donc comme un savoir interdisciplinaire où les diagnostics et les plans d'actions proposés pour un milieu donné constituent la résultante d'un travail collectif et pluridisciplinaire.

Ainsi, la mise en place d'un projet de développement rural débute par un diagnostic du territoire qui servira comme base de jugements et de réflexions aboutissant à

des actions et à des projets de développement en faveur de ce milieu rural. La concrétisation d'un projet de développement rural relève d'une vision globale du milieu et nécessite la prise en compte de la caractéristique multidimensionnelle du rural dans la conception des actions et des interventions à mener.

Le développement rural qui a eu lieu dans un contexte politique, ne veut rien dire mais une transformation sociale dans les zones rurales où la pauvreté a été éradiquée, s'attaque au pouvoir des structures existantes. Ceci n'a pas été *réel* dans la pensée du développement passé dont on assumait qu'un cadre social, pouvait changer sans conflits.

La transformation signifie que ceux sans pouvoir doivent le gagner graduellement pour atteindre des besoins de base aux dépens de ceux qui le possède déjà plus que des besoins de base.

# CHAP\_I : GÉNÉRALITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

## I. HISTORIQUE

### 1.1. Progrès

En fin 17<sup>e</sup> et début 18<sup>ème</sup> siècle, le terme utilisé pour caractériser l'idée de progression linéaire que l'on jugeait en général positif et considéré comme une amélioration qualitative était le **PROGRES**. Ce jugement nécessitait qu'on dégage des critères.

La notion de progrès renvoie à l'existence des valeurs. Comme ce sont des penseurs rationalistes qui influençaient la notion de progrès, alors le progrès est devenu le progrès de la raison, de la rationalité.

### 1.2. Science

Au 19<sup>e</sup> siècle et au 20<sup>e</sup> siècle, le progrès de la raison devient celui de la science avec comme caractéristique l'universalité et l'indépendance des contextes. On posait la raison comme universelle donc propre à l'humanité.

À cette époque, l'Europe qui s'était considérée comme ayant une civilisation, considérait les autres peuples comme des non civilisés. C'est ainsi que des groupes d'individus (des colonialistes, des missionnaires, des explorateurs, etc.) se sont mis en route pour faire progresser les autochtones considérés comme des peuples non civilisés et qu'il fallait inculquer les éléments de la civilisation européenne.

Pour les Européens, "faire progresser" voulait dire rendre les autres (autochtones ou tout autre peuple non européens) les plus conformes que possible aux Européens qui se considéraient eux-mêmes comme les plus civilisés du monde. Donc, au nom du progrès, il se donnait le droit de guider les autres peuples. Par exemple, en Afrique, il n'est pas rare de voir les premiers intellectuels, les anciens combattants, etc. imités les Européens sous toutes les formes (nourriture, habillement, comportement, etc.).

Petit à petit, les Européens sont parvenus à transformer le mode de vie des non européens vers eux-mêmes mais pas toujours avec les meilleurs résultats. La volonté d'appliquer l'idée de progrès à des sociétés non européennes peut comme l'histoire l'a montré, entraîner certains peuples aux génocides (soit au pouvoir, soit de s'enrichir, etc.).

Selon cette idéologie, l'idée de progrès signifie sur le plan des groupes humains, une **accumulation de savoir fabriquer quelque chose à travers la raison dont la mise en application collective serait à l'origine de l'amélioration de la vie matérielle et sociale.**

C'est pourquoi l'une des façons adoptées pour juger du "niveau " social et économique des populations rencontrées" a été d'évaluer leur **niveau d'organisation matérielle et technique.**

Cette priorité donnée au critère technique se retrouve lorsqu'il s'agit de juger du progrès accompli par ces populations. Si le critère technique est ainsi utilisé, c'est qu'il est associé à la **science** et à son **progrès**. En effet, l'idéologie du progrès qui nous fait croire à l'universalité objective du progrès de la raison et donc de celui de la science, nous amène par la suite à croire à celle de ses moyens techniques.

On fait donc une équation universelle entre le progrès des **techniques**, progrès de la **science** et progrès de la **société**, appliquant ainsi l'interprétation qu'on faisait de leur culture occidentale par rapport à l'ensemble de l'humanité. Cette interprétation est fondée sur la valorisation et la modernisation symbolisée entre autres par l'urbanisation et l'innovation technique incessante.

Avec une telle vision, l'aspect culturel, l'histoire particulière de chaque société ont été noyés par la culture occidentale et sa tendance "universaliste" pouvant avoir comme effet de noyer les autres peuples de leur caractère particulier du contexte dans lequel ils vivent. Dans ce cas, la spécificité des techniques des autochtones risque de les échapper au profit d'une fausse "neutralité" à caractère universel.

## ☞ L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Un agent de développement doit avoir des aptitudes à communiquer, à tisser des liens et à développer un climat de confiance avec les acteurs du milieu.

Il doit constamment s'exercer à ne pas porter de jugement sur les situations, mais plutôt à les comprendre et à composer avec elles.

L'Agent de Développement, en tant que gestionnaire-conseil, doit commencer par comprendre le fonctionnement d'une société (ses contraintes et ses potentialités) et savoir jouer les « stratégies du possible », c'est-à-dire utiliser la marge de liberté que le sous-système naturel, économique, politique et culturel offre pour introduire des innovations.

Ses fonctions principales sont celles de :

- Gérer une action par rapport à un objectif.
- Animer une équipe par rapport à un partage d'expériences, d'efforts et de rémunérations.
- Finalement, gérer une organisation par rapport à un milieu

## ☞ LES FONCTIONS GÉNÉRALES DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Le tableau qui suit présente un résumé des fonctions ainsi que des compétences spécifiques au mandat de l'agent rural. Il ne s'agit pas de détenir toutes ces compétences à force égales, mais plutôt de s'adapter aux besoins du territoire en tant que professionnel et de voir à acquérir les plus pertinentes dans le cadre du mandat ou des dossiers confiés.

Selon les priorités de chaque territoire rural, le mandat précis de l'agent peut varier. Toutefois, de façon générale, il se dégage quatre principales fonctions qui se présentent comme suit :

<b>FONCTIONS GÉNÉRALES</b>	<b>COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES</b>
<b>Accompagnement des collectivités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Guider les participants au comité local dans la recherche de solutions aux problèmes</li><li>- Outiller la collectivité à développer leurs capacités de prise en charge par un soutien continu</li><li>- Stimuler et encourager les actions du milieu</li></ul>
<b>Animation des territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobiliser le milieu (informer, consulter et susciter la participation citoyenne)</li><li>- Créer des alliances (concerter et réseauter)</li><li>- Concilier les positions (inciter au dialogue, favoriser les consensus en vue de faciliter la prise de décision)</li><li>- Former les participants au processus de développement Territorial</li></ul>
<b>Connaissance et analyse du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Porter un regard attentif sur le milieu et en dégager un état de situation</li><li>- Analyser les problématiques complexes</li><li>- Anticiper le développement (recherche et veille stratégique)</li><li>- Dégager des stratégies et des priorités</li><li>- Proposer des solutions</li><li>- Évaluer les retombées</li><li>- Transférer les connaissances</li></ul>
<b>Expertise technique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conseiller et assister les collectivités et les organismes porteurs de projets</li><li>- S'associer aux expertises disponibles (internes et externes)</li><li>- Promouvoir et défendre des dossiers et projets</li><li>- Développer de nouvelles expertises</li></ul>

## ☞ THÉORIE DU DÉVELOPPEMENT

Le Développement est une véritable jungle habitée par des théories contre théories, des approches, des paradigmes et programmes de toutes les tailles, formes et couleurs.

### **MODERNISATION – DÉVELOPPEMENT À TRAVERS LA CROISSANCE**

La théorie du développement jusqu'à récemment a été dominée par des théories et des modèles venant de l'expérience de l'histoire de l'économie occidentale. L'émergence du capitalisme et l'avancée de la révolution industrielle ont donné une forme distincte du capitalisme de pensée du développement du Nord. Le développement et la croissance économique sont devenus synonymes de progrès et des niveaux supérieurs de la civilisation. La croissance était vue comme un processus naturel dont on pouvait l'acquérir à travers l'application correcte et à temps des inputs. De la même manière, cela pouvait être affecté par des mauvaises conditions mais une fois ces contraintes étaient relevées, le processus continuerait. On s'attendait à ce que le développement des pays du Tiers Monde soit un processus imitatif des pays les moins développés qui graduellement assumaient la qualité des nations industrialisées.

Le développement était vu essentiellement comme une question de niveau **d'augmentation de la croissance de revenu et d'investissement (à la fois interne et externe, privé et public) jusqu'à ce que l'économie atteigne le point de décollage dans un développement auto durable.** C'est le principe de la Banque Mondiale. La croissance économique était une simple affaire d'application des niveaux appropriés d'investissement après avoir pris en compte le taux de la croissance démographique, le capital, le rapport entre l'intérêt et la croissance désirée. **Une combinaison du revenu domestique (national), investissement international et aide internationale** doit donner l'énergie qu'il faut pour conduire le processus à travers les différentes étapes de croissance qui apporteront de façon ultime les bénéfices de modernisation pour la population entière.

## **Mais que s'est-il arrivé ?**

L'aspect dualistique des économies des pays sous développées est devenu apparente tôt : c'est à dire la coexistence d'un secteur relativement avancé ou moderne avec un secteur traditionnel ou en retard. On a senti que les divers pièges, les cercles vicieux et les barrières au développement allaient être trouvé dans le secteur traditionnel. Donc, il était devenu nécessaire seulement de réduire la croissance démographique, améliorer la santé, introduire des nouvelles variétés de semences pour que la croissance et le développement puisse apparaître aussi longtemps que l'investissement était suffisant.

Et même ça, l'optimisme des années 1950 et 1960 ne pouvait pas être durable. L'évidence empirique ne pouvait pas être ignorée ou refusée. De plus en plus d'informations collectées, pointaient du doigt vers une complexité de pauvreté grandissante : marginalisation, chômage accru et des crises de faim récurrentes. La « révolution verte » était une seule expérience qui a confirmé l'observation universelle que ce qui avait été mis en place dans beaucoup de pays pendant la décennie du développement n'était autre qu'une croissance sans développement mais avec la pauvreté, qui dans les années 1980 a conduit à une croissance négative et la crise d'endettement.

## √ QUELQUES CONCEPTS DU DÉVELOPPEMENT

### ☞ Développement communautaire

Un projet de **développement communautaire** peut être défini comme une action réalisée dans un objectif socio-économique orienté vers la satisfaction d'un besoin collectif de base (alimentation, santé, éducation, travail, infrastructures de base, information, connaissances, etc.)

Les Nations unies en sont venues à définir le développement communautaire comme : L'ensemble des procédés par lesquels les habitants d'un pays unissent leurs efforts à ceux des pouvoirs publics en vue d'améliorer la situation économique, sociale et culturelle des collectivités, d'associer ces collectivités à la vie de la nation et de leur permettre de contribuer sans réserve aux progrès du pays en 2008.

### ☞ Développement rural

Le **développement rural est plus qu'un simple développement agricole** car il englobe un espace, l'espace **rural**, où l'agriculture **est** au centre du système socio-économique mais au sein duquel existent des activités différentes, avec des fonctions et des objectifs diversifiés, qui sont tous à intégrer et coordonner dans ... Le développement rural est la transformation positive et durable du milieu rural en faveur du facteur humain et des différentes activités in situ, en particulier l'activité agricole, par la mise en place ou le renforcement des infrastructures de bases nécessaires.

Selon MORIZE (1992): « Le développement rural consiste à améliorer tout l'environnement de l'agriculteur, considéré cette fois comme le principal bénéficiaire. Il porte à la fois sur les routes, les villages, la santé, l'éducation et sur tous les services économiques et sociaux susceptibles d'améliorer non seulement la fonction productive, mais aussi le bien-être social ».

On considère le développement rural comme un ensemble d'actions, de réflexions, qui ont pour but de prendre en compte les différentes tendances, les différentes aspirations des acteurs du monde rural pour qu'ensemble ils en viennent à des

mouvements concertés qui amène un développement dans leur milieu. Ces actions peuvent prendre différentes formes, mais elles sont avant tout axées sur les besoins réels de ces populations rurales.

Pas seulement développement agricole puisse que ce soit souvent associer, mais aussi développement dans le terme d'égalité hommes – femmes, de relation entre les gens de pouvoir et les gens qui ont moins de pouvoir dans la cellule des actions au niveau de l'éducation, de la santé de l'infrastructure, etc. (GÉNÉVIEVE, 2011).

### **Développement local**

Le **développement local**, aussi appelé **développement** à la base, **est** un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du **développement** économique. Il **est** prôné dans les pays en **développement** en complément des mesures macroéconomique et des grands **projets**.

Schématiquement, Paul Prévost présente le concept de développement local :

- Il n'y a pas de modèle unique de développement local ;
- le développement local comporte une dimension territoriale ;
- le développement local s'appuie sur une force endogène ;
- le développement local fait appel à une volonté de concertation et la mise en place de mécanisme de partenariat et de réseaux ;
- il intègre des dimensions sociales aussi bien qu'économiques ;
- l'approche du développement local implique aussi une stratégie participative et une responsabilisation des citoyens envers la collectivité

### **Développement durable**

**Le développement durable est** "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins"

Le concept de développement durable tente donc de réconcilier des domaines aussi différents que l'économie et l'écologie, tout en veillant à une répartition équitable entre les générations, ainsi qu'entre le Nord et le Sud. En effet, les

activités économiques vitales ne tiennent pas compte des limitations environnementales, elles altèrent à terme leur propre base nourricière et, par la même occasion, mettent en péril la base écologique des ressources permettant aux générations futures de répondre à leurs besoins.

### ☞ Développement agricole

MORIZE (1992) avance que « le développement agricole consiste essentiellement à augmenter le volume des récoltes, globalement ou pour certains produits seulement. Cette augmentation se fait en augmentant les rendements par une meilleure utilisation des terres ou des autres facteurs limitants ».

De nos jours, le développement agricole inclue davantage la notion de durabilité pour protéger l'environnement, et de qualité pour améliorer le régime alimentaire des populations ou pour répondre aux exigences du marché.

### ☞ Développement rural intégré

- L'intégration au niveau des différents facteurs *directement* liés au développement de la *production agricole* : Il s'agit là d'une première forme d'intégration qui va s'opérer en *amont* et en *aval* de la vulgarisation.

- L'intégration au niveau des *objectifs* que se fixent les Projets : Pendant longtemps les projets de développement agricole ne se sont intéressés qu'aux seules cultures commerciales destinés à l'exportation négligeant à peu près totalement les cultures vivrières.

- L'intégration au niveau des facteurs ayant une influence *indirecte* mais néanmoins essentielle sur la production : Au premier rang de ces facteurs externes mais ayant néanmoins une importance essentielle pour le développement de la production agricole on va bien sûr trouver *l'approvisionnement en eau* et *l'amélioration de la santé*.

## ☞ Ruralité

Les traits suivants de l'espace rural :

- La densité de la population et des constructions est relativement faible, ce qui donne lieu à des collectivités de taille limitée, dispersées dans un vaste espace géographique dominé par la végétation ;
- L'agriculture, l'élevage ou la mise en valeur des ressources naturelles jouent un rôle prépondérant dans l'usage économique du territoire ;
- La population entretient un rapport particulier à l'espace, à la nature, au climat, aux saisons, et ce rapport influence sa vie sociale, économique et culturelle ;
- Les membres de chaque collectivité se connaissent, ils ont le sentiment d'appartenir à une communauté spécifique qui s'identifie au territoire qu'elle occupe (Gouvernement du Québec, 2001, p. 6).

## ☞ Développement à partir de la base – les populations d'abord

Le développement est un processus de changement caractérisé par une productivité croissante, une égalisation dans la distribution du produit social et l'émergence des institutions indigènes locales dont les relations avec le monde extérieur sont caractérisées par l'égalité plus tôt que la dépendance ou la subordination. Il a eu une prise de conscience ces temps –ci montrant que le développement n'est pas une question de chose : telles que les écoles, cliniques, routes, barrage-mais plutôt une question de population principalement et des relations politique, économique et social.

Évidemment, il y a plus dans le développement que le changement de position par une division internationale de travail et de production et distribution des marchandises et matériels.

Développement concerne la population. Il affecte leur manière de vivre et la population est influencée par leur conception d'une vie bien, aussi déterminant dans leur **culture**.

Enfin le rôle de la femme rurale dans le développement a émergé comme un domaine majeur de préoccupation qui, jusqu'à très récemment, a été scandaleusement négligé à la fois par la théorie et la pratique.

Un autre mythe du mot développement est le mythe de la technologie, qui en plus de son utilisation générale, implique un jugement de valeur. Par exemple, on pense qu'un développement social désirable et bon est synonyme de la croissance économique, un processus linéaire du changement social fini dans le modèle de la société de consommation moderne occidentale...

Le mythe du développement a des effets dévastateurs au niveau humain et local. L'utilisation de termes comme non développé et sous développé est outrageux. Ceux qui ont eu à travailler de très près avec les populations du Tiers monde, ne peuvent pas éviter de voir comment c'est blessant d'être appelé sous-développé, d'avoir été dit explicitement ou implicitement que ce que vous faites est une erreur, que ce que vous faites est inférieur, et ce que vous ne savez réellement pas ce que vous devez faire.

Toutes théories et stratégies développées avant, avaient trait au développement macro. **Ex :** développement au niveau national et régional. On a déjà vu que la population rurale est affectée par les politiques nationales et les conditions politique et économique au niveau international dont elles ont peu ou pas de contrôle. Est-ce que cela veut dire que le développement ne peut pas avoir lieu dans le monde rural à moins que toutes les politiques au niveau macro et les relations soient conclusives aux initiatives de développement local. Certainement pas. Si c'était le cas, il est douteux que l'Europe et l'Amérique du Nord soient développées aujourd'hui.

Alors que veut dire le développement au niveau micro (à petite échelle) tel qu'au niveau du village, ville, chef-lieu et district. Certainement le développement doit impliquer des populations de statut socio-économique variant des occupations et des niveaux de compétences, d'éducation, d'ambition et de prise de conscience variables. Toutes les populations vivent entre une forme de cadre social consistant à des

structures politique, économique et sociale. Historiquement, développement a toujours impliqué les changements ou des transformations de ces structures.

Ces changements ne peuvent pas arriver d'un seul coup, ni ne cessera brutalement. Toute société qui est complètement isolée du monde moderne, restera complément statique. Il y a progrès et recul. Le Développement doit alors être vu, comme un processus qui arrive progressivement avec le temps.

Le développement implique nécessairement l'utilisation des ressources physique, humaine, financière. L'usage de ces ressources dépendra du **suivi et du contrôle des ressources disponibles** et comment les décisions sont prises affectant leur utilisation. Des ressources peuvent venir de sources extérieures impliquant un degré de contrôle par des personnes de l'extérieur. Ceci évoque des questions de **compter sur soi-même**. Peut-on mobiliser des ressources internes ? À quel degré, le contrôle externe est tolérable ?

Les définitions du développement humain, politique, économique et social dans une certaine mesure sont universelles permettant aux agents de développement ou vulgarisateur de savoir ce qu'il faut faire avant d'intervenir dans une situation de pauvreté rurale et de stagnation.

### **Développement humain (personnel)**

Il a été pensé que le développement dans n'importe quel sens, doit commencer avec et entre les individus. À moins que la motivation vienne des individus eux-mêmes, les efforts pour promouvoir le changement ne seront pas durables par cet individu. Un individu reste toujours sous le pouvoir des autres.

Un groupe d'agents de développement rural ou vulgarisateur développa cette définition :

Le développement humain est un processus par lequel un individu développe son propre respect, et devient plus auto confiance, indépendant, acquière l'esprit coopératif et tolérant entre autres, devenant ainsi conscient de ses faiblesses aussi bien que son potentiel pour un changement positif. Cela arrive en travaillant avec les

autres, tout en acquérant des nouvelles compétences, expériences, aptitudes et connaissance, afin d'avoir une active participation dans le développement économique, social et politique de leur communauté.

### **Développement économique**

Chaque activité économique productive implique la mobilisation et la gestion de la combinaison de tous ou de la plupart des facteurs de production. Ces facteurs sont la terre et/ou les matériaux bruts, labour (qualifié et non qualifié), capital, énergie, outils, machinerie, usine, gestion et entrepreneuriat. Le capital vient des revenus individuels ou des revenus de quelqu'un d'autres sous forme de crédit, actions ou taxation. **La gestion représente la qualité de la capacité d'organisation et de contrôle** des facteurs de production. L'entrepreneuriat représente la volonté et l'acquisition des initiatives pour identifier les opportunités, investir le capital et prendre le risque d'échec et de succès.

La gestion et l'entrepreneuriat peuvent être présentés soit sur une base individuelle ou collectivement dans un groupe de 2 ou plusieurs personnes. Comme on verra plus tard, il peut être avantageux pour une pauvre personne d'organiser tous ou une partie des facteurs de production sur la base coopérative.

Lorsqu'une activité économique est dirigée vers un développement, elle doit être conduite sur une base durable. Cela veut dire que les bénéfices de l'activité doivent être plus grands que les coûts. Ça doit être profitable.

Ayant considéré ces aspects des activités économiques, un second groupe des agents de développement ou vulgarisateur formula la définition suivante :

Le développement économique est un processus par lequel la population à travers ses propres individus et /ou joignent leurs efforts, augmente la production pour la consommation directe et avoir un surplus à vendre pour avoir du cash.

### **Développement politique**

Toutes les populations vivent entre eux sous une forme de structure politique soit formelle soit informelle. Cette structure politique peut ou ne pas être bénéfique à

l'individu ou le public général comme une entité collective. Si le développement, au sens large est réellement pour profiter au peuple, alors la structure politique doit être responsive aux besoins et aux aspirations aussi bien que la protection de leurs droits et la propriété de sa population.

Le développement politique est un processus de changement graduel au fil du temps par lequel la population augmente leur prise de conscience de leur propre capacité, leurs droits et leurs responsabilités ; et utilise cette connaissance pour s'organiser elle-même à acquérir un pouvoir politique réel de manière à **1)** à participer à la prise de décision au niveau local et de choisir leur propre leaders et représentatives au niveau plus haut du gouvernement à qui le peuple peut compter. **2)** à planifier et partager le pouvoir de façon démocratique et **3)** de créer et allouer des ressources communales de façon équitable et efficient parmi les groupes d'individus.

### **Développement social**

Dans ce contexte, le développement social se réfère à ces investissements et services conduit ou fourni par une communauté pour le bénéfice mutuel de la population de cette communauté soit comme un village, un district ou une nation. Ceci peut inclure les services et infrastructures de santé, éducation, l'approvisionnement de l'eau, l'énergie, les systèmes de transport, communications. De tels services et investissements pouvaient naturellement être fournis par des individus privés ou compagnies dont les questions d'équité et régulation s'élèvent.

Le Développement est évidemment un processus complexe et se déplaçant lentement impliquant la population d'un côté et les facteurs de production et d'organisation de l'autre côté. Il est évident que le simple fait d'investir dans un projet par ci et/ou d'un programme de formation par-là par les gouvernements et les agences de développement ne permettra pas le changement recherché.

## √ LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET LEURS RÔLES

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) investit l'État de la charge d'élaborer et de mettre en œuvre la politique agricole en concertation avec les Collectivités et la Profession Agricole. À ce titre, elle définit et met en œuvre une politique de promotion des initiatives de développement aux niveaux local, régional et national et apporte son appui à la création d'entreprises agricoles et agro-industrielles ainsi qu'à la création d'entreprises péri agricoles.

Les Acteurs du secteur du développement rural définis par la LOA sont : l'État, les Collectivités territoriales, les organismes personnalisés à vocation Agricole, les exploitations Agricoles, les associations, les coopératives, les organisations interprofessionnelles, les Organisations Non-Gouvernementales

### ☞ **L'État**

Le contexte institutionnel actuel du secteur Agricole est caractérisé par l'existence de plusieurs ministères ayant en charge le pilotage des interventions publiques dans le secteur. Il s'agit de : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement. En outre, il existe un commissariat ayant en charge les questions de Sécurité Alimentaire.

De manière spécifique, les ministères du secteur ont en charge l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sous-sectorielles dans leurs domaines de compétence respectifs en synergie avec les départements ministériels et autres structures concernés par le développement rural.

L'insuffisance de synergie entre les départements, l'instabilité institutionnelle, le vieillissement des ressources humaines sont des facteurs à corriger à ce niveau.

### ☞ **Les Collectivités Territoriales**

Le pays compte 703 communes dont 96 urbaines, 49 Conseils de Cercle et 8 Assemblées Régionales ayant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du développement dans le ressort de leur compétence. À ce titre, ils élaborent, mettent en œuvre et évaluent, en concertation avec la profession Agricole, les

schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace Agricole de leurs territoires respectifs ainsi que leurs programmes de développement Agricole.

Le dispositif est en place mais le processus de transfert des compétences et des ressources aux Collectivités territoriales reste à parachever. Les expériences de délégation de maîtrise d'ouvrage délégué des investissements Agricoles sont à renforcer.

### **Les Organisations de la Société Civile**

Les organisations de la société civile (OSC) à vocation Agricole, dont les associations de consommateurs, participent à la mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont des acteurs importants pour la promotion du monde rural, le développement Agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations fragiles. Toutefois, on note des problèmes de synergie d'actions avec les services techniques de l'État.

### **Les Chambres d'Agriculture et l'APCAM**

LOI N°93-044/ La Chambre Régionale d'Agriculture et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali constituent auprès des pouvoirs publics, les organes consultatifs et professionnels des intérêts agricoles.

À ce titre, elles donnent leur avis à la demande des pouvoirs publics ou formulent des suggestions de leur propre initiative sur les questions agricoles ou relatives au Monde Rural, notamment :

La politique des prix, des revenus, du crédit et de la commercialisation des produits agricoles ;

La réglementation relative aux activités agricoles, pastorales, forestières, piscicoles, fiscales et douanières concernant les activités rurales ;

La législation relative au droit du travail des entreprises agro-sylvo-pastorales ainsi que celle relative au droit foncier en milieu rural ;

La formation professionnelle agricole ;

Les moyens à mettre en œuvre afin d'accroître le développement de l'agriculture.

En dépit des avancées significatives enregistrées au cours des dernières années, le réseau des chambres d'Agriculture manque généralement de moyens pour la mise en œuvre des plans d'orientation des différentes mandatures, la tenue régulière des sessions consulaires. Il connaît des difficultés de coordination.

### ☞ **Les Organismes Personnalisés à vocation agricole**

Les autres Organismes Personnalisés à vocation Agricole regroupent les structures publiques dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière œuvrant dans le domaine Agricole. Il s'agit notamment des Établissements Publics à vocation Agricole à caractère administratif, professionnel, scientifique et technique, ou industriel et commercial. Ils ont pour vocation d'assurer la maîtrise d'ouvrage délégué du développement Agricole et rural dans leur zone d'intervention.

Dans l'ensemble, les instances de gouvernance de ces institutions sont fonctionnelles. Elles sont cependant confrontées à une faiblesse des ressources financières propres et au vieillissement du personnel à tous les niveaux.

### ☞ **Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)**

Les Organisations Professionnelles Agricoles sont des groupements de personnes physiques ou morales, à vocation Agricole, qui décident de s'unir pour la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des tiers et pour la fourniture de biens et de services à leurs membres. Les OPA comprennent notamment les coopératives, les associations, les unions, les fédérations, les confédérations, les fondations, les syndicats.

Elles existent sur tout le territoire national mais connaissent des problèmes de structuration, de gouvernance et de financement.

Depuis l'avènement de la LOA, il a été mis en place un cadre réglementaire favorisant l'émergence d'associations interprofessionnelles. Les interprofessions regroupent les acteurs organisés des différents segments des filières Agricoles à leur initiative pour favoriser des démarches contractuelles entre leurs membres et contribuer à la gestion des marchés, connaître l'offre et la demande par la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur les produits de la filière, renforcer

les capacités des membres de l'interprofession et renforcer la sécurité sanitaire des aliments et la traçabilité des produits dans l'intérêt des utilisateurs et des consommateurs.

Le secteur connaît une faible fonctionnalité de ces institutions. Il existe actuellement une seule interprofession agréée fonctionnelle, celle du coton. Plusieurs autres sont en phase d'appropriation et de structuration (mangue, pomme de terre, anacarde, échalote).

### **☞ Les exploitations Agricoles**

Leur nombre est estimé à plus de 800 000 unités et elles constituent les premiers acteurs du développement Agricole. Les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et les Entreprises Agricoles (EA) sont une partie intégrante du secteur privé.

Leur enregistrement et immatriculation sont en cours, conformément aux dispositions de la Loi d'Orientation Agricole.

Les exploitations Agricoles sont généralement de taille réduite et se caractérisent par un faible niveau d'équipement. Elles connaissent, par ailleurs, un problème général de financement.

### **☞ Les prestataires de services**

Ils regroupent principalement les fournisseurs d'intrants et d'équipements, les banques et les institutions de micro finance. Ils sont peu spécialisés pour la grande majorité et connaissent un problème de surface financière.

### **☞ Les Partenaires Techniques et Financiers**

Ils contribuent au financement de l'Agriculture et apportent leurs expertises techniques dans la mise en œuvre des programmes et projets de développement Agricole. Des efforts sont déployés pour une meilleure coordination de leurs actions. Dans ce cadre, un groupe de partenaires dénommé Groupe Économie Agricole et Rurale est fonctionnel et sert de cadre de concertation et de dialogue avec les services publics évoluant dans le secteur. Toutefois, la plupart des PTF privilégient des domaines particuliers d'intervention et l'harmonisation des appuis est encore à rechercher à la faveur de l'approche sectorielle.

# √ STRATÉGIES DES ACTEURS

## **1.1. Pourquoi une Stratégie de développement rural ?**

Le Mali, qui figure parmi les pays pauvres du monde, a adopté une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Cette stratégie, fruit d'un processus participatif et interactif, a reçu le soutien de la communauté des bailleurs de fonds. Son ambition est de parvenir à diminuer l'incidence globale de la pauvreté de 63% à moins. Dans cette perspective, elle assigne au secteur rural, considérant qu'il peut et doit jouer un rôle moteur dans l'amélioration de la croissance économique.

La stratégie de réduction de la pauvreté résulte de son importance dans l'économie nationale. Sur les 15 millions d'habitants que compte le pays, 84% sont des ruraux [RGPH 2001] ; les productions issues de l'agriculture, de l'élevage, de l'exploitation des forêts, de la faune et de la pêche représentent 41% du PIB et fournissent 44% des recettes d'exportation. Les sources de croissance économique sont actuellement peu nombreuses et de faible ampleur.

L'élaboration de cette stratégie ; prenant comme point de départ les stratégies sectorielles et sous-sectorielles élaborées au cours des dernières années, la démarche reposée sur une large consultation de l'ensemble des acteurs concernés (au niveau national et au niveau régional) : cadres de l'administration, représentants du secteur privé, organisations de producteurs, Organisations Non Gouvernementales (ONG) et partenaires au développement.

## **1.2. Quels sont les enjeux d'une réduction significative et durable de la pauvreté rurale ?**

Depuis plusieurs années, en dépit des efforts engagés, le secteur rural connaît une situation préoccupante ; il s'agit notamment de :

- La productivité des systèmes de production, qui reste faible ;
- L'accroissement de la compétition pour l'accès aux ressources naturelles, qui est source de conflits ;
- L'exploitation « minière » des ressources naturelles, qui provoque une dégradation de l'environnement, parfois irréversible ;

- La croissance de la production de céréales de base (2,5% par an), qui est inférieure à celle de la population (3,1%) ;
- La difficulté pour les organisations professionnelles à jouer pleinement leur rôle face au désengagement de l'État.

Les revenus dont disposent actuellement les ruraux ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté ; ainsi,

Les politiques de libéralisation, mises en œuvre à partir du milieu des, ont permis de redresser les équilibres macro-économiques, mais elles n'ont pas réussi à enrayer de manière significative la pauvreté. Les défaillances de marché demeurent nombreuses et que l'environnement économique des producteurs continue d'être caractérisé par l'instabilité et l'incertitude. Dans de nombreux cas, l'ouverture accrue aux marchés internationaux a renforcé cette instabilité sans être compensée par des opportunités d'exportation supplémentaires.

La poursuite des tendances lourdes observées au cours des dernières décennies aboutirait à une insécurité alimentaire permanente et à une aggravation de la pauvreté.

Mais ce scénario tendanciel n'est pas inéluctable. Les changements observés dans certains systèmes de production, montrent que, lorsque les conditions sont réunies, les producteurs peuvent s'engager dans un processus d'intensification tout en préservant les ressources naturelles, base productive de leurs activités. Les productions agro-sylvo-pastorales sont alors davantage insérées dans les échanges marchands : à l'amont, à travers l'achat d'intrants ; à l'aval, par la commercialisation des produits alimentaires demandés sur le marché national et le marché sous-régional. Le marché international est encore marginal pour les débouchés des produits agro-sylvo-pastoraux.

### **1.3. Comment faire en sorte que ces dynamiques positives soit consolidées et élargies ?**

Les conditions à réunir sont nombreuses et peuvent varier d'une région à l'autre du pays ; cependant, la SDR considère que les plus importantes sont :

L'intensification de la production combinée à une gestion concertée des ressources naturelles, afin d'enrayer l'exploitation minière de ces ressources et permettre une bonne valorisation des investissements collectifs, notamment la valorisation des ressources en eau ;

Le maintien d'un bon niveau d'autosuffisance alimentaire des producteurs, qui, pendant longtemps encore, sera un préalable à la production d'excédents commercialisables ;

La réduction des risques liés à l'environnement économique de la production (instabilité des marchés nationaux, régionaux et internationaux ; caractère faiblement concurrentiel des transactions dans plusieurs filières) ;

Le renforcement des capacités des organisations de producteurs à participer à l'orientation des actions publiques dans le secteur (la recherche agronomique, la formation/vulgarisation, le cadre législatif et réglementaire de la GRN,) et à agir dans le fonctionnement des filières ;

La fourniture de biens publics (infrastructures hydrauliques, prévention et atténuation des crises, services sociaux de base, infrastructures de transport, recherche, formation et vulgarisation) sans lesquels les acteurs du secteur rural ne seront pas en mesure de saisir les opportunités économiques qui se présentent à eux ; ceci implique une amélioration de l'efficacité des administrations publiques. Pour parvenir à réunir ces conditions, la SDR définit le champ et les modalités de l'action publique à partir de l'identification des biens publics indispensables au développement économique et social des ruraux et de la mise en évidence des défaillances de marché. C'est donc une combinaison optimale de l'action publique, du jeu du marché et des interventions des organisations de la société civile qui permettra de faire face aux enjeux actuels du développement rural.

#### **1.4. Quelles sont les orientations majeures de la Stratégie de développement rural ?**

L'objectif général assigné à la SDR est directement relié à l'objectif global de la SRP : il s'agit de réduire l'incidence de la pauvreté, la SDR est défini, pour atteindre cet

objectif général, huit objectifs spécifiques, regroupés au sein de trois axes stratégiques :

1. Favoriser l'accès des ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural.
2. Prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles pour sécuriser les conditions de vie des populations.
3. Renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales pour améliorer la gestion du secteur rural.

Dans un souci de lisibilité, les résultats attendus, correspondant à chacun des objectifs spécifiques, ont été regroupés en lignes d'intervention prioritaires. Les trois axes stratégiques sont étroitement complémentaires les uns des autres : si les conditions de vie des producteurs ruraux ne sont pas sécurisées, ceux-ci ne pourront prendre le risque d'une plus forte insertion dans les échanges marchands, de même l'intensification des productions permettra, à certaines conditions, d'inverser le processus de dégradation des ressources naturelles; enfin, la structuration des filières, l'amélioration des conditions de vie des populations et la gestion durable des ressources naturelles ne seront possibles que si les capacités des acteurs du secteur rural, tout particulièrement les producteurs, sont renforcées.

À travers la réalisation de ses objectifs, la SDR aura un impact dépassant le seul secteur rural : par un effet d'entraînement sur les secteurs amont et aval de la production, elle aura un impact sur l'ensemble de l'économie nationale. Par ailleurs, la réussite de la SDR dépendra, en partie, de la mise en œuvre effective d'autres stratégies sectorielles non spécifiques au secteur rural (santé, éducation de base, bonne gouvernance, ...).

La cohérence et l'efficacité des axes stratégiques sera renforcée par le respect de principes communs d'actions : inscription dans le processus de décentralisation, promotion de l'initiative privée, bonne gouvernance de l'action publique, équité entre les bénéficiaires, engagement à long terme de tous les partenaires, prise en

compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux et, enfin, adaptation régulière en fonction des échecs et succès rencontrés.

### **3.5. Quelles sont les modalités de mise en œuvre de ces orientations**

Après avoir déroulé l'ensemble du cadre logique de la stratégie, il est apparu opportun de regrouper les actions et les résultats attendus au sein d'un nombre limité de programmes. Ceux-ci constitueront les unités opérationnelles de la SDR, dans lesquels s'inséreront progressivement les projets et programmes de développement rural en cours.

Le financement de la SDR sera réalisé dans le cadre d'une approche programme en privilégiant progressivement l'aide budgétaire, afin d'améliorer l'efficacité de la dépense publique (harmonisation des procédures, renforcement de la coordination entre l'État et les partenaires au développement et entre ceux-ci).

Le suivi et l'évaluation de la SDR seront réalisés dans un cadre cohérent afin de disposer des informations nécessaires à la mesure des performances des actions réalisées dans les différents programmes. La diffusion des informations et la production d'outils d'analyse permettront d'alimenter la démarche participative de mise à jour périodique de la SDR. La mise en place du dispositif de suivi-évaluation impliquera la définition d'un noyau d'indicateurs d'impacts et de résultats consensuels et la dynamisation du système public de statistiques.

# CHAP\_II : LE RÔLE DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT

Par *C.Leloup, H.Ryckmans*

---

## I. AVANT-PROPOS

Les échecs et les erreurs du passé font évoluer les conceptions de la coopération au développement. Une des évolutions majeures, tant dans les organismes internationaux que dans un grand nombre d'ONG, est la prise en compte du rôle des femmes dans le développement et en particulier, "l'approche genre" qui sera présentée aujourd'hui.

Prises par l'urgence et le quotidien, et sans doute limitées dans leurs moyens, nombre d'ONG francophones ne prennent pas toujours le temps de discuter en profondeur de leurs pratiques et des résultats obtenus, en particulier en ce qui concerne les femmes. C'est de là que sont nées les activités actuelles de l'ASBL Le Monde selon les Femmes.

La journée du 12 janvier constitue une étape dans notre démarche envers les ONG francophones, démarche de sensibilisation et de collaboration pour une meilleure prise en compte des relations de genre dans les actions de développement.

Cette journée d'étude et de formation a été conçue pour les ONG du Nord et concerne l'ensemble des activités d'une ONG ; elle s'adresse aux responsables, aux formateurs et animateurs en éducation au développement, aux chargés d'information de l'opinion publique et aux gestionnaires de projets de développement. Les objectifs proposés aux participants sont :

- affiner la réflexion sur la promotion des femmes dans un cadre d'équité et de justice;
- se former à l'analyse de la place et des rôles des femmes dans le développement;
- examiner la prise en compte du genre dans la pratique.

Nous présentons un aperçu global du rôle des femmes dans le développement en adoptant le point de vue et le cadre de références propres aux ONG. Cette journée vise surtout à entamer ou développer une réflexion au sein des ONG, réflexion qui leur permet de s'engager dans la prise en compte des relations de genre. L'analyse ne portera donc pas spécifiquement sur les projets, lesquels sont un des volets de la mise en œuvre de la politique des ONG et feront l'objet de formations spécifiques. Cet aperçu s'articule autour de 3 points :

1. le concept de genre,
2. la théorie des 3 rôles et quelques éléments d'analyse,
3. les stratégies de changement en particulier pour les ONG du Nord.

Ce contenu est abordé via des apports théoriques, des exemples concrets et les échanges d'expérience des participants.

Le présent document, plus qu'un syllabus, se vaut un point de départ pour un approfondissement des études et échanges, tant pour les participants que pour les organisatrices : il reprend les concepts et informations que nous avons préparés, mais également une synthèse des informations, questions, problèmes et suggestions d'une grande richesse qui ont émergé dans les discussions ; nous espérons que la collaboration de ce jour se développera.

## **II. LE CONCEPT DE GENRE**

### **II.1. Rappel idéologique**

Il est important de rappeler que nous nous situons dans le contexte idéologique et éthique de coopération au développement le plus largement répandu parmi les ONG démocrates, celui où développement économique et développement social, humain, politique vont de pair.

Les interventions des ONG reposent sur "une philosophie du développement qui vise à promouvoir le développement du pouvoir des pauvres en les aidant à accroître leurs capacités, l'accès aux ressources et le pouvoir politique nécessaires pour atteindre et maintenir un niveau de vie satisfaisant.

La plupart des ONG partagent cette philosophie, bien qu'elle ne soit pas formulée explicitement.

Si les participant-e-s ne sont pas d'accord avec cette approche du développement, elles ou ils n'accepteront probablement pas l'analyse GED" (Genre et Développement).

Le point de départ commun au Monde selon les Femmes et aux ONG présentes repose donc sur un choix éthique de coopération au développement, qui vise à réduire les discriminations et les inégalités dont sont victimes les plus pauvres les plus défavorisés parmi les pauvres sont les femmes et les enfants ; dans la majorité des sociétés, le bien-être de ces derniers dépend principalement, et de plus en plus souvent exclusivement, de la situation des femmes (mère, sœur, tante).

Permettre aux femmes (pauvres) d'améliorer leur situation, c'est améliorer la situation de l'ensemble des familles et de la société.

Ceci n'est qu'un aspect de l'importance des femmes dans le développement ; il est évoqué uniquement, pour montrer que nous ne nous situons pas dans une démarche étroite voulant aider ou favoriser une "minorité sociale" selon un seul angle de vue ; au contraire, nous voulons avoir une approche Globale de la société, une vision systémique intégrant les niveaux micro et macro, les différents rapports sociaux existants ainsi que leurs dynamiques.

## **II.2. Le Genre comme concept social**

Le mot genre est la traduction de l'anglais "Gender".

Distinction entre "sexe" et "genre" :

- les sexes sont déterminés par les caractéristiques biologiques
- les genres ont une base culturelle ; ils sont définis par la société qui en détermine les activités, les statuts, les caractéristiques psychologiques, etc. (exemple : en Europe, les femmes sont émotives ou sensibles et les hommes rationnels).

Définir le genre est donc simple : il s'agit de l'ensemble des différenciations (activités, rôles, pouvoirs) entre les hommes et les femmes, produites par la société dans laquelle ils et elles vivent :

## ☞ **LE GENRE EST CE QUI DIFFÉRENCIE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LEURS RELATIONS SOCIALES.**

S'il est aisé de définir le "genre", en appréhender le concept est moins facile car l'analyse et les implications qui en découlent sont multiples, complexes et essentielles.

### ☞ **Les relations de Genre**

Une approche globale qui examine la différenciation selon le genre amène à considérer non seulement les différents groupes sociaux mais aussi - et surtout- les relations de ces groupes entre eux ; nous parlerons donc des RELATIONS DE GENRE plutôt que d'un genre (les femmes) isolé de l'autre.

- Les relations de genre sont un "construit social".  
Les relations de genre influencent les conditions de vie de chaque genre ; elles fixent leur position dans la société, leur pouvoir, etc.  
Elles définissent les cadres institutionnels, sociaux, culturels, économiques, politiques, dans lesquels les genres évoluent.
- Les relations de genre sont différentes dans l'espace, d'une culture à l'autre, d'une religion à l'autre ou d'une société à l'autre.

#### **Exemples :**

1. l'accès à la terre est souvent différencié par le genre, mais avec des variantes d'une culture à l'autre ;

2. la dot : en Europe, c'est la famille de la mariée qui payait la dot au mari ; en Afrique centrale, c'est le mari ou sa famille qui paye la dot, non à la future épouse, mais au père ou au frère de celle-ci.

- Les relations de Genre évoluent aussi dans le temps

#### **Exemples :**

1. l'évolution des codes de la famille (en Belgique, l'autorité paternelle devient l'autorité parentale, partagée entre les 2 parents, en 81) ; 2. le droit de vote : en Belgique, le droit de vote, d'abord censitaire en 1830, devient "universel" en 1919 ; en réalité, seuls les hommes votaient. Ce n'est qu'en 1949 que les femmes belges auront le droit de vote.

- Les relations de genre sont dynamiques et centrales

Les relations de genre sont différentes selon les cultures, les collectivités, les époques, les religions. Elles évoluent ; elles sont dynamiques, influencent et sont influencées par divers facteurs.

Quelle que soit la société, les relations de genre sont primordiales dans les rapports sociaux ; les relations de genre sont un des fondements essentiels de chaque société. Bien que souvent oubliées, c'est autour de ces relations que se structure et évolue la société.

### **II.3. Spécificité et discrimination**

L'analyse des relations de genre dans une société donnée, montre que :

- Les femmes (et les hommes) ont des besoins différents et spécifiques

Dans une société donnée, les hommes et les femmes sont socialisés différemment et fonctionnent souvent dans des sphères différentes ; leurs expériences, leurs priorités, leurs perspectives sont généralement différentes.

Exemples : 1. en Belgique, la machine à laver automatique a surtout répondu aux besoins des femmes, puisque la lessive était une des tâches des femmes ; 2. les cafés répondent davantage aux besoins des hommes d'avoir des lieux de rencontre.

Dans les sociétés occidentales, les relations de genre, comme la plupart des rapports sociaux, ont été et sont principalement influencées par les facteurs économiques, l'éducation, la religion, les mouvements de femmes et de féministes et la force des organisations de femmes dans les PVD les facteurs d'influence sont plutôt l'économie, les conditions environnementales, la guerre et les crises politiques, l'éducation, la religion, l'influence des mouvements de femmes et de la pensée occidentale, ainsi que des politiques nationales et internationales.

- Les femmes représentent un groupe discriminé et défavorisé par rapport aux hommes.

Ceci se remarque notamment à leur niveau de bien-être, à l'accès aux moyens de production (par exemple, le peu d'accès des femmes à la terre dans la plupart des sociétés du Sud), à leur statut social et politique, etc.

Quelques données sur l'inégalité : - Les femmes représentent : 67% des analphabètes 10% des revenus, 1% de la propriété - L'égalité légale : l'égalité de tous ou l'égalité entre les sexes est prévue dans la constitution de 133 pays /138 ; l'interdiction constitutionnelle de discrimination entre les sexes dans le mariage et la famille ou dans le domaine de l'emploi existe respectivement dans 27 et 39 pays/138 (IPPF,85) ;

- L'âge légal du mariage est identique pour hommes et femmes en Europe dans 16 pays/20 ; en Afrique dans 14 pays/26 ; en Amérique latine dans 21 pays/22

- Dans le secteur formel en Amérique latine, le salaire féminin se situe entre 64 et 75% du salaire masculin

- Le taux de chômage des femmes augmente plus vite que celui des hommes. De plus, "dans l'ensemble de la CE, plus de la moitié des hommes au chômage recevaient des allocations en 1991, contre un tiers seulement des femmes".

Parler de discrimination et d'inégalité, c'est parler implicitement de pouvoir. C'est notamment parler de ceux qui bénéficient - ou bénéficieraient ou croient bénéficier- de ce pouvoir et tirent des avantages de ces discriminations et de cette exploitation. Ceux qui détiennent le pouvoir montrent évidemment beaucoup de résistances non seulement au changement mais également aux analyses ; ils contestent les chiffres ou les justifient par la culture ou encore ils tentent de nier ou de ridiculiser ceux et celles qui ont une sensibilité de genre.

Avoir une analyse selon le genre est néanmoins nécessaire Comme tous les rapports fondés sur le pouvoir (Blancs/Noirs, riches/pauvres, majorité/minorité), les rapports de genre sont complexes ; c'est cette complexité que nous tentons d'aborder aujourd'hui.

("La discrimination est l'acte d'isoler et de traiter différemment certains individus ou un groupe d'individus par rapport à d'autres ")

#### **II.4. Importance économique et sociale croissante des femmes : aggravation de leurs conditions de vie**

En particulier dans les PVD, les Femmes sont des acteurs-clés et de plus en plus importantes - mais souvent méconnues- du développement :

##### **Remarque : Le rôle essentiel des femmes**

Si l'importance des femmes dans le développement socio-économique commence à être partout reconnue (Banque Mondiale, par exemple), les statistiques et données quantitatives sont encore insuffisantes (exemple : en matière de santé, le rôle des femmes dans l'éducation, la prévention et les premiers soins n'est pas mesuré, alors qu'il est implicitement connu puisque les campagnes de vaccination des enfants s'adressent aux femmes).

67% des heures de travail prestées dans le monde le sont par les femmes (NU)

En matière de nutrition et de sécurité alimentaire, le rôle des femmes est essentiel, tout particulièrement en matière de production vivrière (exemples : -Rwanda 1990 : 79 % des heures de travail consacrées à la production vivrière sont assurées par les femmes ; -Togo : 57% des exploitants agricoles sont des femmes et "40% des labours, 80% des semis, 70% des sarclages et des récoltes et presque toute la production maraîchère en milieu paysan sont assurés par des femmes".)

En même temps, la situation des femmes se dégrade souvent davantage que celle des hommes, en valeur relative comme souvent en valeur absolue. Depuis une vingtaine d'années, on constate une augmentation de la pauvreté, qui touche principalement les femmes (apparition du terme "féminisation de la pauvreté").

##### **Exemple :**

En 25 ans le nombre des réfugiés a décuplé ; 80% des réfugiés sont des femmes et des enfants (NU, 1992)

Le nombre de familles monoparentales, où les femmes chefs de ménage sont sur-représentées, a fortement augmenté ; ce phénomène s'accompagne de la déresponsabilisation tant de l'État que des hommes.

## **II.5 Transversalité de l'approche genre**

Notre philosophie en tant qu'ONG du développement nous amène à :

- privilégier une approche participative visant l'autonomie et l'autodétermination des "populations" et prioritairement des femmes.

Toutefois les populations ne sont pas homogènes. Au sein de celles-ci, il y a des intérêts différents (une analyse plus fine ou la pratique du terrain le montre facilement).

- tenir compte des groupes les plus défavorisés et vulnérables et leur accorder un intérêt particulier afin d'éviter une inégalité croissante. L'expérience a montré que les actions "neutres" renforcent les situations de pouvoir acquis et qu'il est nécessaire de mener des actions Positives, conscientes. Systématiques en faveur de l'amélioration de la situation des femmes, pour que les bénéficiaires de ces actions profitent aux plus défavorisés.

Dans une écrasante majorité des actions de développement, il y a, parmi les impacts, un effet négatif sur la situation des femmes et de leurs dépendants.

Les rapports inégaux entre les genres sont la première pierre d'achoppement des actions visant de meilleures conditions de vie pour les pauvres (femmes et hommes) et l'accès des femmes au développement participatif.

Une approche globale, qui dépasse le cadre familial et micro-social et qui tienne compte des relations de genre est nécessaire. Il s'agit d'une approche transversale du genre, nécessaire dans tous les projets de développement et toutes les analyses d'une société ; elle est transversale non seulement par rapport aux secteurs (chers aux professionnels de la coopération) mais aussi par rapport aux champs politiques, économiques, culturels, etc.

Cette approche transversale, qui prend systématiquement en compte la situation et le rôle des femmes ainsi que les relations de genre dans une société, est plus globale, humaniste et démocratique que celle qui isole les femmes; elle permet d'éviter de marginaliser les femmes dans des "projets femmes" ou les projets qui augmentent la charge de travail des femmes ou leurs responsabilités, sans augmenter leur pouvoir ou leur contrôle sur les bénéficiaires dus au projet et un

participant donne un exemple de l'importance de la transversalité: dans le projet de développement rural qu'il suit, on a créé plusieurs commissions d'intérêt général (banque de céréales, épargne-crédit,...). L'une d'elles a pour thème les problèmes des femmes ; toutes les femmes se sont retrouvées dans cette seule commission, et peu d'hommes - les moins influents - s'y trouvaient. Conclusion : "par ce système on a involontairement écarté les femmes des autres commissions". Parler de "GENRE ET DEVELOPPEMENT" au lieu de "Femmes et Développement" signifie que les femmes ne constituent pas la question ou le problème.

Le problème, ce sont les relations sociales entre les hommes et les femmes, relations discriminatoires pour ces dernières ; ce qui est significatif, c'est la manière dont les rapports entre les hommes et les femmes sont définis et structurés.

Les genres sont définis par la société, par conséquent les rapports entre hommes et femmes peuvent être changés : nous pouvons changer ce que nous avons créé (en tenant compte du fait que les pratiques et les comportements changent plus vite que les valeurs).

## **II. LA THÉORIE DES TROIS RÔLES**

### **II.1. Le genre et les trois rôles**

Dans toute société, chaque personne joue des rôles et remplit des fonctions diverses. Ces rôles sont liés à des comportements que chacun adopte et aux attentes que les autres ont de chacun. Ces attentes sont fonction du contexte socio-culturel et de l'environnement particulier de chaque acteur social.

Chaque individu, femme ou homme, remplit trois rôles dans la société :

- **Le rôle productif**

Le rôle productif comprend le travail exécuté contre paiement en nature ou en espèce. Il comprend la production de marchandises ayant une valeur d'échange ou la production de subsistance ou domestique qui a une valeur d'usage mais aussi une valeur d'échange potentielle. Pour les femmes impliquées dans la production agricole, ceci comprend leur travail comme fermières indépendantes, comme femmes de paysans et comme travailleuses auxquelles on paie un salaire.

- **Le rôle reproductif**

Le rôle reproductif comprend la responsabilité de mettre au monde et d'élever les enfants ainsi que les tâches domestiques entreprises par les femmes qui sont nécessaires pour que soient garantis l'entretien et la reproduction biologique mais aussi le soin et l'entretien de la force de travail (le mari et les enfants en âge actif) et de la future force de travail (bébés et enfants en âge scolaire).

Le rôle reproductif rempli par les hommes (éducation des garçons par exemple) est généralement moindre et/ou considéré comme non prioritaire.

- **Le rôle communautaire (rôle dans la société)**

Le rôle communautaire comprend des activités d'administration de la communauté qui assurent à celle-ci services et cohésion. Ce rôle est assumé par les pouvoirs publics, par des groupements ou des personnes.

C'est ce rôle que l'on endosse lorsqu'on s'exprime en tant que citoyen(ne).

Les groupements permettent souvent de poser des questions d'ordre politique, de justice ou de droits de la personne humaine.

Dans les pays riches, une grande partie de ce rôle est rempli par l'État.

Quand il s'agit des femmes des PVD, il s'agit souvent d'une extension de leurs rôles productifs. Elles assurent pour la consommation collective, la gestion et le maintien des ressources pénibles ou peu abondantes telles que l'eau, les soins de santé et l'enseignement. Il s'agit souvent de travail volontaire, non payé, entrepris pendant le temps "libre".

Par contraste, le rôle communautaire rempli le plus souvent par des hommes consiste à organiser et gérer la société à un niveau politique plus formel (l'exercice de la justice par exemple). Il s'agit en général de travail payé, directement ou indirectement, au moyen de rétributions ou d'amélioration du statut et du pouvoir. La répartition de ces 3 rôles entre hommes et femmes (et jeunes/vieux) est différente d'une époque à l'autre, d'un endroit à l'autre, d'une culture à l'autre, d'un milieu socio-économique à l'autre.

## **Discussion sur le genre et les trois rôles :**

- Au-delà des constats des différences de rôles, des participants ont insisté sur la nécessité d'analyser les responsabilités liées à ces rôles, pour chaque groupe social (notamment les obligations sociales des hommes, la pression sociale opposée à l'évolution des rôles, etc.)
- D'accord pour que le biologique ne serve pas d'alibi pour l'exploitation des femmes ; mais en voulant minimiser l'importance du biologique, on risque de négliger l'originalité (méconnue et/ou dévalorisées des femmes et leur importance dans les domaines de la famille et de la culture.
- Les différences et les inégalités sont dues à plusieurs facteurs (ethnies, races, classes, âge et sexe) : comment ne pas se tromper de facteur et les combiner? Comment valoriser les différences, plutôt que les supprimer, tout en réduisant les discriminations dues aux différences ?
- 3 hommes seulement sont présents à cette journée. Pourquoi ne viennent-ils pas et pourquoi ne comprennent-ils pas (en général) l'importance de cette question ?
- De nombreuses participantes pensent que notre discours doit être modifié, davantage genre, traitant des problèmes de société et donc des relations Hommes/Femmes (éviter un discours anti-homme).  
Le terme femmes est trop présent ; il y a un travail sur les résistances à faire.
- Y a-t-il contradiction entre l'approche transversale prônée et les besoins spécifiques des femmes ? Les besoins spécifiques sont aussi culturels et définis par les relations de genre.

## **II.2. Questions abordées à partir de la théorie des trois rôles**

### **La division sexuelle du travail (DST)**

La DST est constituée sur base de règles culturelles qui déterminent les aptitudes et les capacités spécifiques des hommes et des femmes. La DST consiste en l'assignation, aux femmes et aux hommes, de tâches et de responsabilités spécifiques.

Exemple d'une DST contre-productive : Au Rwanda, les comités de gestion des bornes fontaines ou pompes, sont constitués majoritairement t par des hommes, qui n'effectuent pas la corvée d'eau ; ils ne se sentent pas concernés par les pannes et ne veillent donc pas toujours à leur entretien.

La DST existe dans toute société mais elle se manifeste différemment à une époque donnée et pour un groupe donné, dans un espace donné ; la DST est donc mouvante.

**Exemples :** La lessive contre paiement (travail productif et non pas reproductif) est assurée par des hommes en Guinée ; les tailleurs et couturiers sont souvent des hommes en Afrique de l'Ouest ; on voit maintenant des femmes facteurs en Belgique. La DST sert souvent de justification aux défenseurs de la division des ressources productives entre hommes et femmes. Exemples : Les cultures de rente, monétarisées, sont accaparées par les hommes ; les cultures vivrières, pour l'autoconsommation sont du ressort de la femme ; la répartition des tâches entre la production de céréales (hommes) et de la "sauce" (femmes),

### **L'invisibilité du travail des femmes**

Le travail des femmes est souvent invisible, non seulement dans leur rôle reproductif (controverse en Europe sur le travail domestique) mais également dans leurs rôles productif ou communautaire. Les statistiques ne font pas état de toutes les activités menées par les femmes. Les activités menées par les femmes rurales ne sont pas l'objet d'attention au même titre que celles des hommes.

**Exemple :** Les cultures vivrières sont davantage assurées par les femmes que par les hommes ; elles sont plus impliquées dans ces cultures, car la production d'autosubsistance est primordiale pour elles ; en effet, la survie biologique de la famille est une de leur préoccupation fondamentale.

Pourtant dans la plupart des cas, les femmes travaillent dans les champs qui appartiennent au mari, au beau-père ou au frère ; ce sont eux qui sont interviewés dans la plupart des enquêtes, qui apparaissent dans les statistiques, qui font l'objet de formation et de vulgarisation agricole, qui émigrent, etc.

La crise alimentaire que vit l'Afrique a quelque peu levé le voile sur l'importance des femmes dans la production agricole.

Autres thèmes abordés rapidement :

- L'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci
- L'accès aux bénéfices d'actions de développement
- Le contrôle de ces bénéfices
- Le temps disponible
- L'interdépendance entre rôles, emploi du temps et localisation des activités.

### **II.3. Femmes rurales et le développement rural au Mali**

#### **Introduction**

Au Mali, les femmes qui représentent plus de la moitié de la population, vivent dans l'extrême pauvreté. Cette pauvreté concerne plus les femmes rurales, soit 78 % des femmes (Source : Coulibaly et al, 2001).

Or, en milieu rural, la femme est le pivot entre la production et la consommation (Longhurst, 1983). Elles assurent plus de 70% de la production alimentaire. Elles participent activement dans l'exploitation mais n'ont aucun contrôle de ressources. Aussi de par leur analphabétisme (61% en 1995), les femmes ne disposent pas souvent de la capacité suffisante de gestion financière, ce qui conduit généralement à l'échec de leurs activités. Confrontées aux réalités de la nature, les femmes rurales n'ont souvent pas la capacité financière et les aptitudes intellectuelles nécessaires pour jouer convenablement leur rôle de principal responsable des besoins nutritionnels et éducatifs de la famille.

Ainsi le problème des femmes est complexe : le statut spécifique des femmes et des hommes est moins en cause que leurs relations et la manière dont celles-ci se définissent symboliquement et « pratiquement ». On doit le considérer sous ses divers aspects. Le rôle des femmes dans la sphère domestique et dans la sphère marchande, le statut social et matrimonial, la division sexuelle du travail, sont autant de facteurs expliquant les pratiques économiques des femmes.

## **I. Situation de la femme rurale au Mali :**

Traditionnellement, les femmes ont peu de pouvoir de décision. Mais une évolution se dessine favorisée par la décentralisation rurale et la gouvernance locale au Mali. Les femmes participent très peu aux débats lors des assemblées villageoises. Leur participation se fait toujours par consultation ou par personne interposée. Ces réalités socioculturelles pèsent lourdement sur la participation de la femme au processus de développement et lui confèrent un statut social inférieur à celui de l'homme. Dans ce contexte très peu favorable à l'épanouissement de la femme, la condition féminine au Mali, et en milieu rural, devient une préoccupation majeure pour la communauté de développement.

Les femmes au Mali et plus particulièrement les femmes rurales avaient un contrôle limité sur la prise de décisions publiques. Les règles d'exploitation des ressources sont traditionnellement établies par les hommes et ne favorisent pas la participation des femmes aux prises de décision au niveau communautaire et même au sein d'une exploitation donnée.

Cependant, aujourd'hui, le processus de la décentralisation a changé et renforcé les décisions, la gouvernance démocratique implique que les femmes en tant que actrices du développement aient un droit de parole. L'affirmation de la citoyenneté au niveau local nécessite une représentation des droits et recours. La mutation du cadre institutionnel au Mali est une occasion de faire place aux femmes.

Cette politique sur la décentralisation rurale et la gouvernance locale au Mali est une approche qui contribuera à combler les attentes des femmes et plus particulièrement les femmes rurales.

## **II. Rôle et la place de la femme rurale dans la production agricole et développement rurale intégré :**

Les femmes jouent un rôle clé dans le développement de leurs communautés et, si l'on aspire à des progrès durables, les femmes et les hommes doivent avoir un accès égal aux ressources nécessaires pour le développement et aux avantages que celui-ci produit. Il n'existe pas de recette infaillible pour la réussite d'efforts de communication pour le développement ou pour l'émancipation des femmes

rurales. Toutefois, sur la base des meilleures pratiques et leçons tirées au cours des dernières décennies, les principes directeurs suivants peuvent être appliqués à la communication.

En effet, le rôle de la femme dans la génération du revenu familial est souvent triple :

- Elle permet d'épargner du temps aux autres membres de la famille, les rendant ainsi disponibles pour autres activités rémunérées grâce à ses activités de ménage : la préparation des aliments et leur distribution au niveau de la famille, les femmes sont responsables de la collecte de combustible et de l'apport d'eau pour l'utilisation domestique ;
- Elle participe directement aux dépenses familiales à travers ses activités génératrices de revenu monétaire : la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique estime que 70 % de la production alimentaire est effectuée par les femmes, elles font du maraîchage et l'élevage des petits ruminants ;
- Dans la plupart des sociétés, les soins de santé des membres de la famille (enfants, aux personnes âgées) incombent aux femmes (Guire et Popkin, 1990). Malgré ce triple rôle de la femme dans la génération des revenus (Rachel, 1995 cité par Coulibaly et al, 2001), elle rencontre beaucoup d'obstacles dans sa contribution au développement agricole. Parmi ces obstacles, les difficultés d'accès à la terre, au crédit, à l'encadrement agricole, les problèmes de stockage des denrées alimentaires, l'emploi du temps surchargé demeurent les plus importants.

La majeure partie de ce travail effectué par les femmes reste "invisible" car les enquêtes et les recensements comptabilisent uniquement le travail rémunéré ou bien retiennent seulement l'emploi principal des personnes interrogées.

### **III. Les impacts de la femme dans le développement rural et intégré**

Les femmes sont souvent responsables de l'approvisionnement alimentaire de leur famille, soit par le biais de leur propre production, soit en utilisant leur salaire pour l'achat de la nourriture. Les femmes rurales consacrent en effet une part

importante de leurs revenus à l'alimentation de leur famille. Il est désormais admis que dans la distribution des tâches entre les hommes et les femmes en zones rurales, la responsabilité alimentaire incombe aux femmes. Les planificateurs du développement reconnaissent que lorsque la hausse des ressources familiales provient du salaire de l'homme dans l'agriculture de rente, la part consacrée à la nourriture du ménage n'augmente pas nécessairement par contre les femmes contrôlent directement leurs revenus, elles ont tendance à les consacrer au bien-être de la famille, notamment à l'amélioration du niveau nutritionnel des membres les plus vulnérables (Karl, 1996).

Les études qui évaluent l'impact des projets de développement sur les femmes, aboutissent pour la plupart aux mêmes conclusions : la pénétration de l'économie marchande a rompu les équilibres entre sexes et groupes sociaux construits à travers un jeu constant de pouvoirs et de contrepouvoirs (imbriquant les domaines économiques, politiques, religieux et symboliques). La brutalité des influences et interventions extérieures, depuis la colonisation, a souvent entraîné une dégradation des conditions de vie et du statut des femmes, en les privant des ressources et des avantages qui étaient les leurs comme productrices. Les projets ont contribué à renforcer des tendances discriminatoires déjà existantes. Cependant, il faut nuancer ces évolutions selon les sociétés, les structures économiques, sociales et culturelles : les femmes ne sont pas non plus un groupe homogène soumis uniformément aux mêmes contraintes. Par contre, les modèles de projets sont assez facilement repérables et présentent entre eux beaucoup de caractéristiques communes.

Il faut alors s'interroger sur les facteurs de nature conceptuelle, structurelle et fonctionnelle qui gênent ou bloquent la participation des femmes dans les politiques de développement, en les marginalisant ou en les privant du contrôle des ressources dans la mise en œuvre des projets. Cette question renvoie à une double problématique s'apparentant à celle posée par la littérature sur les femmes et le développement. Celle, tout d'abord portant sur la nature des interventions (orientations, objectifs) et sur les éléments qui, dans la conception et l'exécution

des projets, induisent une accélération de la différenciation sociale, donc une marginalisation des groupes défavorisés ou dépendants (femmes, jeunes, paysans les plus pauvres, etc.).

Celle relative à la discrimination dont les femmes font l'objet et qui renvoie aussi à la problématique de la division entre les sexes (mode traditionnel de régulation des pouvoirs entre hommes et femmes) et de l'évolution de cette division sous l'influence d'un modèle occidental des rapports hommes/femmes. Ce modèle est véhiculé par l'administration coloniale, puis par les programmes de développement. Il est transmis sous la forme la plus simple, à partir de quelques stéréotypes facilement repérables, qu'on retrouve dans beaucoup de projets, qu'ils soient conçus par des ONG, des agences de coopération bilatérale ou multilatérale. La conjugaison de ces différents facteurs à un effet démultiplicateur négatif sur la situation des femmes. L'analyse de ces facteurs ne prétend évidemment pas ici être exhaustive.

#### **IV. Les facteurs entravant le développement rural intégré et durable de la femme rurale :**

##### **a) La terre :**

Étant donné que les femmes ont un rôle crucial dans la production agricole, il faudra avant tout garantir aux agricultrices comme aux agriculteurs un accès suffisant aux facteurs de production (Terre) et aux services d'appui pour améliorer la productivité.

Dans l'ensemble, les femmes ont moins accès à la terre que les hommes pour de multiples raisons juridiques et culturelles. Parfois, la loi reconnaît le droit fondamental des femmes à la terre mais le droit coutumier leur en limite l'accès. Avec l'adoption de lois réglementant la propriété foncière, les titres de propriété sont généralement donnés au chef de famille homme.

##### **b) Le crédit :**

Une conséquence directe du manque d'accès des femmes à la terre est leur manque d'accès au crédit. La terre est souvent une caution indispensable pour les prêts. C'est un obstacle important à l'amélioration de la productivité agricole des femmes,

car, sans crédit, les agricultrices ne peuvent ni acheter des intrants comme les semences, les engrais, et les technologies améliorées, ni louer de la main d'œuvre. Paradoxalement, plusieurs études montrent que les femmes sont plus susceptibles de rembourser leurs emprunts que les hommes.

**c) l'intrant et technologie agricole :**

Avec la baisse des disponibilités en terres arables, l'accroissement de la pression démographique et l'aggravation de la dégradation de l'environnement, il est de plus en plus nécessaire d'augmenter la productivité de façon durable. Pour cela, il faut avoir accès à des intrants et à des technologies agricoles appropriées.

L'accès des femmes rurales aux intrants et aux technologies est limité par leur manque d'accès au crédit, et par le manque d'attention de leurs besoins dans les programmes de recherche et de développement des technologies.

**V. Stratégie promouvoir pour améliorer le bien-être et contribuer au développement rural intégré et durable de la femme :**

La promotion des activités féminines génératrices de revenus requiert une collaboration entre la communauté des bailleurs de fonds et le gouvernement, d'une part, et les secteurs privé et public, d'autre part, afin de lever les contraintes et développer les possibilités au niveau microéconomique et macroéconomique tout au long du parcours, du ménage au marché. Les efforts devront porter essentiellement sur le développement des activités économiques qui permettront tant aux hommes qu'aux femmes de sortir gagnants.

Les femmes doivent donc travailler plus longtemps que les hommes pour réaliser le même travail dans l'ensemble des activités agricoles... En ce qui concerne les activités domestiques (typiquement féminines), grâce à cette méthode, on aboutit théoriquement à une efficacité supérieure chez l'homme. En additionnant main-d'œuvre féminine et main d'œuvre masculine, on considère que les deux forces de travail sont parfaitement interchangeables. La division sexuelle du travail est occultée. Plus tard, on constate que certains projets n'atteignent pas leurs objectifs à cause d'une disponibilité insuffisante de main-d'œuvre, en particulier féminine,

et on constate même que la mobilisation de la force de travail, y compris salariée, n'a pas répondu à l'attente.

### **CHAP\_III : ORGANISATION DU MONDE RURAL : LES ORGANISATION PAYSANNES**

#### **PREAMBULE**

Le développement socio-économique de nos campagnes est conditionné par une meilleure organisation de la masse rurale qui est certes le point clé pour une amélioration du niveau de vie de la population et une augmentation de la production.

La structuration des organisations paysannes n'est pas mauvaise, mais c'est la dispersion des efforts qui en est le mal qu'il faut chercher à solutionner. Le programme de développement du monde rural ne sera réalisable que si les efforts d'ensemble se conjuguent. Les masses rurales doivent se sentir concernées des problèmes nationaux aussi bien qu'internationaux ; pour ce faire, il faut qu'elles se regroupent au sein d'une entité socio-économique démocratique et populaire.

L'introduction de technologies dans les activités (production, transformation, commercialisation, approvisionnement, etc...) semble favorisée l'amélioration des rendements et productivité. Dans les masses paysannes doivent être toujours sensibilisées davantage pour les amener à pratiquer les différentes techniques que leur proposent les techniciens. L'encadrement du mouvement coopératif à lui seul ne pourra résoudre tous les problèmes ruraux, il a besoin de l'aide de tous les services concernés par le développement rural.

La promotion du monde rural doit toujours demeurer comme le souci de tous les services qui en sont chargés, de ce fait les moyens et efforts qui sont à notre disposition devront être mis en commun tout en responsabilisant les intéressés eux-mêmes. Le technicien d'Agriculture ou autre peut œuvrer de concert avec l'Agents Techniques de la coopération car ils doivent tous comprendre qu'ils travaillent pour les mêmes objectifs :

Mieux être du monde rural

Développement socio- économique du pays.

Il est important d'affirmer que le développement local/rural passe essentiellement par la prise en charge des actions de développement par les concernés, de l'identification au suivi-évaluation, en passant par la planification et la mise en œuvre. Les populations à la base et les producteurs doivent passer du stade d'assistés à celui d'acteurs, sur la base d'une vision de leur propre développement et non des programmes et des financements de passage.

Les producteurs doivent répondre aux besoins du marché qu'il leur faut connaître et s'organiser pour développer de nouveaux marchés (introduction de nouveaux produits ou produits de substitution). Le volet « entreprise » s'impose pour être compétitif et crédible. Il faut pour cela des capacités techniques, technologiques, organisationnelles et managériales et être prêt à prendre le risque.

## **INTRODUCTION**

Le Mali, pays à vocation agro-sylvo-pastorale dont l'économie est essentiellement axée sur les activités du secteur rural. Ce secteur occupe selon la Direction Nationale de Statistique et de l'Informatique (DNSI) en 1996, plus de 80% de la population active.

Cependant, selon la même source plus de 90% des ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette situation paradoxale émane d'une insuffisance de coopération entre les organisations évoluant dans le domaine mais aussi et surtout d'une mauvaise organisation de chacune des filières concernées.

Les structures organisationnelles sont considérées comme le creuset de l'action collective des producteurs agricoles et des communautés rurales afin de gérer leurs ressources naturelles ou économiques, pour participer aux processus de décision économique ou pour assurer les formes de représentation des populations appartenant au monde et/ou à l'espace rural. Elles sont également l'instrument privilégié de défense de leurs intérêts. Il convient de rappeler que les organisations agricoles et rurales rassemblent de multiples acteurs sociaux. Elles concernent autant l'institution communautaire ou villageoise organisée sur un mode traditionnel (formel ou informel), les structures associatives, les organisations professionnelles agricoles (OPA) et non agricoles, les coopératives

et les mutuelles ou groupements économiques d'intérêt commun constitués dans une commune rurale quel que soit leur objet (sociétés de services, de réalisation ou de production de biens). Elles impliquent enfin les structures publiques et services extérieurs de l'État ainsi que les collectivités territoriales. L'environnement institutionnel et le tissu organisationnel des secteurs agricole et rural.

Mais bien que le terme coopération revêt plusieurs sens, nous l'utiliseront dans le contexte de ce cours en faisant allusion au mouvement associatif (coopérative et association). Dans ce contexte donc, l'acte de coopérer sera cet acte qui régit la vie quotidienne des organisations coopératives et associatives selon une certaine éthique.

La situation économique actuelle de l'Afrique est comparable à celle de l'occident à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. La crise économique et sociale a engendré un taux de chômage très élevé, exploitation des enfants, misère des paysans sans terre et ouvriers etc. ceux qui sont familiarisés avec l'évolution de l'économie occidentale, savent que les institutions coopératives et associatives ont joué un rôle de premier plan pour le redressement de cette économie.

Cependant, la mauvaise application ou plutôt la non-application des théories et pratiques coopératives et associatives à tous les niveaux en Afrique a conduit à une compréhension erronée de ces organisations aussi bien chez leurs membres que chez les encadreurs, et partant à tenir l'image de marque de ces structures. Des cours de formation pour adultes essaient de rectifier le tir, mais cette approche ne pourra conduire à une solution durable que si au niveau de la base, les jeunes comprenaient et profitaient déjà des avantages offerts par les organisations coopératives et associatives. C'est pourquoi nous pensons que la connaissance des pratiques et théories coopératives et associatives au niveau des centres de formation serait de nature à combler ces lacunes.

Il s'agit donc à travers ce cours de donner aux apprenants des connaissances leur permettant de connaître les formes d'organisations, leur fonctionnement, leurs rôles, possibilités, leurs limites et surtout les profits qu'ils peuvent en tirer.

En Afrique sub-saharienne, et plus généralement dans la plupart des pays en développement, l'organisation des producteurs est un thème récurrent des politiques agricoles. Depuis les années 1960, en effet, les services agricoles publics ont connu des réorganisations régulières et d'ampleur variable. Dans tous les cas cependant, ils se sont structurés autour d'une relation étroite entre d'une part la recherche agricole et des institutions de vulgarisation (étatiques ou paraétatiques) et d'autre part des organisations de producteurs aux formes très diverses et disposant d'une autonomie variable mais le plus souvent faible voire inexistante. De profondes évolutions ont, en effet, eu lieu et sont en cours. Elles concernent : le contexte dans lequel s'inscrit l'activité agricole (désengagement de l'État, privatisation, libéralisation et dérégulation), la montée en puissance des OP qui s'autonomisent vis-à-vis de leurs tutelles et des pouvoirs publics et revendiquent de plus en plus souvent le statut d'acteur à part entière du développement rural, le positionnement des bailleurs de fonds qui encouragent le renforcement des acteurs non étatiques, la décentralisation des initiatives et des financements.

Ces évolutions générales influent sur la relation entre les institutions publiques chargées des services agricoles et les OP. Les acteurs concernés s'efforcent (et/ou sont incités) de passer d'une relation essentiellement verticale, dans laquelle les organisations de producteurs ont surtout eu pour but de faciliter l'action des services agricoles publics, à une approche de partenariat qui vise à construire des relations contractuelles entre les institutions de recherche et de vulgarisation et les producteurs organisés.

Lorsqu'interviennent les réformes économiques des années 80, le niveau d'organisation des producteurs africains est globalement encore très faible dans la plupart des pays. Cependant, de nombreuses organisations existent, notamment à l'échelon villageois et local, et elles peuvent sommairement être classées en trois grandes catégories : les coopératives, les associations/groupements liés aux grands projets et le mouvement associatif.

## I. LES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP)

### 1.1 RAPPEL HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES OP

L'organisation des paysans n'est pas un phénomène récent en Afrique. Sous sa forme traditionnelle (les groupes d'entraide pour les travaux agricoles, les tontines...), elle reste encore en vigueur dans la plupart des sociétés rurales. Quant à l'organisation des paysans sous une forme moderne empreinte de juridisme (les coopératives), elle a été introduite pendant la période coloniale. Depuis les indépendances, d'autres types d'organisations sont apparus avec des appellations diverses (les groupements, les associations villageoises...). En même temps que le contexte politique, économique et social des États africains, les multiples formes d'organisation du monde rural ont aussi évolué.

### 1.2 LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES OP

En Afrique sub-saharienne, pour qui cherche à comprendre l'évolution de l'organisation du monde rural, la référence coopérative apparaît comme une donnée constante ?

Depuis les indépendances, les États africains ont développé des politiques agricoles dont un des objectifs implicites était de prélever des surplus pour financer un appareil d'État naissant. De ce fait, ils ont déployé leurs efforts dans les zones (et avec les productions), où ils pouvaient espérer tirer de l'agriculture des revenus substantiels à partir de mécanismes plus ou moins complexes basés sur des systèmes de prélèvements. Concrètement, cela signifie que **l'État s'est investi de manière très discontinue dans le monde rural** : des zones entières ont été complètement laissées à l'abandon. On a privilégié une approche par filière autour de quelques produits commercialisés sur le marché mondial ou déterminants pour l'alimentation des villes : coton, café, cacao, arachide, riz...

Dès les premières années d'indépendance (et même parfois avant, surtout sous l'impulsion des Églises), mais de manière plus importante depuis les années 70, **des organismes privés ont travaillé aux côtés des populations dans des zones « à l'écart » et sur des thèmes délaissés par les pouvoirs publics** : maraîchage, crédit rural... Ce travail s'est accompagné en général de la création d'organisations à l'échelle villageoise chargées de gérer les activités mises en place. Un grand nombre d'organisations paysannes autonomes se sont ainsi créées.

### **1.3 LE DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT ET LES OP**

Depuis les politiques d'ajustement (milieu des années 80), les administrations et les sociétés parapubliques en charge du développement rural ont vu leurs prérogatives fortement réduites. Ce processus n'est pas achevé et s'accompagne de résistances fortes de la part de ceux qui tiraient profit du système en place. Depuis cette période, on parle beaucoup du transfert de fonctions aux paysans organisés, sans forcément que des mesures d'accompagnement conséquentes soient mises en place.

C'est dans ce contexte qu'évoluent actuellement les organisations paysannes aussi bien au niveau des villages qu'au niveau inter villageois, voire national.

**Un désengagement ambigu des États et les intervenants extérieurs** affirment de nouvelles options et certains déclarent renoncer aux modèles d'organisations préétablis imposés de façon plus ou moins directive aux paysans.

Dans certains cas, on assiste à un transfert aux paysans des **responsabilités**, des **fonctions** et des **charges** (notamment financières) que l'État ne peut plus assumer. Ce transfert est souvent décidé de façon unilatérale par l'État et ses bailleurs de fonds ; il s'effectue alors selon un rythme et des modalités définis sans concertation avec les paysans ; il concerne des fonctions plus ou moins rentables et établit des limites strictes à la « **responsabilisation paysanne** ».

*(Extraits de **MERCOIRET M.R. (coord.)**, ministère de la Coopération et du Développement, CIRAD, 1994).*

## 1.4 LES ORGANISATIONS PAYSANNES AU NIVEAU VILLAGEOIS

Au niveau du village, les formes d'organisations paysannes prennent plusieurs noms : groupements, associations villageoises. Pour ne pas alourdir le texte, nous utiliserons couramment le terme **groupement**, en le précisant quand ce sera nécessaire.

Tout le monde s'accorde à dire que dans beaucoup d'endroits, il y a foisonnement de groupements. Pour mieux cerner cette diversité, bon nombre d'intervenants ont procédé à leur classement. Cependant, une administration, une ONG, un chercheur, etc. inventent des classements adaptés aux questions qu'ils se posent. De ce fait, **un classement n'est pas objectif en soi** et il exprime la vision et les attentes de celui qui le bâtit par rapport à ses objectifs qu'il convient d'explicitier, et autour desquels doivent être retenues des indicateurs facilement observables.

En tant qu'outil de connaissance, **une typologie** doit s'appuyer sur des critères élaborés à partir d'hypothèses établies pour arriver à expliquer une situation observée.

C'est aux principaux intéressés, les paysans, qu'il revient de peser sur ceux qui « se penchent » sur eux pour transformer ces outils de connaissance en atouts, en ressources mobilisables pour l'action. C'est dans la mesure où des responsables paysans seront progressivement associés à toutes les étapes des études les concernant, que pourront s'établir les conditions d'un dialogue et d'une confrontation équitables. La réflexion sur la stratégie des groupements, leurs projets et leur devenir est des moyens de rendre ces outils vivants.

## 1.5 QUELLES FONCTIONS POUR LES ORGANISATIONS PAYSANNES ?

À partir d'une étude effectuée en Guinée, un inventaire non exhaustif a été réalisé pour faire ressortir les diverses fonctions remplies par des organisations paysannes (sachant qu'une même organisation peut remplir plusieurs fonctions) :

**1. La gestion du foncier** : en particulier dans les zones où il y a des aménagements hydro agricoles,

**2. La gestion de l'environnement** (gestion de l'espace, gestion de terroir),

- 3. La gestion d'équipements** (moulins, décortiqueuses),
- 4. La production collective** (champ collectif),
- 5. L'approvisionnement** (cadre pour l'inventaire des besoins, achat groupé, gestion du crédit),
- 6. Le stockage en commun** (grenier semencier, banques de céréales,),
- 7. Le travail en commun** (groupes d'échange de travail),
- 8. Le financement** (systèmes de crédit intégrés à d'autres activités, institutions spécialisées dans le crédit),
- 9. La commercialisation,**
- 10. Le conseil aux producteurs** (conseil technique, expérimentation,),
- 11. La représentation des producteurs.**

L'analyse du fonctionnement des groupements est un thème prisé des anthropologues, qui nous apportent souvent un éclairage utile sur les motivations des membres des groupements, sur l'articulation des groupements avec leur entourage social (le reste du village, les anciens,) et sur le mode de fonctionnement interne (prise de décisions, mécanismes de délégation,), (voir les différents bulletins de l'APAD, cités en bibliographie). Pour pouvoir faire des propositions d'appui ou accompagner les groupements, les organismes cherchent à déterminer ou contribuer à forger les projets de ces groupements, mesurant ainsi **la viabilité** de ces organisations.

Pour cela, les développeurs et chercheurs se penchent sur **la dynamique** et **la stratégie** des groupements. Lorsqu'elle est clairement explicitée, cette stratégie est d'abord un moteur de l'action avant d'être un outil de classement.

#### **1.5.1 Ce groupement est-il viable ?**

Par trois ensembles de critères, les auteurs tentent d'apprécier la viabilité des groupements :

- 1. La satisfaction des besoins à la base** : besoins matériels et individuels, besoins sociaux et collectifs.
- 2. L'appropriation de l'expérience collective** : le degré d'initiative interne, la rentabilité économique, le contrôle de la gestion par la base, la gestion des conflits.

3. L'ouverture sur l'extérieur : la présence d'un leader, ouverture à de nouveaux membres, recherche de nouveaux partenaires, qualité de la relation avec l'encadre.

#### ☞ QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT PAYSAN ?

On peut choisir cinq critères pour apprécier l'existence d'un mouvement paysan :

1. **Une autonomie financière et intellectuelle** (marge de manœuvre par rapport à l'État et aux bailleurs de fonds).
2. **Des objectifs conscients et explicites** (un projet d'avenir, une vision du monde).
3. **Des rapports significatifs avec l'État et/ou le reste de la société civile** (négocier des alliances, apparaître au grand jour).
4. **Une taille ou un poids économique/politique « suffisant ».**
5. **Une organisation Interne déjà établie.** (Éléments issus de **GENTIL D. et MERCOIRET MR.** 1992)

#### **\*Un mouvement paysan c'est une organisation ?**

Voulue et créée par les paysans eux-mêmes et ayant un rayonnement régional ou national, et qui :

- se donne des objectifs conscients, explicités avec un projet pour la paysannerie dans une société en construction,
- est capable de formuler des revendications exprimant les aspirations du monde paysan,
- est en mesure, si nécessaire, de mobiliser les masses paysannes dans des actions concrètes pour faire aboutir les revendications,
- est reconnue par les pouvoirs publics comme interlocuteur pour négocier les dossiers de la paysannerie et d'un projet de société,
- trouve sa légitimité dans des structures locales (villageoises ou communales) avec une position dominante ou majoritaire,
- à un fonctionnement démocratique où les responsables élus sont porteurs de mandats, rendent des comptes et acceptent leur renouvellement par vote à bulletin secret des membres. (**LEBOT M.**, Président du Réseau GAO, décembre 1993).

## 1.6 RÔLES DES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP)

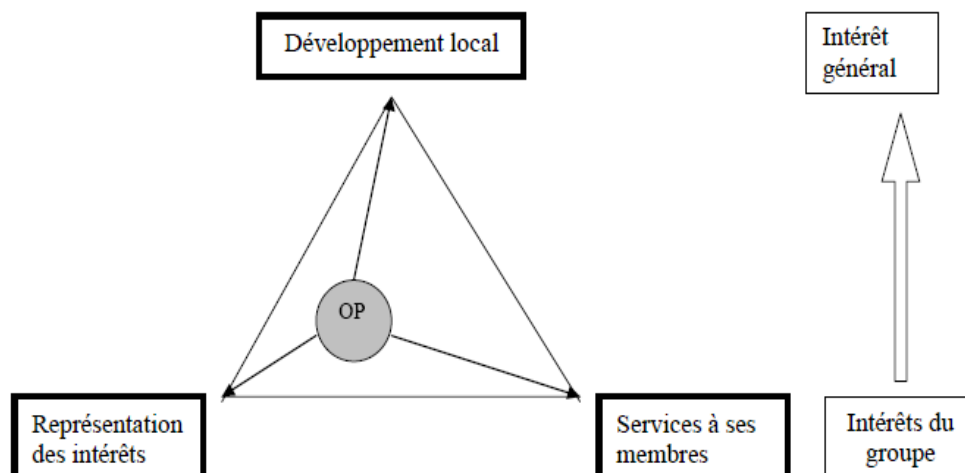
Schématiquement, on peut lister trois grands types de rôles :

**1. La fourniture de services à leurs membres** : ces services peuvent être de nature **technique** (il s'agit de favoriser les innovations techniques pour améliorer les revenus de leurs membres) ou **économique** (les OP peuvent être des opérateurs économiques à part entière en s'engageant dans la collecte et la commercialisation de leurs produits ou en jouant un rôle dans l'approvisionnement en intrants agricoles).

**2. La représentation des intérêts** de leurs membres et, plus largement, des agriculteurs ou ruraux sans forcément qu'ils en soient membres. Ce rôle peut recouvrir de multiples dimensions : formulation de revendication pour des négociations, élaboration de propositions pour contribuer à définir des politiques agricoles et rurales, participation à la gestion des filières agricoles.

**3. L'implication dans le développement local**, sous forme d'investissement sociaux (écoles, centres de santé, alphabétisation,). Face à des carences de l'État ou des collectivités locales, elles assurent ainsi des fonctions d'intérêt général qui rendent des services à l'ensemble des ruraux, au-delà de leurs membres. En agissant sur ce terrain, les OP contribuent aussi à renforcer la démocratie locale et la participation.

On peut schématiser par un graphique ces trois grands types de fonctions :



Quels que soient les rôles qu'elles assument, les OP doivent concrètement combiner deux types d'activités complémentaires :

**1. Le travail interne** qui vise à consolider leur fonctionnement et à répondre aux attentes de leurs membres. Il nécessite aussi de consolider régulièrement l'organisation par des réunions à différents niveaux, afin de renforcer le sentiment d'appartenance de ses membres et de construire et entretenir la légitimité de l'organisation.

**2. Le travail externe** qui vise à assurer leur reconnaissance et à construire des partenariats avec d'autres interlocuteurs : cela nécessite un travail de relation, de communication et parfois de négociation avec de multiples interlocuteurs extérieurs (État, services techniques, secteur privé, ONG, bailleurs de fonds). Dans la plupart des cas, les OP ont des ressources humaines et financières souvent très limitées par rapport à leurs ambitions : elles se retrouvent souvent dans l'obligation de trouver un équilibre entre le travail interne (être à l'écoute et répondre aux attentes des membres, informer et consolider l'organisation) et le travail externe (répondre aux sollicitations, créer et nourrir les partenariats). Cette tension entre dynamique interne et relations externes est source de fragilité elle constitue une des limites dans l'effort que les OP mènent pour assurer les missions qu'elles se sont données.

## **1.7 CLASSIFICATIONS ET TYPOLOGIES DES OP**

Les organisations paysannes (OP) sont maintenant nombreuses et très diverses dans la plupart des pays en développement. La plupart des intervenants en coopération cherchent à comprendre cette diversité pour, la plupart du temps, accompagner les évolutions de ces organisations paysannes dans un sens qui leur paraît favorable. Pour cela, les intervenants réalisent toujours un exercice de découpage du réel en produisant des classifications ou des typologies des OP. Mais quelles sont les différences entre une classification et une typologie ?

Une **classification** a pour principal objectif de **décrire**. Classifier revient à construire des catégories, souvent à partir d'un nombre limité de critères, pour ranger ensuite les OP observées dans ces catégories. **Par exemple**, distinguer les OP féminines

des OP mixtes est une opération de classification simple. Distinguer les **OP spécialisées** dans une fonction particulière (banques de céréales, gestion d'un périmètre irrigué) de **celles polyvalentes** (associations villageoises) est un autre mode de classification souvent utilisé.

Les critères les plus fréquents dans les classifications sont : la **taille** des OP (villages, unions, fédération), la **nature de leurs activités** (économique, technique, sociale), la **nature de leurs membres**, la **nature du produit agricole** dominant dans la zone considérée (coton, élevage, riz), leur **origine** (sont-elles endogènes ou créées par des intervenants extérieurs ?). Classer, c'est en quelques sortes découper le réel à partir de quelques critères simples ne prêtant pas à ambiguïté. À ce titre, des catégories évidentes comme « **OP locales** » et « **OP faitières** » s'imposent souvent comme premier effort de distinction mais elles ne nous disent rien sur la nature réelle des OP.

Une **typologie** a pour objectif d'**analyser**, de **comprendre** en vue d'agir. À la différence d'une classification, la typologie part forcément d'une ou plusieurs **questions** que se pose l'intervenant. Élaborer une typologie suppose une problématique, des hypothèses et des questions explicites. Par exemple, dans telle région existe un grand nombre de groupements de producteurs aux caractéristiques voisines mais l'intervenant se pose la question de savoir quels sont ceux qu'il faut prioritairement appuyer pour, par exemple, développer des actions de commercialisation.

En fonction de la question posée (ici, comment impliquer des groupements de producteurs dans des actions de commercialisation), l'intervenant construira une typologie de ces groupements après une phase de recueil de données sur le terrain. Des critères sont élaborés et des types sont construits pour apporter des éléments de réponse à la question posée. Là encore, la différence entre une catégorie et un type est importante : on sort difficilement d'une catégorie alors qu'une même organisation peut évoluer d'un type à l'autre dans le temps. Une typologie est un outil d'accompagnement d'un processus : elle prend en compte le facteur temps et correspond à un exercice **explicatif**.

**Typologies et classifications** partagent au moins un point commun : elles ne sont que des interprétations de la réalité et non la réalité elle-même. Cela paraît **trivial** mais beaucoup d'intervenants ont tendance à utiliser les classifications et les typologies comme des outils standards, applicables partout, alors que le contexte et les conditions de leur élaboration sont déterminants dans la pertinence de leur usage.

Les organisations paysannes (OP) que l'on rencontre sur le terrain peuvent être **classées en fonction de leur origine**. Trois catégories peuvent être grossièrement distinguées : les OP suscitées par les grands appareils de développement, les OP liées à des interventions extérieures locales et les organisations d'origine endogène reliées au mouvement associatif.

#### ☞ **LES OP SUSCITÉES PAR LES GRANDS APPAREILS DE DÉVELOPPEMENT**

Durant la fin des années 60 mais surtout pendant les années 70 et 80, les États et les bailleurs de fonds développent des formes d'intervention caractérisées par la mise en œuvre de projets de type « filière » plus ou moins intégrés. Situés souvent à l'échelle régionale, autour d'une culture « motrice » souvent d'exportation (le coton) ou d'une innovation « transformatrice » (l'irrigation), les projets mobilisent un personnel et des moyens spécifiques pour atteindre des objectifs précis.

Prévus au départ pour des durées limitées, les projets verront fréquemment leurs objectifs initiaux s'élargir progressivement vers la mise en œuvre d'un développement intégré régional (cas de la CMDT au Mali Sud dans les zones cotonnières) et leur durée de vie se prolongera souvent du fait de phases successives correspondant à autant de tranches de financement extérieur.

L'intervention par le biais des projets contribue le plus souvent à un affaiblissement des formes traditionnelles de l'action publique mises en place par les États au moment des Indépendances comme au Sénégal (Banque mondiale, 1989), car les moyens sont progressivement affectés majoritairement aux projets. Ces interventions publiques s'appuient sur des organisations fonctionnelles définies pour relayer et démultiplier l'action des projets sur des points précis (Colin et Losch, 1990).

Les formes d'organisation utilisées vont certes varier d'un pays à l'autre et donneront lieu dans certains pays à de multiples statuts qui permettront à ces organisations de fonctionner : les associations villageoises au Mali dans la zone cotonnière à partir de 1974, les GIE (Groupements d'intérêt économique) au Sénégal dans le cadre de projets régionaux ou catégoriels (Casamance dans les années 1975-1990) ou des groupements qui s'identifient soit par le nom du projet qui en est l'origine, soit par le village (les groupements RC2 du nom du projet de relance de la caféiculture en Guinée à la fin des années 80 par exemple).

Tous les grands projets ont promu ces formes d'organisation qui se sont construites le plus souvent en dehors du système coopératif pour échapper à certains de leurs dysfonctionnements, parfois à la demande des paysans eux-mêmes. Les associations et groupements des zones cotonnières sont nés avec les marchés autogérés qui assurent la commercialisation primaire du coton, d'abord dans la région de Mali Sud puis dans les autres pays et leurs fonctions se sont progressivement étoffées.

Dans les périmètres irrigués des zones sahéliennes, des organisations ont également été mises en place sur la base de fonctions économiques autour des filières riz mais aussi pour contribuer à la gestion des périmètres irrigués (gestion de la redevance et de l'entretien des canaux).

Simultanément, certains États ont promu à travers leurs services techniques spécialisés des programmes nationaux destinés à des catégories sociales ou professionnelles particulières (jeunes, femmes, pêcheurs, artisans). Ces interventions se sont, elles aussi, accompagnées de la création d'organisations spécifiques.

### ☞ **LES ORGANISATIONS LIÉES À DES INTERVENTIONS LOCALES**

Ainsi, au fil des années, les options successives de développement rural ont généré des organisations aussi nombreuses et diverses qui coexistent, depuis le village jusqu'au niveau national, formant des strates plus ou moins vivaces ou sclérosées à partir desquelles pourrait s'effectuer une relecture des interventions de développement qui se sont succédé ou ont coexisté. La conception de l'organisation

qui caractérise cette période est purement fonctionnaliste, définie le plus souvent de manière unilatérale par l'intervenant et circonscrite dans l'espace villageois voire **infra-villageois**, dans le cas de groupements catégoriels ou professionnels spécifiques (groupements de jeunes, groupements féminins, groupements de pêcheurs).

En marge des interventions officielles de l'État se développent des initiatives d'inspirations différentes qui trouvent leur origine dans les réactions aux changements climatiques notamment dans les régions sahéliennes, dans le développement des organisations non gouvernementales d'appui et dans les réactions des paysans aux formes directives des interventions des périodes antérieures. Dans les années 70 et 80 deux grands types d'organisation peuvent être distinguées : les organisations liées à des interventions locales et les organisations liées au mouvement associatif.

Créées avec l'appui des ONG, de certaines coopérations bilatérales ou internationales, en collaboration parfois avec les services techniques nationaux marginalisés par les grands projets, ces organisations très nombreuses revêtent des formes diverses. À côté d'organisations « communautaires » ayant des objectifs multisectoriels et se réclamant parfois de solidarités traditionnelles, on trouve des groupements plus spécialisés, centrés sur une production (le maraîchage), sur une fonction économique en amont ou en aval de la production (comités de gestion des banques de céréales, de caisses d'épargne et de crédit) ou orientés vers l'appui à une catégorie sociale (les femmes) ou professionnelle.

#### **LES ORGANISATIONS PAYSANNES LIÉES AU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Ces organisations résultent d'une initiative locale et sont autonomes par rapport à l'État lorsqu'elles ne se sont pas construites en opposition ouverte avec les formes directives d'intervention qui étaient alors promues. Historiquement ces organisations locales au départ se sont surtout développées au Sénégal et au Burkina Faso où elles ont pris la forme d'organisations paysannes inter-villageoises avec des statuts divers d'associations, d'ONG ou même de GIE, parfois difficilement acquis. Le mouvement s'est développé dès le début des années 1970

et parfois avant. Parmi les organisations pionnières, on peut citer l'Entente de Bamba Thialène, l'association des jeunes agriculteurs de Casamance, l'Amicale du Walo au Sénégal et les groupements Nam au Burkina Faso. Ce qui caractérise le mouvement associatif qui émerge à cette époque, c'est le rejet des formes dirigistes ou non concertées que revêt l'intervention publique, le constat du peu de résultats de ces interventions et la prise en charge par les acteurs eux-mêmes de la recherche de solutions à leurs problèmes notamment dans des zones marginales du point de vue du développement des grandes filières et de leur potentiel agro économique.

C'est aussi la prise de parole de certaines catégories sociales qui vont investir massivement ces nouvelles structures.

Les organisations quelle que soit leur origine se trouvent diversement renforcées par les transferts de responsabilités et de charges qui tendent à s'accroître au profit des organisations paysannes et rurales durant les années 1990 (Mercoiret et al. 1997).

Les organisations paysannes et rurales opèrent ainsi aux différents niveaux de structuration, depuis le niveau local jusqu'au niveau international. **Elles présentent toutefois la spécificité d'être ancrées au niveau local**, là où se situe la demande effective de services de la part de leurs adhérents. C'est bien en répondant aux demandes concrètes de leurs membres que les organisations construisent leur légitimité, c'est aussi à ce niveau que peut se développer une nouvelle vision du « politique » à travers les formes de gestion qui sont mises en œuvre. Elles participent ainsi à la construction de liens entre les champs de l'économique et du social d'une part, et de l'économique et du politique d'autre part, et ce aux différentes échelles de gestion issues du processus de décentralisation.

#### ☞ LE PROCESSUS DU « TRANSFERT » D'ACTIVITÉS AUX OP

- Au lieu de parler de désengagement de l'État, il conviendrait plutôt de parler de **transfert des responsabilités (et plus souvent) des charges de l'État** : la plupart des fonctions transférables étant peu rémunératrices dans la filière et peu

porteuses de pouvoirs. Le terme de **sous-traitance de certaines fonctions** serait sans doute plus approprié, même si la sous-traitance implique un certain équilibre dans l'établissement du contrat et **une négociation** qui n'a pas toujours eu lieu.

- Ce transfert est loin d'être achevé, et selon les pays et les filières, la place des organisations paysannes (existantes, en formation ou en gestation) n'est pas clairement précisée face à **d'autres opérateurs privés** mieux organisés et mieux dotés en moyens financiers (commerçants, exportateurs...) et face aux **résistances de l'État**. L'analyse de la place des organisations paysannes doit aussi prendre en compte la nature de la filière concernée : au Mali, par exemple, la filière riz est a priori plus facile à défendre (importations contrôlables) qu'au Cameroun, où de nombreux exportateurs travaillent en complicité avec certains représentants de l'État pour exporter sur le marché mondial.

#### **Exemple : Le transfert à des groupements dans un aménagement hydro-agricole : le cas de l'Office du Niger**

Depuis 1985, 150 associations villageoises (AV récemment créées de manière autoritaire) ont été équipées de batteuses. Cela a été l'occasion de donner aux AV leur première fonction économique en même temps qu'un premier « transfert de responsabilité » par l'Office du Niger (ON).

Presque simultanément, la « collecte primaire » a été transférée progressivement aux AV dotées de bascules ainsi que la gestion des sacs et leur rotation : ces deux activités étaient rémunérées plus ou moins régulièrement sous forme de ristournes versées par l'ON.

À partir de 1987, dans la partie réaménagée, le crédit de campagne et d'équipement, jusqu'alors consenti individuellement aux colons par l'ON a été « doublement transféré » : de l'ON à une institution financière (la BNDA) d'une part, et d'autre part, du colon à l'AV qui emprunte et se porte caution auprès de la BNDA, redistribue en nature à ses membres et assure le recouvrement individuel des échéances moyennant un point supplémentaire au taux d'intérêt perçu par la banque. (Éléments tirés de **Doucet M.J.**, 1993).

## 2. LE FONCTIONNEMENT DES OP

Les OP à potentiel institutionnel fort sont celles :

- Qui promeuvent l'implantation de systèmes productifs orientés vers le marché : le « coût d'opportunité » de l'adhésion aux OP peut être élevé et l'adhésion dépendra alors de la capacité de l'OP à fournir au producteur des services prisés (diminution de risques, bénéfices conséquents, temps gagné, allocation équitable de ressources, information accessible...).
- Qui œuvrent dans des contextes économiques relativement peu favorables ou pour des agents économiques peu avantagés : l'OP peut servir à la mise en place d'un système économique alternatif aux migrations. (Extraits de JACOB J.P. et MARGOT F., 1993).

Lorsque l'on parle d'appui et d'accompagnement aux OP, on évoque invariablement la formation, l'information, l'alphabétisation, la comptabilité/gestion, sans que ces termes soient mieux précisés et que les véritables enjeux soient débattus. On joue ainsi sur les mots (appui/formation, appui/conseil, alphabétisation fonctionnelle, comptabilité simplifiée...).

### 2.1 ORGANISATIONS PAYSANNES, APPUI/FORMATION ET INFORMATION

Le trait commun à tous les intervenants est peut-être celui d'affirmer vouloir répondre aux « **besoins de connaissances** » des organisations paysannes. La question est alors de savoir comment se sont élaborés ces besoins que l'on prétend percevoir ? Il est sans doute naïf de penser que les besoins s'expriment sur simple demande et sans a priori lié à celui qui les suscite. Le temps, la connaissance mutuelle et la clarté dans les objectifs de chacun sont sans doute les ingrédients nécessaires pour la construction d'activités viables répondant aux attentes d'un groupe.

La question de l'information revient régulièrement lorsque l'on évoque les « besoins » des organisations paysannes. Mis à part ce constat, les points de vue ne sont plus forcément convergents sur la façon d'y accéder, son utilité pour répondre

à des besoins, etc. L'information doit être rapidement utilisable sinon elle se perd et les personnes ne mobilisent plus d'énergie pour continuer à se la procurer.

Un premier type d'information, dont on peut penser qu'il est directement utile aux producteurs, est l'information sur les prix et marchés. C'est en général celle à laquelle on pense lorsqu'on envisage d'appuyer les organisations de producteurs. Outre les systèmes complexes et institutionnalisés d'information sur les marchés (notamment au Mali), il est intéressant d'observer comment des organisations et ceux qui les appuient mettent en place des mécanismes d'information sur les prix.

### **L'information, un outil de négociation indispensable pour les producteurs**

Au Mali, les systèmes d'information sur les marchés fournissent par radio les prix des céréales sur les principaux marchés du pays.

Ces diverses expériences concourent toutes à l'objectif qui est une meilleure organisation des marchés, une plus grande transparence dans les relations entre agents économiques, et toutes les conditions qui doivent permettre aux organisations paysannes de mieux maîtriser leur environnement économique. On ne dira jamais assez l'importance actuelle mais surtout potentielle de la radio dans l'information des ruraux. Si la radio est un projet assumé localement et dans lequel les ruraux peuvent s'identifier, elle peut devenir un puissant outil de désenclavement et de renforcement des liens entre paysans, pouvant contribuer utilement au meilleur fonctionnement des organisations paysannes. Cette information peut être de nature interne (choix et maîtrise des activités, gestion...), ou de nature externe (le marché régional, le marché mondial pour les produits d'exportation...).

Si l'idée n'est pas neuve, son application dans un cadre associatif libéré de toute tutelle de l'État est récente. De même, le risque d'un trop grand didactisme a rarement été évité : la radio rurale devenant trop éducative, pas assez vivante et ne reflétant pas les aspirations des populations. L'information a un coût : téléphone, fax ; circulaires internes, journaux, radio locale... Elle nécessite des moyens financiers et des compétences pour faire passer les messages.

## L'appui-formation aux OP

Dans l'état actuel des choses, appui, formation et conseil sont des aspects qui se combinent souvent dans les actions menées ou proposées en appui aux organisations paysannes. Cependant, pour une question de commodités et de clarté dans la présentation, nous allons dissocier l'appui-formation (aspects plus marqués sur l'utilitaire dans les activités, sur la technique...), de l'appui conseil qui privilégie une démarche stratégique. L'appui et l'accompagnement des organisations paysannes supposent une volonté de répondre à des besoins exprimés par les bénéficiaires.

### *Quels besoins d'accompagnement pour les organisations rurales ?*

On peut distinguer trois grands axes :

1. Pour chaque activité réalisée, les OP ont besoin de maîtriser **des outils et des méthodes** en matière technique, comptable et économique... et globalement de maîtriser un dossier de projet dans toutes ses composantes.
2. L'aide à la **compréhension plus globale** d'un problème avec des conseils selon un niveau **stratégique** (long terme et ensemble des déterminants) et **technique** (actions retenues pour réaliser les objectifs stratégiques) devant amener à des choix d'orientation.
3. Aide à la **gestion du quotidien** (matériel, comptabilité, gestion administrative...).

À partir de cette grille et de la nature de l'organisation concernée (coopérative, groupement et union/fédération de groupements), les auteurs bâtissent des grilles d'objectifs en termes d'information, de formation, d'appui et de conseil. En termes de formation, on peut faire la distinction entre celle de membres d'organisations paysannes chargés de tâches précises, et celle destinée aux responsables paysans. De même les attentes des groupements peuvent différer de celles des unions et fédérations. Mais le plus souvent, les intervenants extérieurs, sans doute par facilité mais aussi pour des raisons culturelles, choisissent comme unité d'intervention le village. D'autre part, de plus en plus, le concept de **la formation**

**dans l'action** est présenté comme un moyen efficace de valorisation des formations octroyées, cette valorisation n'étant pas systématique.

Les expériences de formation ne manquent pas et on voit se multiplier, en lien avec la croissance des cadres sans emplois, de multiples initiatives proposant « la meilleure formation pour renforcer les organisations paysannes ». L'objet n'est pas ici d'apprécier cette offre de formation mais de soulever certaines questions. Une première remarque est sans doute de lier la réflexion sur le contenu des outils à **la démarche et à la méthode utilisée** qui, en général, révèlent les rapports de force et les conceptions que peut avoir une institution vis-à-vis des paysans.

- **Les échanges paysans** sont une pratique reconnue par beaucoup comme pouvant contribuer utilement au renforcement des organisations paysannes. Sans prétendre juger de multiples expériences d'échanges paysans, il convient cependant de faire le point sur ces pratiques encore peu valorisées par les bailleurs de fonds et les ONG. Distinguons d'abord les échanges Nord-Sud des échanges Sud-Sud. Les premiers relèvent d'un ensemble de logiques complexes qui peuvent parfois en dépit des intentions entraîner des effets pervers aussi bien au Nord (concurrence entre les organismes d'appui à l'égard des responsables paysans du Sud) qu'au Sud (risque de couper des responsables paysans de leur base).

***Efficacité et utilité d'un programme de formation : être adapté aux OP, et mieux encore, être défini par ou avec elles.***

### **6.16 L'appui-conseil aux OP**

Dans l'état actuel des choses, on peut poser la question de **l'ajustement** entre **les besoins ressentis des organisations paysannes** et **l'offre de formation** qui leur est proposée.

Cette offre reste en général classique : apport de connaissances dans des réunions ou rencontres dans lesquelles participent des personnes extérieures. Ces pratiques, si elles sont efficaces pour répondre à certains besoins, s'avèrent mal adaptées à des nouveaux besoins des OP (capacité de négociation, capacité d'action économique et commerciale...). Par ces formations classiques, les responsables paysans doivent s'adapter à ce qui leur est proposé, ils doivent se couler dans le

moule du discours de celui qui les forme ou les conseille. Même si cette formation est réalisée avec le plus grand souci de faire s'exprimer les participants et de les associer à la conception des outils de formation, il n'en reste pas moins que les responsables paysans sont obligés de se mettre sur le terrain des autres, des personnes extérieures. Rares sont les exemples où se sont les organisations paysannes elles-mêmes qui se donnent les moyens de rechercher et d'adapter les appuis qui leur sont nécessaires. Il convient donc de signaler une expérience nouvelle qui, par sa démarche respectueuse de la volonté des organisations paysannes, est sans doute porteuse d'avenir à condition qu'elle soit appliquée telle qu'elle a été définie.

### ***La cellule d'appui des organisations paysannes du Mali***

La cellule d'appui n'est pas une nouvelle organisation mais doit aider les organisations paysannes (OP) à se cimenter si elles le désirent. Elle n'est qu'un outil et s'il n'y a pas de main pour le tenir, cet outil sera inutile. **Une commission paysanne** regroupant des représentants d'organisations paysannes de 7 régions du pays s'est constituée en décembre 1993. C'est elle qui devrait orienter les activités de la cellule en fonction des besoins des OP. La cellule doit faciliter **l'information** entre les OP : elle peut réunir des informations sûres « qui fait quoi » et avoir une banque de données accessible aux OP. Elle doit permettre de valoriser les acquis de certaines organisations (radio rurale de Kayes). Les OP doivent déterminer leurs propres besoins en formation avant de demander un appui extérieur. La cellule n'est pas un organisme financier mais doit avoir les moyens de fonctionner. Quand les OP verront un réel intérêt, elles participeront au financement des rencontres. Pour le moment, il s'agit de financer des échanges et des partenaires ont été contactés. La cellule peut ajouter des pistes de recherche à celles que les OP connaissent déjà, pour avoir plus de facilités à trouver des financements. (Extraits d'AFDI, 1993). Dans la même optique d'émancipation des OPR, on peut citer une stratégie responsabilisante déjà expérimentée dans plusieurs pays.

## 2.2 LA RESPONSABILISATION COMMUNAUTAIRE

Cette approche tente d'appréhender sous une forme intégrée les différentes fonctions assumées par les paysans au sein de leur terroir (d'abord en tant que responsable de famille, puis en tant que citoyen, producteur agricole, et parfois simultanément, commerçant, artisan, etc.), dans le but d'**améliorer les conditions d'existence** du groupe dont ils ont la charge.

L'appropriation de la stratégie est proposée aux communautés fonctionnelles de base, celles des familles, des quartiers, des associations villageoises, et parfois de leurs groupements multifonctionnels plus larges, dans le but de piloter par elles-mêmes les différentes étapes de cette amélioration, en fonction de leurs capacités, actuellement reconnues ou potentielles, et des priorités qu'elles se donnent.

La mise en œuvre de la stratégie passe par l'apprentissage d'un instrument : **la méthode de la programmation communautaire**. Cette méthode est apprise par des représentants de l'ensemble des catégories sociales, désignés par la communauté pour constituer, auprès de l'organisation communautaire officielle, un Comité de Développement Villageois qui pratique la rétro-information. L'apprentissage de ces délégués qui se mène conjointement avec celui des techniciens -lesquels découvrent cette méthode de formation, et d'organisation de l'appui, souvent en même temps que la communauté, intéresse :

- Les techniques d'appréciation et de hiérarchisation des problèmes ressentis par la communauté, lesquels sont présentés la plupart du temps sous un angle intersectoriel qui déroutent les techniciens.

- Celles d'analyse de ces problèmes, conduisant à dégager les solutions qui paraissent à la communauté les plus adaptées aux conditions spécifiques rencontrées, la normativité technique demeurant au service de cette vision.

- Celles de l'organisation pratique en vue de la mise en œuvre des activités, aussi bien familiales que plus largement communautaires, qui permettent d'atteindre les objectifs que la communauté se fixe.

L'appui à l'initiation, puis au développement de cette stratégie responsabilisant, est apporté, au cours de diverses expériences qui se déroulent au Mali, au Niger et

en Guinée, par l'UNICEF : cet intérêt s'explique par le fait que cet organisme recherche des systèmes plus efficaces de participation communautaire aux Soins de Santé Primaires, tandis que nombre de communautés accordent une priorité d'urgence aux problèmes de santé, d'éducation, et production alimentaire. Les autres structures d'appui, qui s'intéressent à cette stratégie réellement contraignante pour elles (programmation des appuis ex-post, appui matériel se contentant de compléter, en cas de besoin, l'effort interne de la communauté, position de repli progressif des conseillers, à la suite de la formation), s'associent progressivement à l'approche, le succès de laquelle exige une coordination de l'appui. En réalité, les actions envisageables par les acteurs et leurs organisations sont tellement diverses que les programmes d'accompagnement doivent combiner plusieurs types d'appui. Beaucoup d'ONG d'appui, par exemple le SAILD et INADES au Cameroun, met en place ce genre de programmes. Ils sont négociés car les actions à mettre en œuvre sont décidées par les producteurs et doivent mobiliser tous les acteurs locaux (techniciens, agents des ONG, responsables paysans...).

### ***Un programme d'accompagnement à négocier***

Le rôle d'appui peut être de quatre types :

**1. Information** des producteurs, non seulement techniques et agronomiques, mais aussi commerciaux, juridiques, etc.

**2. Conseil** sur les options à prendre pour les investissements, les temps de travaux, etc., ces conseils selon la complexité du thème pouvant être individuels ou collectifs,

**3. Appui** proprement dit, sous forme de démonstration mais aussi par exemple d'étude sur les débouchés d'une production ou de premier contact avec un acheteur...

**4. Formation** des producteurs concernés ou de responsables, qui vont souvent prendre la forme **d'échanges paysans**. L'objet de la formation des paysans étant prioritairement technique et économique (gestion), mais portant aussi sur l'information commerciale, la législation, etc.

### 2.3 LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET LE FINANCEMENT

Il convient de bien dissocier les **financements utilisés pour la réalisation d'activités** auxquelles sont associées les organisations (fonds pouvant être gérés plus ou moins directement par ces organisations), des **moyens financiers alloués directement au financement du fonctionnement de la structure, et d'activités propres à l'organisation**. Dans le premier cas, le débat est plutôt de voir comment s'articule l'organisation rurale avec un dispositif particulier de financement de l'agriculture (épargne-crédit ou autre), alors que le deuxième cas pose la question de l'autonomie financière (et donc politique) de l'organisation. Le financement de l'agriculture est un des points névralgiques du développement rural.

Comme d'autres acteurs (administration, opérateurs privés...), les organisations paysannes tentent de contrôler et maîtriser les processus de financement ou, du moins, d'être associées à leur conception, leur mise en place et leur fonctionnement. Parmi les organisations paysannes (OP) associées de près ou de loin au financement de l'agriculture, il convient de distinguer entre :

- Les OP spécialisées dans **l'épargne-crédit** dans le « secteur intermédiaire » (COOPEC, crédit solidaire...) et dans le « secteur endogène » (tontines).
- Les OP dont la fonction crédit vient en complément d'autres activités (production, commercialisation...) en général dans le cadre de filières de culture de rente.
- Les OP réalisant du **financement subvention** à partir d'autres sources, soit à partir de cotisations (type collectivités locales), soit à partir de ressources externes (immigration, coopération internationale...).

Il est important d'observer les implications que peuvent avoir des activités de financement sur les relations de l'organisation avec son environnement (système bancaire, marché financier...), sur les structures sociales (pouvoir lié au contrôle du crédit, liens de clientélisme...) et les relations avec les opérateurs des activités de financement. Si chaque cas a ses particularités, il est intéressant d'avoir à l'esprit la difficulté de mélanger les fonctions à l'intérieur de la même organisation :

- Subvention et crédit.

- Fonction financement et gestion des filières (crédits ciblés sur des objets prédéterminés).

- Fonction financement et représentation syndicale (les syndicats peuvent voir leur base s'éroder en assumant la fonction ingrate de récupération des prêts). Comme autres points de réflexion à approfondir dans le cadre des actions d'accompagnement aux systèmes de crédit, on peut mentionner :

- Le problème de la viabilité économique, qui implique la maîtrise d'un remboursement à 100 %, un taux d'intérêt couvrant les coûts de fonctionnement et les coûts financiers de la ressource, une structure en réseau pour les fonctions d'appui aux caisses locales, afin de réduire les coûts afférents (formation, comptabilité, inspection).

- Le problème de la transparence de la gestion et de son contrôle par les usagers.

- La nécessité d'une concertation entre les différents niveaux (local ou national), afin d'élaborer une politique de financement rural car les systèmes de crédit ne peuvent se développer que dans un environnement favorable. (**DOLIGEZ F.**, IRAM, 1994).

Il existe bon nombre de cas d'organisations paysannes qui ont à gérer des crédits au niveau local, soit comme activité principale (COOPEC), soit dans le cadre d'une multifonctionnalité (groupements initiés par les sociétés de développement). Dans la plupart des cas, **la caution solidaire** joue un rôle central, bien souvent porteur d'ambiguïtés. Elle est soit plus ou moins imposée de l'extérieur (intervenants), ou existe dans les pratiques sociales en se manifestant lorsqu'il y a maladie ou accident, par le paiement de l'échéance du crédit à la place du membre touché. Elle peut être la conséquence d'une volonté de ne pas perdre sa réputation ou son honneur (contrôle du groupe sur l'individu ou pression sociale), qui a d'autant plus de chance d'être efficace qu'elle est couplée à d'autres « ingrédients » (besoin d'accéder à nouveau au crédit, relation équilibrée entre crédit et épargne, système de crédit et d'épargne approprié par les paysans). Elle peut se construire

progressivement au sein de petits groupes, par l'expérience réussie de la gestion du crédit. (IRAM, octobre 1994). « **La solidarité perverse** »

Il faut d'abord s'interroger au cas par cas sur les fameuses solidarités africaines. Si elles existent, au moins en cas d'accident comme dans toute société paysanne, leur forme et leur champ d'extension varient considérablement suivant les sociétés. On peut aussi s'interroger sur la taille du groupe au-delà de laquelle la solidarité fonctionne difficilement (on parle en général de 7 à 30 membres par mutuelle de crédit, mais les expériences de crédit solidaire montrent qu'une solidarité effective fonctionne difficilement au-delà de 10/12 personnes).

De plus, la solidarité est plus ou moins imposée de l'extérieur. Les paysans la considèrent alors plus comme une condition pour obtenir du crédit que comme la mobilisation d'une solidarité préexistante. Enfin, elle doit être mise en pratique sur la base de règles fixées au départ, acceptées et intériorisées par les paysans. A partir d'un certain seuil (probablement autour de 15 à 20 % d'impayés), on assiste à une « solidarité perverse », c'est-à-dire **une solidarité dans le non-remboursement**. (Éléments extraits de GENTIL D. et FOURNIER Y., 1993).

## √ LE TON VILLAGEOIS

Le Ton Villageois est un instrument d'action de promotion de la communauté villageoise ou de la fraction nomade. C'est une entreprise locale de développement basée sur la motivation de l'individu et du groupe. Il constitue la structure opérationnelle locale qui gère le développement économique, social et culturel du terroir villageois ou de la fraction. Il s'identifie aux intérêts collectifs et individuels de ses membres et repose sur l'engagement volontaire de chacun d'eux dans la planification, la prise de décision, l'exécution et le contrôle de ses activités.

L'objectif du ton est déterminé en fonction du choix propre aux membres et en rapport avec les objectifs de développement du village. Ses objectifs sont :

- l'augmentation de la production et de la productivité des exploitations, l'acquisition et l'utilisation des intrants agricoles et des autres facteurs de production, la création d'emploi ;
- l'organisation de la collecte du conditionnement, du stockage, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'élevage, de la pêche, des forêts et de l'artisanat rural ;
- l'approvisionnement individuel et collectif des membres en denrées de premières nécessités, de produits de consommation de base, de matériaux (équipements ménagers et autres) et la fourniture de services et moyens d'entretien et de réparation nécessaire à la réalisation de leurs objectifs ;
- la mobilisation de l'épargne villageoise en vue de l'organisation du crédit à la production ou à la consommation ;
- l'organisation en commun des travaux d'intérêt collectif.

Les Tons participent également à la réalisation d'actions et de projets de développement local concertés avec les services techniques. Le ton a une personnalité morale et est doté de l'autonomie financière.

### **A. LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE DES TONS VILLAGEOIS**

La mise en place d'un ton villageois est un processus basé sur des actions pédagogiques appropriées. Une des étapes de la création d'un ton villageois est la

constitution de l'organisation d'une structure de transition telle que l'association villageoise -

Ainsi les groupements ruraux, les associations villageoises et autres organismes à vocation coopératives existant dans les régions rurales sont consacrés sous l'appellation unique ``d'associations villageoises ``. Elles constituent des cellules primaires du mouvement coopératif en milieu rural, elles font l'objet d'immatriculation auprès de la DNACOOOP ; mais cette immatriculation ne leur confère pas de personnalité juridique. Elles doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative périodique en vue de consacrer leur transformation en ton villageois. Cette évaluation sera effectuée par des services techniques concernés (jouant le rôle d'encadrement) avec la participation de l'autorité de tutelle des Organismes Coopératifs.

L'évaluation au niveau des ODR doit faire ressortir des critères objectifs tels que :

- ☞ La présence au niveau de l'AV d'un gestionnaire compétent ;
- ☞ Qualité requise de la gestion saine au niveau du crédit et de la commercialisation.
- ☞ Qualité du recouvrement des emprunts villageois et son remboursement intégral.
- ☞ Réalisation importante effectuée par l'AV et consistance des objectifs de la coopération avec l'assistance du ``service technique'' (ODR par exemple), entamer les procédures visant sa transformation en ton villageois -

## **B. PROCEDURE DE MISE EN PLACE DES TONS VILLAGEOIS**

La mise en place d'un ton villageois exige des promoteurs, la fourniture aux autorités de tutelle des dossiers constitutifs comportant :

- ☞ La déclaration d'intention de créer le ton villageois
- ☞ Le procès - verbal de l'Assemblée Générale constitutive qui établit l'adhésion au ton de la majorité de la population -
- ☞ Les statuts du ton, et s'il y'a lieu les règlements intérieurs adoptés en Assemblée générale constitutive -

☞ Le rapport technique sur les études de viabilité économique et sociale du ton

☞ La version définitive du projet de développement du village autour duquel le ton est organisé -

Ainsi, il ne peut - être créé qu'un seul ton par village. Toutefois si l'étendue du ressort territorial du ton villageois le requiert, les statuts peuvent prévoir la subdivision du ton en sections territoriales déterminées. Ces sections territoriales peuvent élire parmi leurs membres un bureau.

Aussi par décision de son assemblée générale, le ton peut constituer en son sein des comités spéciaux tels que :

-- Un comité agricole, un comité pastoral, un comité de pêche, un comité de santé, un comité artisanal, un comité d'épargne et de crédit -

Des comités spécialisés chargés de la promotion et de l'organisation des activités des femmes et des jeunes ruraux peuvent également être créés au sein du ton villageois -

La commission technique ad'hoc créée au sein du comité de développement de l'arrondissement assiste les membres potentiels du ton à organiser le comité d'initiative. Cependant la vie juridique du ton villageois est consacrée par son immatriculation par l'autorité de tutelle. Cette immatriculation tient lieu d'agrément --

La 88 - 62 / AN - RM du 10 Juin 1988 est en effet très jeune, elle doit désormais assainir la situation conflictuelle quant à l'évaluation des structures coopératives -

## **I. ORGANISATION SOCIALE ET ORGANISATION SOCIOPROFESSIONNELLE**

### ***a) Les structures sociales traditionnelles :***

Les structures sociales traditionnelles rurales jouent un rôle déterminant dans le comportement de chacun des individus qui en font parties, il est important de passer en revue quelques principaux groupes sociaux les plus influents du monde rural.

#### ***\* La parenté***

La parenté est un élément essentiel dans l'organisation de la société traditionnelle africaine et déterminante sur le plan politique, économique et religieux.

- « **La parenté classificatoire** » fait des membres d'une même génération des grands-pères, grand-mères, grandes sœurs, frères... quel que soit leur lien de parenté réel.
- Les relations entre individus d'une même génération ou de générations différentes sont hiérarchisées selon le principe qui porte le nom de « **parenté à interdits** ». Tandis que d'autres rapports sont marqués par une altitude ouvertement familière dite « **parenté à plaisanterie** » et qui permet aux acteurs sociaux d'échanger des quolibets, moqueries voire des insultes.
- Les catégories et groupes d'âge recoupent horizontalement les groupes de parenté. Le passage d'un âge à l'autre est généralement marqué de cérémonies et de fêtes qualifiées de « **rites de passage** » et chaque strate d'âge a des droits et devoirs spécifiques.
- **L'exogamie** est l'interdiction de mariage ou de relations sexuelles entre les membres d'un même groupe de parenté : Clan ou lignage. Le contraire devient **l'Endogamie**.

\* **Les groupements familiaux** : comprend :

- *le foyer* : cellule de base de la société traditionnelle qui se compose du chef, sa femme, ses enfants et ses petits-enfants.

- *la famille étendue* : qui regroupe plusieurs foyers ayant la même ascendance ! C'est le groupe de base sur le plan économique, politique et religieux qui exerce une influence directe et déterminante sur chacun de ses membres. Le chef de famille étendue est généralement l'homme le plus âgé de ce groupement, il a droit au respect et à l'obéissance de tous. C'est lui qui décide, juge et règle les querelles entre les éléments de sa famille et distribue les biens de la famille, il décide les cultures à faire, organise les travaux culturels. Il gère les biens familiaux pour le profit de la collectivité en particulier les grainiers où sont stockées les récoltes.

- *le lignage* : il est l'ensemble des familles étendues descendant d'un même ancêtre. Le plus âgé des chefs de famille est désigné comme chef de lignage.

- *le clan* : il est formé par l'ensemble des lignages ayant un ancêtre commun. Le plus âgé des chefs est nommé chef de clan. C'est une importante unité politique étant donné que selon la tradition le chef de clan possédait le commandement politique dans la limite du territoire occupé par son clan. Ce pouvoir s'est trouvé atténué à l'heure actuelle et s'est réduit dans bien des cas à une simple autorité religieuse cependant, les prescriptions qui régissent la vie du clan a toujours une nette influence sur les motivations de ces membres.

#### **\* Les groupements sociaux**

Ce sont les classes et les castes sociales.

La classe est un état de fait. Elle est issue d'une situation économique **Ex.** : classe des riches et pauvres, ou d'une situation de guerre **Ex.** : classe des maîtres et esclaves.

Par contre la caste est un état de droit. Elle provient d'une division de la société en sub-unités superposées à partir du niveau du village. Chaque caste occupe une fonction déterminée (guerriers, chasseurs, cultivateurs, artisans, griots, éleveurs).

#### **\* Les groupements professionnels**

Les groupements professionnels regroupent les individus par affinité professionnelle (tisserands, bijoutiers, forgeron, menuisiers, etc.).

#### **\* Les groupements politiques et religieux**

Dans les groupements politiques se trouvent les individus de même langue, de même civilisation, de même origine. Le contrôle politique et économique de chaque groupement est confié à un chef.

Les groupements religieux jouent un grand rôle dans la vie sociale des populations rurales par la pratique de l'initiation des jeunes, des rites précédant les travaux collectifs et individuels.

#### **Évolution des structures sociales traditionnelles :**

Les structures sociales africaines sont en pleine évolution du fait des pressions technologiques, économiques et institutionnelles venant de l'extérieur. Elles ne peuvent rester figées malgré leur organisation fortement hiérarchisée, leur tradition immuable, leurs règlements rigides.

Elle s'ouvre peu à peu vers l'extérieur. Cette ouverture se manifeste sur plusieurs plans :

**Sur le plan économique :** l'économie de subsistance, longtemps pratiquée par la société traditionnelle se transforme en une économie de marché. Les notions d'échange et de profit sont traitées d'une manière courante.

**Sur le plan social :** on assiste à des conflits de génération du fait de l'accroissement rapide de la proportion des jeunes, lesquels ont l'esprit beaucoup plus ouvert que leurs aînés. Ces conflits sont souvent la cause principale du départ des jeunes en exode rurale.

**Sur le plan éducatif :** l'éducation des jeunes, jadis assurée au sein de la famille, est à présent confiée à des institutions extérieures à la communauté.

**Sur le plan administratif :** l'autorité et les attributions des chefs hiérarchiques traditionnels ont diminué au profit de celle des représentants du pouvoir central.

**Sur le plan agricole :** l'adoption beaucoup plus volontaire des nouvelles techniques pour une agriculture plus intensive. De plus, la production agricole s'individualise au niveau du foyer, contrairement à la production communautaire les cultures industrielles prenant parfois une place prépondérante dans le système de production actuel.

Malgré cette ouverture incontestable vers l'extérieur, la résistance au changement de la communauté rurale, bien que diminué persiste néanmoins, surtout sur le plan structurel. Ceci permet à la communauté de sauvegarder sa stabilité et sa sécurité par cette résistance constituent un sérieux obstacle à la vulgarisation dont ***l'action principale est d'apporter à la communauté des innovations techniques, modifier des habitudes souvent archaïques, peu adaptées à la modernisation rurale.***

II. évolution du développement rural au mali : le mouvement coopératif

L'implantation du mouvement coopératif au Mali résulte d'un long cheminement dont les origines remontent à 1910, date de création des greniers villageois, qui avaient pour objectif de constituer des stocks de produits vivriers.

Plus tard les greniers villageois furent remplacés par les Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) dont le rôle était d'accroître le bien être rural par leur action directe sur l'agriculture, l'élevage et l'artisanat ; l'aide à la commercialisation = ventes groupées des produits ; les prêts agricoles sous diverses formes par l'intermédiaire de la caisse centrale de crédit agricole et enfin la constitution de réserves vivrières.

En 1953, les SIP furent remplacées par les Sociétés Mutuelles de production rurales (SMPR) également créées par l'administration coloniale au niveau de chaque territoire de l'A.O.F. Le rôle des SMPR était de défendre les intérêts des producteurs, d'éduquer les membres pour le transfert de compétence en matière de gestion. Mais le manque de matériel et certaines difficultés dues aux tâtonnements ont freiné l'évolution des SMPR.

En 1956 en vertu de la loi cadre les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR) succédèrent aux SMPR. Le rôle de la SMPR était le même que pour la SMPR, c'est-à-dire l'accroissement du bien-être, la gestion des intérêts économiques des paysans ; l'évolution vers la coopération.

Les différences entre SMPR et SMDR se trouvent dans leur organisation et la gestion qui prennent de plus en plus les caractères d'une véritable démocratie coopérative, à savoir :

- L'élimination d'un grand nombre des membres de droit (les conseillers territoriaux) au sein du conseil d'administration dont les 2/3 sont attribués aux membres élus ; le président est élu en assemblée de délégués.

En 1960 deux lois réorganisaient la coopération en milieu rural :

*La loi N°60-8/ AL-R.S. du 9 juin 1960 portant statut des SMDR.*

*La loi N°60-9/ AL-R.S. du 9 juin 1960 portant statut des Groupements Ruraux de production et de Secours Mutuels (G.R.P.S.M.).*

Après l'adoption de ces 2 lois, notre coopération en milieu rural se présentait comme suit :

- Au niveau du village, on avait les GRPSM qui avaient pour objet l'organisation en commun des travaux d'intérêts collectifs et la promotion de la coopération et la mutualité sous leurs aspects et dans tous les domaines.

- Au niveau d'un secteur on avait le GRA (Groupement Rural Associé)

- Au niveau de l'arrondissement se trouvait la F.G.R. (Fédération de Groupement Rural).

- Et au niveau du cercle on avait la SMDR (Société Mutuelle de Développement Rural).

En 1967, la Direction Nationale de la coopération est créée. Jusqu'à cette date la tutelle des coopératives était assurée par la Direction de l'Agriculture.

En 1968, le séminaire National sur la coopération, tenu les 27, 28,29, et 30 Mai décida la suppression des SMDR et des GRA (Groupement Ruraux Associés) et le maintien des Groupements Ruraux (GR) et des Fédération de Groupement Ruraux (F.G.R.).

Dans le milieu urbain l'adoption de la *loi N° 63-21/ AN-RM du 25Janvier 1963* portant statut général de la coopération en République du Mali constitua le point de départ de l'évolution progressive du mouvement coopératif dans plusieurs domaines de l'économie Nationale : Production – consommation – Artisanat – Pêche – Élevage – Construction Transports routiers et fluviaux.

De 1968 à 1973, ce fut une période de flottement. Les organisations coopératives et pré-coopératives pour la plupart tombèrent en détresse car l'encadrement technique avait tendance à se substituer aux organismes dans les fonctions de gestion commerciale et financière.

De 1973 à 1980 les méfaits de la grande sécheresse ont contraint les responsables du monde rural pour faire face aux douloureux problèmes de :

Réhabilitation des populations sinistrées

Sauvegarder le reste du cheptel malien

Distribution de denrées de première nécessité aux populations sinistrées

Amélioration de la production Agricole.

Ainsi ces critères furent à la base de la relance du mouvement coopératif, surtout en 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> Régions. Plus tard cette relance atteindra toutes les régions du Mali.

À partir de 1981 le séminaire national sur la coopération, les Tons villageois et les ODR tenu du 2 au 6 juin 1981 marque une étape décisive dans le processus de réorganisation du monde rural. Le rôle de l'État dans la promotion des organismes coopératifs reste déterminant car la coopération Nationale est un mouvement qui se situe dans un contexte socio-économique évolutif. Elle vise à la promotion des producteurs immédiats et à la satisfaction des besoins des consommateurs des villes et des campagnes avec une efficacité compétitive par rapport à l'offre des secteurs étatiques, privés. Elle vise essentiellement à la prise en charge du mouvement par les représentants authentiques du mouvement. L'objectif primordial de la coopération Nationale consiste à réduire, sinon atténuer les effets négatifs de l'écart des campagnes et des villes en favorisant par la création du marché coopératif, le raccourcissement des circuits de commercialisation et d'approvisionnement en biens de production et de consommation pour accroître les revenus, seule condition de l'amélioration du niveau de vie de la population. Pour ce faire, la Direction Nationale de la Coopération a élaboré un plan de développement de l'assistance et la promotion coopérative dont la première phase de janvier à octobre 1981 a été réalisée. La seconde phase d'octobre 1981 à décembre 1985 se résume en trois points essentiels :

Autonomie institutionnelle et financière des entreprises coopératives ;

Création et distribution de stimulants économiques pour les Coopérateurs c'est-à-dire les ristournes ;

Mieux-être des coopérations et leur famille (santé, éducation).

## √ PRÉSENTATION DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

Partout au Mali, le mouvement coopératif se présente sous 2 formes :

### ORGANISMES PRÉCOOPÉRATIFS

Ils sont définis par les Groupements Ruraux (GR) au niveau de chaque village les COOPAC (Centrale Coopératives d'approvisionnement et de Commercialisation) au niveau du secteur de base et les Fédérations de Groupements Ruraux (F.G.R.) au niveau des Arrondissements.

### ☞ ORGANISMES COOPÉRATIFS SPÉCIALISÉS

Ils sont composés par les diverses coopératives spécialisées Exemple : Coopérative de consommation ; Coopérative des Éleveurs ; Coopérative des Bouchers ; Coopérative des transporteurs routiers ; etc.

## 1. STRUCTURE DES ORGANISMES PRÉ-COOPÉRATIFS ET COOPÉRATIFS

### 1.1 Organismes pré-coopératifs

**a) But** : L'implantation de ces organismes vise d'abord à changer progressivement l'aspect fondamental du milieu rural, c'est-à-dire socio-économique et culturel vers l'ascension d'une structure autonome de type Coopérative.

**b) Objectifs** : La mise en place des structures pré-coopératives qui tient compte des conditions socio-économiques de nos campagnes a pour objectif essentiel :

- La promotion des producteurs immédiats ;
- L'orientation des actions dans le cadre du développement socio- économique et culturel ;
- La formation des coopérateurs en faisant d'eux des citoyens capables de résoudre leurs propres problèmes de développement, de responsabilité et de l'esprit civique afin qu'ils arrivent à cerner tous les problèmes nationaux et internationaux.

### 1.2 Les Groupements Ruraux (G.R)

Le G.R est la cellule de base des structures pré coopératives du monde rural. Il est une organisation communautaire traditionnelle ayant ses origines dans les types de solidarité et d'entraide entre les populations. Cette forme vise à promouvoir et à développer la coopération et la mutualité dans nos campagnes sous tous les aspects essentiels : économiques- sociaux – culturels.

Les méthodes d'Administration et de gestion de la F.G.R. sont les mêmes que celles appliquées aux groupements ruraux.

### **1.3 Les Fédérations de Groupements Ruraux (F.G.R.)**

**ACTIVITES** : La F.G.R. est une organisation pré coopérative exerçant les fonctions de : Approvisionnement ; Commercialisation ; Éducation et formation (gestion et Comptabilité) ; Donner une assistance aux organes de Direction des Groupements ruraux ; Coordonner les activités commerciales de ces adhérents auprès des organismes commerciaux.

**FONCTIONNEMENT** : La F.G.R fonctionne dans l'intérêt et pour le compte de ses adhérents, elle est susceptible de gérer toute exploitation collective, d'améliorer la gestion des groupements et de contribuer à l'élévation du niveau de vie de ses membres.

### **1.4 Les COOPAC (Centrales Coopératives d'Approvisionnement et de Commercialisation)**

Cette nouvelle conception fut matérialisée en 1981 et plus précisément à partir de novembre par la notion de regroupement décentralisé à la base. Ces COOPAC visent à atteindre l'autonomie socio- économique et culturelle de nos coopérateurs d'une part et d'autre part de nos entreprises coopératives.

C'est ainsi que les COOPAC furent créées, dont chacune d'entre elle regroupe 8 à 12 Villages ayant à son centre un seul village choisi comme chef-lieu de COOPAC (niveau secteur de base).

Ces villages sont regroupés suivants certains critères :

**GEOGRAPHIQUE** : Ils sont proches l'un de l'autre et accessibles à tout moment pour une même COOPAC.

**SOCIAUX** : Les villages formant la même COOPAC présentent en commun les mêmes mœurs et coutumes, de bonnes relations de voisinages, affinités historiques ;

**ECONOMIQUE** : les villages présentent les mêmes spéculations de production (à faible ou à grande échelle).

Le choix du chef-lieu de COOPAC est fonction de : son dimensionnement ; son accessibilité favorable avec tous les autres villages qui forment la COOPAC ; l'importance de sa marche ; son activité commerciale florissante.

## **2. ORGANISMES COOPÉRATIFS**

### **2.1 La Coopérative de Consommation**

Elle a pour but d'approvisionner les populations en produits, articles et tous biens de consommation dans les conditions avantageuses de prix, de qualité et d'hygiène.

Pour atteindre cet objectif, la coopérative doit :

Gérer des magasins ;

Organiser le transport, la manutention et le stockage des marchandises destinées au magasin ;

Acquérir l'équipement matériel nécessaire au fonctionnement de la Coopérative ;

Donner une assistance aux différents comités de gestion des magasins en assurant la formation du personnel de vente, la tenue de la comptabilité générale et le contrôle.

### **2.2 La Coopérative des éleveurs**

Elle a pour but de :

Produire le bétail de meilleure qualité ;

Faire l'éducation des membres pour développer leur esprit communautaire ;

Se procurer des débouchés et des sources de crédit soit locale, soit de l'extérieur de la coopérative afin d'élever le niveau de vie de ses membres ;

Dégager des excédents et répartir les avantages entre les membres (à long terme).

### **2.3 La Coopérative des Bouchers**

Cette Coopérative a pour but :

L'achat du bétail au profit des membres ;

le ravitaillement de la population en bonne viande ;

la commercialisation des peaux ;

l'éducation de ses membres ;

la réalisation d'excédents répartis entre les membres (à long terme).

## **2.4 La Coopérative des Transporteurs Routiers**

Elle a pour but de :

faciliter les transports en respectant les tarifs officiels ;

participer à l'aménagement des pistes ;

faciliter le renouvellement des pièces détachées en créant de favorables rapports avec ses fournisseurs ;

réaliser des excédents pour élever le niveau de ses adhérents.

## **3. LES COOPÉRATIVES**

Définit comme l'action de coopérer, de travailler avec, de travailler ensemble à la réalisation d'un objectif, la coopération est aussi vieille que le monde. Elle est même antérieure à l'homme car les abeilles, les termites, les lions s'organisent et coopèrent.

Il existe plusieurs définitions de la coopérative mais celle de L'Alliance Coopérative Internationale (A.C.I.) peut être retenue parmi les plus complètes. L'Alliance Coopérative Internationale dans la déclaration de 1995, définit la coopérative comme étant *"une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement"*

Selon la loi N° 01-076/ du 18 juillet 2001,

*« Les coopératives sont des sociétés de personnes de type particulier fondée sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle, dont les membres se sont volontairement regroupés pour atteindre un but de développement économique et social commun par la constitution d'une entreprise qu'ils gèrent démocratiquement à leurs avantages et/ou à leur risque commun et au fonctionnement de laquelle ils s'engagent à participer activement ».*

Beaucoup d'espoirs avaient été mis dans les coopératives au moment des Indépendances. D'une manière générale, et bien qu'il y ait eu dans certains cas et à certaines périodes des exceptions notables, nombre de ces coopératives ont été l'affaire de l'État et sont restées largement étrangères aux paysans. Certaines de

leurs fonctions économiques ont pu être appréciées par les membres (commercialisation, accès au crédit, à l'équipement agricole et/ou à des biens de consommation, infrastructures de stockage...) mais leur domaine d'activité est le plus souvent resté limité à ce qui intéressait l'État, c'est-à-dire, pour l'essentiel, la promotion des cultures d'exportation (arachide, huile de palme, café, cacao...). Les nombreux dysfonctionnements qui les ont affectés ont, par ailleurs, contribué souvent à leur discrédit et la plupart d'entre elles étaient très affaiblies au début des années 80. Elles n'étaient donc pas généralement en position de représenter les intérêts des paysans vis-à-vis des autres acteurs et notamment de l'État. Les coopératives structurées ont été introduites pour la première fois en Afrique pendant l'époque coloniale, dans le but le plus souvent de fournir à leurs membres des services de distribution des facteurs de production et de commercialisation. Après l'indépendance, les nouveaux gouvernements ont eu tendance à considérer les coopératives comme des instruments de développement rural, qui pouvaient faciliter l'exécution de leurs politiques. L'adhésion était obligatoire et les fonctionnaires étaient fréquemment affectés à des postes de gestion. Du fait de l'importante intervention des gouvernements, les membres ont fini par considérer ces organisations comme des institutions publiques plutôt que comme leurs propres coopératives. (Extraits de BRENNEMAN L. et al, Document technique n°199, 1994). Deux décennies après les indépendances, le constat était le même pour l'ensemble des pays : le mouvement coopératif : de grands espoirs, suivis de grandes déceptions.

- Des modèles importés par les États et imposés d'en haut par des appareils étatiques et par le biais de législations, servilement calquées sur celles des anciens pays colonisateurs et étrangères aux cultures locales (même leur appellation est transférée telle quelle sans qu'aucun effort n'ait été entrepris pour le traduire dans les différentes cultures des pays concernés).
- Une tendance constante à s'orienter au nom de la rentabilité et des économies d'échelle vers des entreprises économiques, d'une taille telle que leur contrôle devient tout à fait impossible par les coopérateurs.

- Des systèmes de comptabilité doublement étrangers par la langue (le français) et le langage (ésotérique), excluant toute association ou participation de ces derniers à la gestion de leurs coopératives.
- Un environnement économique souvent très défavorable au développement des coopératives comme entreprises. (Éléments tirés de BELLONCLE G., 1993).

### ☞ **Caractéristiques des coopératives**

Les coopératives se distinguent essentiellement par quatre caractéristiques :

Le caractère d'entreprise à la fois social et économique

Entreprise dont les propriétaires sont les usagers

Répartition des ristournes au prorata des transactions

Gestion démocratique

Contexte et objectifs

Les différents bouleversements intervenus dans l'histoire de l'évolution de la société ont conduit à de profonds changements ; il s'agit notamment :

La révolution économique (13<sup>e</sup> au 17<sup>e</sup> siècle) ;

La révolution intellectuelle (renaissance) ;

La révolution spirituelle (la réforme) ;

La révolution agricole (révolution verte) ;

La révolution politique (lutte politique) ;

La révolution industrielle (18<sup>e</sup> siècle).

Cette dernière a enclenché une nouvelle organisation de la société, ce fut la naissance du capitalisme avec son cortège de fléaux : modernisation des technologies de production, exode rural de la campagne vers les villes, distinction sociale des prolétaires et bourgeois (industriels, ouvriers). Plus tard on assista à la naissance du syndicalisme, les idéologues de ce courant défendaient les prolétaires contre le patronat. La lutte politique avec la création du socialisme accorde le pouvoir à l'ouvrier par le biais de l'État. Dans cette mouvance, la coopération devait s'imposer comme un 3<sup>e</sup> pouvoir visant à faire des ouvriers les propriétaires et les utilisateurs des facteurs de production.

## ☞ Typologie coopérative

Pour distinguer les différentes natures de coopératives, l'on retient les bases suivantes de classification :

L'approche de l'analyse par fonction qui admet deux types de coopératives : les coopératives de production (coopérative des riziculteurs, coopérative maraîchère, coopérative agricole) ; les coopératives de services qui font des prestations de services (coopératives de consommation, coopératives des artisans, coopératives des menuisiers, coopératives de bâtiment, etc....).

L'approche de l'analyse de la nature juridique (pré coopératives, coopératives, union).

## ☞ Valeurs et Principes coopératifs

### • Les Valeurs coopératives

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité et l'altruisme.

La première des valeurs énoncées ici est *la prise en charge*. Elle se fonde sur la croyance que toute personne peut contrôler sa propre destinée et doit s'efforcer d'y parvenir. Le contrôle de sa propre destinée ne doit pas se faire de façon égoïste et au détriment des autres, le coopérateur croit que son développement ne peut se faire qu'en collaboration avec d'autres personnes.

La seconde valeur énoncée est *la responsabilité individuelle et mutuelle vis-à-vis de la coopérative et de la communauté*. Cette responsabilité mutuelle consiste une force collective qui permet aux faibles et aux plus démunis de se faire entendre et de contrôler leur propre destiné. Les coopératives reposent également sur l'équité, l'égalité et la solidarité. Ces valeurs fondamentales de la coopérative traduisent l'importance accordée à la personne humaine en tant qu'acteur et bénéficiaire du développement. Une coopérative plus qu'une simple association de membres est

aussi une collectivité. Toutes ces valeurs de la coopérative sont des éléments qui distinguent les coopératives des autres formes d'organisations économiques.

- **Les principes coopératifs**

Les principes coopératifs constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique, selon les types de coopératives, selon les milieux d'implantation et selon les réalités sociologiques.

***Premier principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous (principe de la porte ouverte)***

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouverte à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membre, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

***Deuxième principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres***

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décision. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle "un membre = une voix", les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

***Troisième principe : Participation économique des membres***

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leur coopérative et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants :

- le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable ;
- des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative ;
- le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

### ***Quatrième principe : Autonomie et Indépendance***

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

### ***Cinquième principe : Éducation, Formation et Information***

Les coopérations fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinions, sur la nature et les avantages de la coopération.

### ***Sixième principe : Coopération entre les coopératives (principe de l'intercoopération)***

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionale et internationales.

### ***Septième principe : Engagement envers la communauté***

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientation approuvée par leurs membres. Ces principes ci-dessus énoncés sont inégalement interprétés et appliqués, compromettant ainsi le développement des organisations coopératives en Afrique.

#### **• Mode d'organisation des coopératives**

Selon le mode d'organisation d'une société coopérative, elle se distingue des autres formes d'associations principalement par trois éléments distinctifs :

- √ Le Mode de Participation à la Propriété ;
- √ Le Mode de Participation au Pouvoir ;
- √ Le Mode de Partage des Résultats de l'Entreprise.

## ☞ **Différence entre coopérative et société à capital-actions**

### ✓ ***Le Mode de Participation à la Propriété***

Les membres participent à la propriété de la coopérative en souscrivant un nombre minimum de part social défini dans les statuts et les règlements intérieurs de la coopérative. Ces parts sont nominatives et ne peuvent être transférées que selon les conditions et les modalités prévues par le règlement intérieur de la coopérative. La participation à la propriété d'une coopérative donne un droit d'usage des services offerts par la coopérative. Cette participation à la propriété se définit par la notion de membre propriétaire usager et constitue la caractéristique majeure de la coopérative.

### ✓ ***Le Mode de Participation au Pouvoir***

Le mode de participation au pouvoir de décision dans une coopérative, est calqué sur le mode de fonctionnement de la démocratie parlementaire. Peu importe le nombre de parts sociales que détient chacun des membres ou le volume d'affaire que chacun a réalisé avec la coopérative, *la règle une personne = un vote être respecté*. La participation du membre au pouvoir de décision s'exprime également par l'élection d'un C.A. qui administre la coopérative au nom des membres et exerce à ce titre les pouvoirs qui sont dévolus par la loi.

### ✓ ***Le Mode de Partage des Résultats de l'Entreprise***

Le surplus d'opérations à la fin d'une année financière est considéré comme un dû aux membres, un trop-perçu ou un excédent généré à partir des prix d'achats ou de vente des biens ou services par les membres à la coopérative. Ce surplus appartient aux membres et peut leur être intégralement redistribué sous forme de ristourne. Le surplus est défini comme :

- Un "*trop-perçu*" dans une coopérative de consommation. En fait, par le versement de ristourne au prorata de leurs achats, la coopérative rembourse aux membres une portion de leurs dépenses en biens de consommation.
- Un "*excédent*" dans les coopératives de production et de travail puisqu'il ne résulte pas d'un "*trop payé*" de la part des membres mais, au contraire, d'un "*pas*

*assez payé*" par le versement de ristourne, la coopération bonifie le pris de fournitures qu'elle a achetées à ses membres.

La ristourne ne correspond donc pas au dividende perçu par l'actionnaire d'une entreprise à capital-actions puisqu'elle est :

- Un remboursement d'une fraction des dépenses encourues par les membres d'une coopérative de consommation lors de ses achats de biens ou de services à sa coopérative ;
- Un ajustement du prix d'achat des biens et services fournis à la coopérative par les membres d'une coopérative de producteurs.
- Un ajustement du salaire d'un membre d'une coopérative de travailleurs.

- **Différences entre coopérative et mutuelle**

La mutuelle est une organisation sœur de la coopérative. Les différences entre les deux sont minimes. Les modes de participation des membres d'une mutuelle à la propriété, au pouvoir et aux résultats de leur entreprise sont les mêmes que dans une coopérative. La différence principale se situe sur le plan du principe de base. Si ce n'est "*à chacun selon son investissement*" comme dans l'entreprise capitaliste, ce n'est non plus "*à chacun selon son usage*" comme dans l'entreprise coopérative, mais plutôt "*à chacun selon son besoin*". En effet, le principe de la mutualité est créé par des cotisations, un fond de secours mutuel qui ne bénéficiera aux membres qu'en cas de besoin.

- **Différence entre Coopératives et organisation à but non lucratif**

L'organisation sans but lucratif est également sœur de la coopérative comme la mutuelle. Les différences entre elles sont cependant plus importantes qu'entre la mutuelle et la coopérative. La plupart des organisations sans but lucratif n'offrent pas des services d'abord aux membres, mais d'abord à des bénéficiaires, qui dans bien des cas ne sont pas membres. Et étant donné la simplicité de la formule juridique, le statut d'organisation sans but lucratif peut être utilisé pour toute sorte de fins.

### ***Le Mode de Participation à la Propriété***

Dans une organisation sans but lucratif, il n'existe pas de part de propriété de l'entreprise, comme le sont les parts sociales d'une coopérative. Les membres participent collectivement au contrôle dès qu'ils sont acceptés (ou cooptés) comme membres. Ils s'engagent simplement à payer une cotisation annuelle qui leur confère le statut de membre.

### ***Le Mode de Participation au Pouvoir***

Sur cette dimension, il n'existe pas de différence avec la coopérative. Le principe démocratique est en vigueur. Chaque membre détient un vote et est éligible aux différents organes de l'organisation.

### ***Le Mode de Participation aux Résultats***

C'est sur cette dimension que situe la plus grande différence avec la coopérative. Les membres n'ont pas obligatoirement une propriété usager de son organisation bien qu'il puisse être directement ou indirectement un bénéficiaire.

Ils n'ont pas droit au partage des éventuels surplus que pourrait faire son organisation. Tout surplus éventuel, s'il est formé, quelle qu'en soit la raison, doit être entièrement reversé dans le fonds de roulement de l'association.

- **Différence entre Coopératives et associations**

Les associations et les coopératives sont toutes des regroupements de personnes mais qui diffèrent dans leur fonctionnement. Voir le tableau suivant :

<b>Éléments/Type d'organisation</b>		<b>Association</b>	<b>Coopérative</b>
<b>Loi ou texte</b>		Loi N°04-038/AN-RM du 05 août 2004	Loi N°01-076/AN-RM du 18/7/2001
<b>Tutelle</b>		Ministère de l'Ad. TCL	Direction Nationale Protection Sociale Économie Solidaire
<b>Organe de gestion</b>		Liberté d'association mais instance dirigeante obligatoire	Assemblée Générale Conseil d'Administration Comité de surveillance
<b>Caractéristique</b>	<b>Objet</b>	Social, Culturel et de développement	Économique et social au profit des membres
	<b>Utilisation des excédents</b>	Pas de distribution des excédents	Réserves obligatoires, Intérêt limité sur les parts sociales, Ristournes ou prorata des transactions

<b>Capital</b>	Pas de capital social mais cotisations régulières	Obligatoire et Variable plus Droit d'Adhésion
----------------	---	---

- **Fonctionnement d'une société coopérative**

Le fonctionnement d'une coopérative est assuré par des organes d'administration, de contrôle et de gestion chacun ayant des objectifs spécifiques définis. Il s'agit de l'Assemblée générale (A.G.) ; du Conseil d'Administration (C.A.) et du Comité de Surveillance (C.S.)

**L'Assemblée Générale (A.G.)**

Elle est la réunion des membres de la coopérative, c'est-à-dire de ses propriétaires usagers, dans le but de s'informer, de délibérer et de prendre des décisions sur la vie de l'entreprise. Elle est l'organe souverain de délibération et de décision. Toutes les autres instances détiennent leurs pouvoirs d'elles seules. L'A.G. dans une coopérative, peut revêtir plusieurs formes. On distingue :

***L'Assemblée Générale Constitutive (A.G.C.)***

C'est celle qui réunit pour la première fois les membres fondateurs de la coopérative pour concrétiser la naissance de celle-ci.

***L'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.)***

C'est la réunion annuelle des membres, anciens et nouveaux de la coopérative. Elle est annuelle, obligatoire et permet aux membres de la coopération de prendre part directement aux affaires de cette dernière.

***L'assemblée générale extraordinaire (A.G.E.)***

Elle est celle qui réunit tous les membres de la coopérative pour des raisons très précises et urgentes. Elle ne délibère que sur les sujets portés à son ordre du jour.

**Le conseil d'administration (C.A)**

Il est l'émanation de l'A.G. et jouit de l'autorité qui lui a été conférée par celle-ci pour assurer l'administration régulière de la coopérative. Les membres du C.A. sont élus par l'A.G. Ils sont égaux entre eux et responsables collectivement de l'administration de la coopérative devant l'A.G.

## **Le comité de surveillance (C.S.)**

Dans une coopérative, le comité de surveillance est perçu comme "A.G." en permanence à côté des administrateurs élus pour administrer les affaires de la société. Il est donc l'œil de l'A.G. pour surveiller et contrôler la coopérative.

Tout ce qui vient d'être expliqué ci-dessus sur le fonctionnement d'une coopérative peut être schématisé sous forme de tableau qui constituerait l'organigramme type de la coopérative que voici :

Le bon fonctionnement et tout l'art de la gestion de la société coopérative consistent à bien arbitrer entre les besoins et intérêts des membres, des dirigeants élus, la direction générale et les employés. L'ensemble constitue un tout indissociable.

Le quadrilatère coopératif ci-dessous illustre bien les relations entre ces quatre populations. On y perçoit clairement la double nature de la coopérative :

L'association, fonctionnant selon le principe du bénévolat ;

L'entreprise, fonctionnant selon le principe du salariat.

Chacun de ces membres reconnaît pouvoir mieux satisfaire ces besoins par des moyens collectifs plutôt que par des efforts individuels.

**REMARQUE** : les instances des organismes coopératifs sont les mêmes que celles des organismes pré coopératifs. Et au sein de tous les organismes, le président du C.A est aussi président de la coopérative.

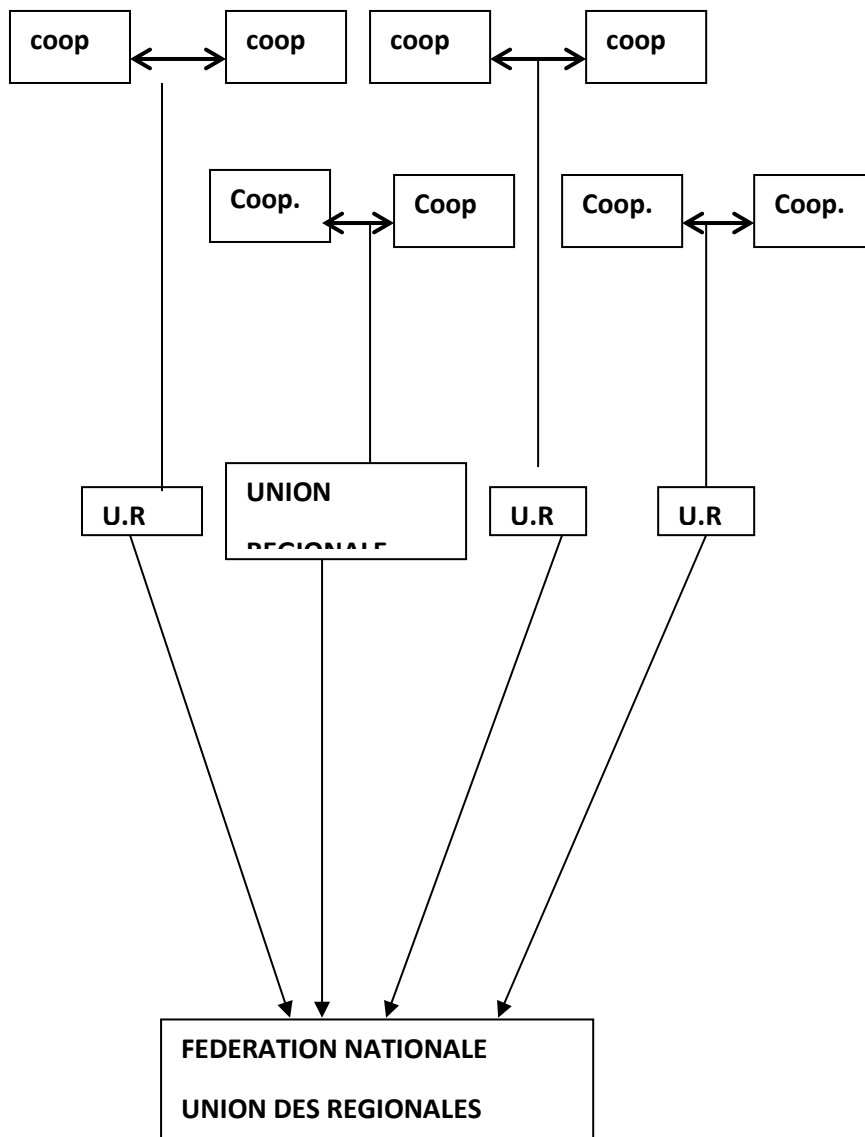
En sus il a été constaté que beaucoup de membres des différents C.A de l'organisme ignorent les rôles qui leur sont confiés.

C'est donc un mécanisme de transfert de fonctions qui préside à la naissance d'une Union ou d'une fédération coopérative. L'organisme central, l'Union ou la Fédération, pourrait avoir comme objectif :

Soit de prolonger l'action des coopératives de base : approvisionnement, écoulement, autres ;

Soit d'établir un lien et un cadre d'échanges de vues, d'études, de recherches, d'organisation, d'éducation, de publicité, de défense, de contrôle, etc. entre les coopératives ou Unions concernées.

La structuration des coopérations d'un même secteur dans un même pays peut se présenter sous l'organigramme type que voici :



**1<sup>er</sup> Niveau : Coopératives locales ou de base**

**Fonctions :**

- Gestion saine des ressources
- Formation animation
- Développement
- Représentation

**2<sup>e</sup> Niveau : Union des Coopératives locales**

**Fonctions :**

- Formation des membres des coopératives
- Suivi-appui à la gestion des coopératives
- Contrôle de gestion des coopératives
- Arbitrage des conflits
- Défense des coopératives
- Représentation régionale
- Gestion de fonds communs de développement

**3<sup>e</sup> Niveau : Fédération Nationale Régionales de coopératives**

**Fonctions :**

- Inspection/vérification des coopératives et unions
- Contrôle des unions
- Formation des membres des unions
- Développement organisationnel
- Représentation nationale
- Défense du réseau

Dans cet organigramme type, les sociétaires des coopératives de base, personnes physiques et morale, constituent les propriétaires/usagers du système de base, dont l'Assemblée Générale est souveraine. Ils constituent donc l'autorité suprême du réseau et leurs coopératives locales ou de base constituent « **les mères** ».

Les Unions coopératives ont pour sociétaires les coopératives de base, dont les représentants se trouvent en A.G. Elles sont « **les filles** » du réseau.

La Fédération des coopératives a pour sociétaires les unions et constituent la « **petite fille** » du réseau.

Le tout constitue un réseau coopératif. Cette particularité coopérative devra être bien comprise des sociétaires et des employés des coopératives ainsi que du grand public dans l'intérêt profond du réseau.

### ☞ **RÔLES DES COOPÉRATIVES DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COLLECTIVITÉS RURALES**

Les coopératives ont de tout temps contribué au développement ou à l'amélioration générale de la vie des collectivités, mais elles ont un rôle particulier à jouer dans le développement communautaire :

- Les vraies coopératives, qui accordent une grande place à l'effort personnel et à l'initiative locale, peuvent constituer la base d'une participation populaire au développement communautaire. Sans une organisation locale d'auto-assistance, les responsabilités risquent de retomber entièrement sur les fonctionnaires et le programme de développement ne progresse pas spontanément.
- Les bonnes coopératives enseignent les principes démocratiques dont l'application est nécessaire dans d'autres aspects du développement et assurent la formation aux fonctions de direction, fournissant aussi des chefs expérimentés pour d'autres services communautaires.
- Les coopératives constituent au niveau de la collectivité un moyen d'acheminer l'aide financière et autre, pouvoir public tout en laissant aux gens une certaine responsabilité quant à sa répartition équilibrer.

- Les coopératives peuvent également servir de trait d'union entre la population et le gouvernement en matière d'élaboration et diffusion de la politique officielle.
- Les coopératives pourraient permettre aux petits paysans d'avoir accès aux moyens de production, au système financier, au marché, etc. Elles pourraient en particulier être le principal fournisseur des semences, des engrais, des herbicides et des équipements. Elles pourraient contribuer aussi à la vulgarisation de nouvelles techniques. Elles pourraient devenir une institution financière en mobilisant l'épargne des paysans individuels afin de contribuer à la formation du capital. Elles pourraient aussi représenter les intérêts des paysans auprès des gouvernements particulièrement en matière de politique agricole.
- D'autre part, les coopératives ont joué un rôle de premier plan pour le redressement des économies occidentales à la fin du 19<sup>e</sup> siècle notamment dans le domaine du financement (épargne/crédit en Allemagne et au Canada), de la commercialisation (en Angleterre), de l'agriculture (au Danemark), de la production ouvrière (en France), etc.

En ces heures de mondialisation des économies, les coopératives présentent des atouts considérables, leur permettant de relever se déficit notamment en Afrique.

### 3. LES ASSOCIATIONS

#### 3.1 HISTORIQUES

Sous la Révolution française de 1789 notamment sous la loi de Le Chapelier des 14 et 17 juin 1791 interdit aux individus de se regrouper pour la défense **“de leur prétendu intérêt commun”** puis les articles 291 à 294 du Code pénal napoléonien créèrent et réprimèrent le **“délit d'association”** tout en instaurant un système de contrôle préventif qui restera en vigueur jusqu'à la loi de 1091. L'article 8 de la constitution de novembre 1848 reconnaît la liberté d'association, mais le régime de l'article 291 et suivant n'est pas abrogé.

La loi du 21 mars 1884 consacre la liberté syndicale et reconnaît aux syndicats la personnalité juridique. Enfin, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 abroge les articles 291 et

suiuants du Code pénal et reconnaît la liberté d'association. Les textes actuels concernant les associations sont d'une part la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 dans son état actuel et d'autres par le décret du 16 avril 1901 portants règlements d'administration publique pour l'exécution de loi de 1901.

Les diverses modifications apportées à la loi de 1901 n'ont pas tellement changé, les dispositions essentielles ni la philosophie qui sous-tendent cette loi depuis sa promulgation.

### **3.2 DÉFINITION**

L'association est la convention par lequel deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que le partage des bénéfices (section 1 de la loi N° 04-038 du 05 Août 2004) ?

Juridiquement elle est une convention relevant du droit civil et plus particulièrement du droit des contrats et des obligations civiles.

L'association poursuit la réalisation d'un idéal, ce qui n'est pas une affaire d'argent. Elle est un groupement à but non lucratif.

Les associations n'ont pas le droit d'entreprendre des activités économiques comme les coopératives. Les associations de personnes peuvent se constituer librement sans autorisation, ni déclaration au préalable.

### **3.3 LES FORMES PRIMITIVES ET TRADITIONNELLES D'ASSOCIATIONS**

À l'origine, la communauté humaine vivait dans un collectivisme social.

L'individu vivait et produisait pour la collectivité (la tribu, le clan ou la famille) qui lui assurait en retour vie, logistique et sécurité.

Cela démontre que l'esprit et la pratique de coopération sont très anciens.

Ainsi, pour illustrer cela, l'organisation traditionnelle du travail qui est le fait d'association en milieu Africain donne une idée de la forme primitive et traditionnelle telle que :

- Les associations de travail (forme d'entraide et de prestation) ;
- Les groupes d'âges ;
- Associations de cultures (komo, les nia) ;

- Les groupes socio-professionnels (chasseurs, pêcheurs) ;
- Les groupes socio-culturels (balani, djémbé, etc.)

### 3.3.1 L'Esprit des Associations Villageoises (AV) :

L'action AV au delà du rôle d'organisation du monde paysan devrait faire face à ces activités de production et devenir un mouvement de conscientisation des populations, guidée et soutenue par la CMDT. En un moment de son histoire, elle s'est progressivement améliorée pour devenir un instrument de développement dont les ressources provenant de toutes les activités lucratives possibles à ce stade, sont investies à des fins d'intérêts collectifs allant des dépenses économiques jusqu'aux dépenses éducatives et sociales. L'organisation des AV visait les points suivants à savoirs :

- \* consolidation des systèmes AV et ZAER pour qu'elles répondent mieux aux aspirations de la formation.

- \* Préparer les villages classiques à l'action AV.

La maîtrise de ces points nécessite :

- La sensibilisation et l'animation par des réunions
- La formation des équipes villageoises et de l'encadrement
- Le suivi des AV
- L'alphabétisation par la méthode intensive

La formation des Équipes Techniques villageoises (E.T.V) doit leur permettre de jouer précédemment le rôle qui leur est dévolu. Cette formation a lieu à travers des stages de démonstrations et de formation au niveau ZAER-ZDR. La formation doit aussi concerner la connaissance, l'exploitation et le terme correct des documents AV. Les documents détenus par les équipes techniques villageoises (E.T.V) sont de 4 rubriques.

- **La gestion** : ce sont les cahiers de magasin, de crédit à court terme, le crédit BNDA et de caisse.

- **La Vulgarisation** : dans cette rubrique, on a deux documents : le cahier de bord et celui des recensements (plan).

- **La commercialisation** : ce sont des cahiers de pesée, de billettage et le manifold de tickets.

- **L'alphabétisation** : comprend seulement le cahier de présence.

L'alphabétisation par la méthode intensive consistera à regrouper les auditeurs venus de plusieurs AV pour une session spéciale. Cette méthode vise à une plus grande production de néo-alphabètes ; L'objectif visé par cette intensification est l'obtention d'au moins néo-alphabète par exploitation. Les AV seront suivis dans l'adoption des différents thèmes et des actions nouvelles. Dans le cadre des investissements l'on procédera à une conduite de ceux-ci vers des fins d'intérêts collectifs.

### **3.3.2 Statut des associations Villageoises (AV)**

Dans les années 1973-1974 les cultivateurs ont exprimé eux-mêmes l'idée de s'organiser afin de prendre leurs propres affaires en mains. L'encadrement ne pouvait plus rien apporter comme thème technique ordinaire, le niveau de technicité des cultivateurs ayant atteint un tel degré qu'il est bon de mobiliser ces derniers pour l'organisation des villages et des exploitations afin de progresser dans le développement intégré de la zone. C'est ainsi que commença l'action AV. L'intérêt d'une telle association repose sur le principe qui vise à amener un ensemble d'individus à conjuguer leurs efforts en vue de réaliser pour le bien du collectif ce qu'individuellement l'on ne peut entreprendre et atteindre et dont la réalisation irait au-delà des besoins réels de celui qui la réussit. Par ailleurs notons que les associations se sont développées sur un terrain préparé par la tradition, l'entraide, champs collectifs etc. L'action menée par l'encadrement a complété les structures traditionnelles d'entraide ou de travail communautaire (en bamana = les tons)

### **3.3.3 Définition de l'AV**

L'Association Villageoise se définit comme un village organisé s'occupant lui-même de ses affaires de commercialisation, de récupération du crédit, de la gestion de son revenu, de l'établissement de plan de campagne, d'approvisionnement ainsi

que les relevés techniques en cours de campagne. Ces tâches jadis confiées au chef SB sont désormais à la bonne volonté des villageois.

### **3.4 Critères de choix retenus pour la création des AV :**

- existence de structures communautaires (tous) gages d'un climat d'entente et de coopération
- stabilité de la population (sédentarisme)
- unanimité des adhésions
- niveau technique suffisant : apprécié à travers les rendements moyens (ou le respect des impératifs techniques)
- situation saine quant au remboursement des crédits
- présence de lettrés dans le village (en arabe bamana ou français ou tout autre dialecte : savoir lire et écrire)

À cette liste s'ajoute pour la CMDT de disposer d'un encadrement compétent capable d'assurer la formation et le suivi des AV.

### **3.5 Constitution d'un Bureau AV**

Un Bureau AV doit avoir une composition variable suivant l'étendue de la communauté ; mais on doit distinguer très généralement :

- Un Président d'honneur
- Un Vice-Président
- Un Secrétaire Général
- Un Secrétaire Général Adjoint
- Un Trésorier
- Un Commissaire au conflit
- Deux Organismes
- Une Représentante des Femmes
- Deux Responsables à l'alphabétisation
- Une Équipe Technique

**N.B** : le chef de village est le président d'Honneur de l'AV.

### **3.6 Attribution du Bureau AV**

Concernant ces attributions nous nous bornerons aux intervenants directement dans le processus de production.

### **3.7 Attribution du Secrétaire Général**

La présence d'un lettré apparaît comme une condition sine qua non à la création d'une AV. Le potentiel secrétaire est avant tout un membre de l'AV et doit être élu par l'Assemblée Générale à l'unanimité. Il est le moteur même de l'AV.

Ces tâches sont multiples.

- \* la rédaction des rapports AV et leur tenue correcte
- \* La fourniture des renseignements techniques (de l'AV à l'encadrement et de l'encadrement à l'AV)
- \* la distribution des intrants
- \* l'établissement du plan de campagne
- \* la représentation de l'AV aux missions importantes
- \* Direction des activités de l'équipe technique.

### **3.8 Rôle du Président de L'AV**

Le président est le coordinateur de toutes les activités de l'AV. Il intervient pour :

- \* vérifier le bon fonctionnement du Bureau ;
- \* Approuver les décisions d'Assemblées Générales ;
- \* Garantir toute action menée par l'AV ;
- \* Accueillir le personnel d'encadrement ou autre mission relevant de ce domaine.

### **3.9 Tâches de l'Équipe Technique**

Elle intervient dans les actions nécessitant un effort de groupe.

Sa composition est variable suivant les dimensions de l'AV.

Cette équipe assure entre autres :

- le piquetage des champs de l'AV dans le but d'une détérioration fidèle des superficies exploitées par campagne
- les relevés techniques
- le suivi des paysans dans l'adoption des thèmes

- le comptage des capsules (zone cotonnière)
- la commercialisation des produits agricoles.

Cette équipe travaille en étroite collaboration avec le secrétaire de l'AV et fournit les renseignements nécessaires.

### **3.10 Fonctionnement de l'AV**

L'association villageoise est dirigée par la bonne foi de ces membres. Pour cela, le fonctionnement correct résultera de l'effort consenti par chacun. Des postes de responsabilités étant affectés aux membres du Bureau, il s'en suit une évaluation du niveau de l'AV à travers ses différentes tâches. Cette évaluation se fait suivant la grille de 7 paramètres dont le schéma est le suivant :

À partir de cette grille à 7 paramètres on procède à une classification des AV.

- les AV notées de 0 à 10 points sont dites **AV Faibles**
- les AV notées de 11 à 15 points sont dites **AV Moyennes**
- les AV notées de 16 à 21 points sont dites **AV Forte (bonnes)**.

Cette notation consistera donc une base de jugement de l'AV. Elle évoque les carences de l'AV ou la bonne marche de l'association et par conséquent son degré d'évolution.

#### **3.10.1 Les éléments constitutifs de l'association**

##### ***L'Association est un contrat***

L'association est régie quant à sa validité par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations. Dès lors, c'est l'ensemble des principes et des règles du droit civil concernant les contrats et obligations qui régissent également le contrat d'association. Comme dans tout contrat, le consentement doit émaner de personnes capables de contracter ce qui exclut a priori les mineurs.

##### ***L'Association est un groupement de personnes***

Il faut obligatoirement et au minimum deux associés, mais ce ne sont pas nécessairement des personnes physiques, il peut s'agir de personnes morales de droit privées telles que les associations civiles ou commerciales, ou encore d'autres associations, ou bien de personnes de droit publiques, communes, les départements, etc.

### ***Les Associés mettent en commun leurs connaissances***

Il s'agit de l'engagement associatif, c'est-à-dire la participation effective et personnelle aux activités de l'association et à la réalisation de son objet. Cette participation qui peut être physique, matérielle ou seulement morale, a pour contre parti l'obtention de la qualité de membre de l'association. L'apport de connaissance ou d'activité permet de distinguer le membre du simple client de l'association, lequel paie une cotisation dont le seul but de bénéficier d'un produit ou d'un service tout en se désintéressant de la vie du groupement.

### ***Les Associés poursuivent un but commun autre que le partage des bénéfices***

Les associations ne doivent pas avoir un but lucratif, mais il ne leur est pas interdit, pour autant de réaliser des bénéfices. Cette prohibition ne vise que les sociétaires qui, aux termes de l'article 1 de la loi de 1901 ne sont pas autorisés à se partager les bénéfices, après prélèvement des frais généraux, les bénéfices sont affectés au but ou à l'œuvre poursuivie en commun. Même lors de la dissolution de l'association, les bénéfices ne pourront pas être partagés entre les associés, les biens de l'association après paiement des dettes seront dévolus à une autre association poursuivant le même but.

### ***L'Association a un caractère permanent***

C'est l'élément qui permet de distinguer l'association de la réunion, du groupement momentané des personnes. L'association doit être constituée dans la perspective de la durée.

## √ DIFFÉRENCE ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LES STRUCTURES VOISINES

### ☞ *Différence entre Associations et Sociétés*

Les associations se distinguent nettement des sociétés civiles et commerciales qui sont régies par la loi du 24 juillet 1966 et par les articles 1832 et suivants du Code civil, aux termes desquelles la société est définie comme étant **“un groupement de deux ou plusieurs personnes qui conviennent par un contrat d'affecter à une activité des biens en numéraire ou en nature dans le but en vue de partager les bénéfices ou de profiter de l'économie qui pourrait en résulter”** ?

Le caractère distinctif essentiel est donc l'absence de but désintéressé, les associés procédant chaque année à un partage des bénéfices. Dans les associations, les sociétaires ne font pas en principe, d'apport de biens en nature ou en espèces, alors qu'au contraire, dans les sociétés ces apports sont indispensables et se fondent dans le patrimoine social.

Les associés ne sont en principe pas responsables des dettes sociales, au contraire, dans certaines sociétés, notamment les sociétés civiles, les membres sont responsables de sorte que si le patrimoine social ne suffit pas pour désintéresser les créanciers sociaux, ils engageront leurs biens personnels.

### ☞ *Différence entre Associations et Groupement d'Intérêt Économique*

Le G.I.E a pour objet de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres et améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité. Le but du G.I.E est donc nécessairement économique et complémentaire de celui de ses membres. Comme dans les associations, il n'y a pas de capital à l'origine, le G.I.E tire essentiellement ses ressources des cotisations de ses membres. Les membres du G.I.E sont solidairement responsables à l'égard des créanciers sociaux.

### ☞ *Distinction entre Associations et Syndicats*

Les syndicats ont exclusivement pour objet “l'étude et la défense des droits et des intérêts matériels et moraux, tant collectif qu'individuels des personnes visées par leurs statuts” : article L 411-1 du Code du travail. La définition ainsi donnée ne permet pas a priori de distinguer ce groupement d'une simple association de

défense des intérêts d'une profession. Une partie de la doctrine s'accorde d'ailleurs à considérer que le syndicat est juridiquement, un type particulier d'association, bien qu'il soit régi par les dispositions du code du travail.

Toutefois, à la différence des associations, les syndicats ne peuvent avoir pour objet la défense des intérêts particuliers. Ainsi, le véritable critère de distinction entre l'association et le syndicat réside dans la fonction de représentation des travailleurs, qui lui est assignée et dans les droits spécifiques qui y est rattachée.

### ***Distinction entre Associations et Fondations***

L'association se distingue nettement de la fondation qui est « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif » (la loi du 23 juillet 1987, article 18, al 1). Le critère distinctif entre les deux notions est le transfert de la propriété de biens, de droits ou de ressources au profit d'une personne morale.

On ne retrouve pas dans cette notion, la mise en commun de connaissances ou d'activités. La fondation n'est pas un groupement de personnes et ne possède pas de caractère collectif, elle est d'abord un acte opérant un transfert de propriété ayant pour fondement la notion d'œuvre à accomplir et cet avant d'être une structure juridique.

## **6. LES DIFFÉRENTS TYPES D'ASSOCIATIONS**

En général, on distingue trois (3) types d'associations :

### **✓ *Associations non déclarées***

L'article 2 de la loi N° 04-038 de juillet 1901 affirme que les associations de personnes peuvent se constituer librement, mais elles ne jouissent de la personnalité juridique que si elles sont déclarées à l'autorité en charge. Les biens acquis par les membres de ce type d'association sont des biens individuels et tous les membres sont tenus de leur paiement pour une action en paiement dirigée à tort contre le seul président du groupement. Seuls les membres peuvent agir collectivement devant une juridiction pour défendre les intérêts de l'association.

Une association non déclarée peut utiliser sa dénomination seulement que, cette dernière n'est pas juridiquement protégée.

✓ ***Associations Déclarées***

Possédant la capacité juridique, elles sont sujettes à des droits et obligations. Elles peuvent sans autorisation préalable ou spéciale ester en justice, posséder et administrer en dehors de toute subvention de l'État, des communes, des cotisations de ses membres, le local destiné à l'abriter le siège et les immeubles strictement destinés à la réalisation des buts de l'association. Toutefois à la différence des associations reconnues d'utilité publique, elles ne peuvent pas recevoir des dons et des legs.

✓ ***Associations Reconnues d'Utilité Publique***

Cette reconnaissance accordée par décret a pour effet d'élargir la capacité juridique de l'association. En réalité, l'intérêt essentiel réside dans l'aptitude à posséder des biens immeubles et dans la possibilité de recevoir des dons et des legs. Ces associations doivent mettre leurs statuts en harmonie avec des statuts types et sont soumises à un certain contrôle de la part des pouvoirs publics.

## **7. FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION**

La loi de 1901 ne contient aucune disposition relative au mode de fonctionnement des associations. Ce fonctionnement sera donc organisé par les fondateurs ou par des membres dans les statuts. Il leur appartient donc de créer des organes de fonctionnement et d'accorder à ceux-ci pouvoirs et obligations. L'assemblée générale la seule prévue par la loi, est celle qui prononce la dissolution de l'association et décide de la dévolution des biens.

✓ **Les droits et devoirs des membres d'une organisation**

Dans toute organisation, les droits et devoirs des membres sont consignés dans les statuts et règlement intérieur de l'organisation. Ces statuts et règlement intérieur ne doivent pas être aussi en contradiction avec la loi et règlement en vigueur au Mali. Ils doivent être maîtrisés par tous les membres.

## **1. Droit**

Les membres ont le droit de :

- Participer aux délibérations et aux votes des Assemblées Générales ;
- Élire et révoquer les administrateurs ainsi que les membres des autres instances élues de la société coopérative ;
- Être élus tous les organes de la société coopérative ;
- Avoir accès à tous les services, équipements et avantages individuels ou collectifs qu'elle fournit ;
- Approuver les changements dans la structure du capital social ;
- Bénéficier de façon équitable de la répartition des excédents nets ;
- Examiner les procès-verbaux, registres, livres de compte et avoirs de la société coopérative ;
- Exiger des administrateurs et des membres du personnel de la société coopérative de se conformer aux dispositions de la loi, des statuts ou des règlements intérieurs.

## **2. Devoirs**

Les membres ont le devoir de :

- Participer à la réalisation des buts de la coopérative et au renforcement de son unité ;
- Remplir tous les engagements d'apports et de travaux ;
- Utiliser la société coopérative pour toutes les opérations qui peuvent être effectuées par elle ou par son entremise conformément aux dispositions des statuts et des décisions de l'Assemblée Générale ;
- participer aux réunions statutaires
- S'informer et se former par tous les moyens mis à leur disposition par la société coopérative ;
- Sauvegarder les biens de la société coopérative ainsi que ses intérêts matériels et moraux ;
- Ne pas exercer une activité concurrentielle à celle de la coopérative ;
- Respecter les statuts et règlement intérieur.

## **CHAP\_IV : LA VULGARISATION AGRICOLE**

### **INTRODUCTION**

Les connaissances professionnelles des paysans pour le développement de l'agriculture sont de plus en plus reconnues.

L'amélioration de ces connaissances agricoles permettra d'augmenter la production de vivres afin de nourrir une population croissante.

Dans les régions où cette connaissance ne sera pas améliorée, ou seulement dans une faible mesure, les paysans doivent s'attendre à affronter la concurrence de leurs collègues des autres pays.

Par ailleurs, l'agriculture risque d'être pratiquée d'une manière qui n'est pas durable, par exemple parce qu'on doit cultiver de grandes superficies pour produire assez de vivres et, pour cela, défricher des pentes à forte déclivité impropre à la culture.

Pour ces raisons, dans bien des pays, les services de vulgarisation se sont agrandis grâce aux appuis financiers de la Banque mondiale.

Le rendement de ces investissements dépend en grande partie des connaissances professionnelles des vulgarisateurs, non seulement de leurs connaissances en matière d'agriculture ou d'élevage, mais aussi de leur savoir et leurs aptitudes en ce qui concerne les méthodes et stratégies de vulgarisation et l'organisation de cette vulgarisation.

En outre, avec un taux d'accroissement annuel d'environ 3%, cette croissance démographique conduit naturellement à une pression de plus en plus forte sur des ressources naturelles pour la satisfaction des besoins des populations en denrées alimentaires.

Face à ce défi la vulgarisation agricole au Mali vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché du monde rural, et le développement du processus de transformations.

Le thème vulgarisation et organisations paysannes agricoles vient dans cette logique.

En effet la naissance des OPA est imputable à l'œuvre de la vulgarisation agricole dans le processus de changement du comportement des paysans d'une part, et un noyau d'action servant de relais pour résorber le déficit d'agent vulgarisateur dans le processus.

La relation entre la vulgarisation et organisations paysannes agricoles au Mali se résume comme suite :

- La collaboration ;
- Le partenariat ;
- Les approches

Cette relation au Mali a connu beaucoup de mutations, mais cadre toujours avec les objectifs généraux de développement du secteur à savoir :

- ✓ Augmenter la contribution du secteur du développement rural à la croissance économique du pays ;
- ✓ Renforcer la sécurité de l'autosuffisance alimentaire ;
- ✓ Améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales ;
- ✓ Protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles.

Ainsi dans le traitement de ce thème nous avons décrit la vulgarisation et organisations paysannes agricoles depuis les premières heures jusqu'à nos jours. Nous avons évoqué également les différentes mutations survenues aussi bien dans le cadre institutionnel que dans le contexte de collaboration, de partenariat et d'approche au Mali.

## **CADRE CONCEPTUEL DE LA VULGARISATION AGRICOLE**

Le mot « vulgarisation » vient du latin « vulgus », peuple, foule, population. L'adjectif « vulgaris » veut dire ordinaire, vulgaire.

Selon Larousse, vulgariser signifie : mettre à la portée de tous, répandre, rendre une connaissance accessible au grand public, faire connaître, propager.

En français, on utilise aussi le mot « animation » qui indique plutôt que la tâche du vulgarisateur est d'encourager un groupe de gens à trouver eux-mêmes une solution à leurs problèmes.

Si le mot vulgarisation est le plus couramment employé, c'est parce qu'on considère l'animation comme une partie importante des tâches du vulgarisateur.

Aux États-Unis, on utilise le terme « extension éducation » (vulgarisation formative) pour indiquer que le groupe cible de l'enseignement à l'université ne doit pas se restreindre aux étudiants du campus universitaire, mais doit s'étendre aux personnes extérieures au campus.

Selon cette conception, la vulgarisation est considérée comme un élément de la formation des adultes et les vulgarisateurs comme des cadres de l'université.

Souvent, on omet le mot « éducation » (= enseignement) et on parle par exemple de « agricultural extension » (= vulgarisation agricole), ce qui n'empêche pas que l'on continue à considérer la vulgarisation comme une activité éducative.

Cette terminologie a été adoptée dans beaucoup d'autres pays anglophones.

L'idée que la vulgarisation est une activité éducative s'est parfois perdue, et on la considère plutôt comme un moyen pour amener les paysans à agir conformément à la politique agricole en adoptant des méthodes de production modernes.

On estime par-là que l'agent de vulgarisation a comme tâche de présenter une solution concrète au problème de son client, qui s'applique à sa situation.

Dans une moindre mesure, il s'agit de faire en sorte que celui qui reçoit le conseil soit à l'avenir capable de trouver lui-même une solution à ce genre de problème.

Dans les pays en voie de développement, on entend par vulgarisation tantôt l'aspect éducatif, tantôt l'origine extérieure de nouvelles idées diffusées, ou encore

la position et la société hiérarchique dans laquelle les paysans occupent une position inférieure.

Au Bénin par exemple, on appelle le vulgarisateur en fon « glégan » : le chef du champ ; et en itcha, région de Bantè, « atchoko », le surveillant des champs.

Au Cameroun, le vulgarisateur (moniteur) agricole se traduit en ewondo par « n'yègèlè mefub », l'enseignant du travail au champ, et en bayangan, également au Cameroun, par « dock café » : le Blanc du café.

La position hiérarchique peut se révéler dans certains pays où l'agent de vulgarisation est appelé « moniteur ».

Le sens étymologique de « vulgarisation » en langue française et en d'autres langues varie considérablement et ceci se répète dans les différentes conceptions qu'on se fait de la vulgarisation.

#### ☞ **Autres définitions de la vulgarisation**

Selon Leagans (1961), la vulgarisation agricole est un processus d'enseignement qui utilise les découvertes des sciences physiques et biologiques et les combine avec les apports des sciences sociales pour induire des changements au niveau des connaissances, des pratiques et des attitudes des bénéficiaires en dehors du cadre scolaire dans la perspective d'améliorer leur productivité et de relever leur niveau de vie.

Pour Mauder (1973), la vulgarisation agricole est un service ou un système qui éduque les paysans et les aide à améliorer leurs méthodes et techniques agricoles, à accroître leur efficacité et leurs revenus, et à rehausser leur niveau de vie ainsi que les normes pédagogiques et sociales de la communauté rurale.

La vulgarisation est un système pédagogique informel qui diffère du système officiel en ce sens qu'il ne suppose aucune mesure coercitive, et ne se préoccupe pas d'un savoir théorique mais plutôt de l'application pratique de connaissances à la vie quotidienne.

La vulgarisation agricole est une technique particulière d'éducation individuelle ou collective des adultes paysans. Elle consiste à **initier** la population rurale active aux techniques rentables de culture et d'élevage à l'aide des méthodes didactiques

spécifiques à cette éducation, et elle vise à amener progressivement la masse rurale à **adopter librement** et volontairement ces techniques en développant son propre **sens critique**.

### 👉 **Historique de la Vulgarisation Agricole au Mali**

Le contexte malien se caractérise par la croissance rapide de sa population dont quatre-vingt pour cent vit en zone rurale. Le milieu végétal, soumis aux sécheresses et à la désertification, appartient aux domaines sahélien et soudanien. Pivot de l'économie nationale, le secteur rural qui est fortement tributaire des aléas climatiques, occupe quatre-vingt pour cent de la population.

Au Mali les premières actions ont été faites en 1928 à la formation des maîtres laboureurs à M'Pèssoba et Baraouéli pour introduire la culture attelée.

C'est à partir de 1945 que le service de l'Agriculture a commencé à s'implanter de l'intérieur sous l'administration coloniale à travers la Société Indigène de Prévoyance (SIP), les chefs de villages et de cantons.

La vulgarisation agricole, inexistante au sens strict durant la période pré-coloniale, a été initiée au cours de la période coloniale dans le but de produire massivement les matières premières destinées à la métropole. La période post-coloniale (1960-1980) a connu diverses approches d'encadrement du monde rural. Ce n'est qu'à la suite des années de sécheresse et de leur répercussion désastreuse sur l'environnement, que la vulgarisation forestière, jusque-là contraignante et directive, a évolué aux niveaux conceptuels, politiques et légaux.

Après l'indépendance, le Mali a opté pour le socialisme, dans sa démarche les dirigeants ont essayé d'augmenter la production et le revenu des producteurs par la création des associations et les coopératives qui étaient encadrées par des agents sortants des centres de formations et des collèges agricoles. La vulgarisation se faisant dans les champs collectifs imposés par le gouvernement socialiste du Mali dont les coopératives et associations qui exploitent des champs collectifs n'ont pas la gestion libre des produits issus de ces champs.

À partir de 1968 le Président socialiste fut arrêté et l'Assemblée dissoute mettant fin aux champs collectifs.

En 1972 la forme de vulgarisation adoptée était les Opérations de Développement Rural (ODR) dirigées par les agents de base sortant des centres agricoles et les ingénieurs et techniciens sortants de l'IPR. C'est ainsi que les directions des ODR ont été affectées aux différentes régions : Opération mil à Mopti et Kaarta à Niore du Sahel.

Les thèmes de vulgarisation de ces ODR passaient par les paysans pilotes, qui ont vu leurs limites à cause des choix de paysans pilotes qui étaient contraignants à leur rang social en milieu rural.

Pour la vulgarisation, les années 80 auront été celles d'un nouveau retranchement au point que peu de services fonctionnent encore efficacement.

Les compressions de personnels dans les organismes semi-publics et publics ont conduit aux licenciements des agents chargés de la vulgarisation sur terrain, notamment au Mali en 1988 ; relève une certaine ironie dans l'attitude des organismes financiers qui exhortaient les pays africains à relancer les cultures d'exportation tout en imposant les restrictions qui minent d'avantage l'efficacité de la vulgarisation. Mais l'ironie suprême est que dans le même temps, la Banque Mondiale prônait son système formation et visite une forme de vulgarisation publique à la mode des années 1960 en contradiction complète avec le principe des programmes d'ajustement structurel.

Aucun pays n'a suffisamment de cadre pour parvenir à leur besoin en personnel alors il faut faire recours aux ONG aux privés et aux autres partenaires.

L'État lui seul ne peut pas tout faire dans ce cas il faut faire venir des gens sur des argumentations techniques et scientifiques.

C'est en effet au cours de la période récente (à partir de 1980) que l'accent a été mis sur la participation responsable des populations à la gestion du terroir.

Ainsi les programmes suivant dans le cadre de la vulgarisation agricole ont vu le jour :

- **De 1960 à 1980**

Période marquée par les tentatives entreprises par les différents Gouvernements pour imprimer :

- Dynamique à l'encadrement du monde rural, au regard des objectifs de production et de commercialisation.
- création de coopératives paysannes et d'entreprises nationales pour l'encadrement de masse.
- Opérations de Développement Rural (ODR) basées sur une approche de développement rural intégré.
- formation des agents pluridisciplinaires rendant concomitamment l'appui conseil et les fonctions liées à l'approvisionnement des producteurs en moyens de production
- le développement des cultures d'exportation (arachide, coton, etc.)
- non prise en compte des préoccupations des producteurs dans la programmation des activités (conseil agricole, approvisionnement, recouvrement des créances).
- Cette approche, au lieu de favoriser ou renforcer les relations entre les ODR et les producteurs, contribuait plutôt à les durcir.
- amélioration de la prestation de l'Institut de Recherche Agronomique et le renforcement de sa collaboration avec les ODR.
- création d'une opération de production de semences pour assurer la couverture des besoins en semences améliorées.

**De 1980 à 1987 :**

- libéralisation de la commercialisation des céréales et de l'approvisionnement des producteurs en intrants agricoles (semences, engrais et équipement agricole) ;

**1988 à 1992 :**

- Programme Test de Vulgarisation Agricole (PTVA) basé sur la Formation et les visites.

**1992 à 2001 :**

Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) dont les objectifs sont :

- le renforcement des services de vulgarisation du niveau central jusqu'au local ;

- la formation continue et régulière des cadres et agents de vulgarisation ;
- le renforcement des liens entre la recherche et la vulgarisation ;
- le développement des activités d'intégration  
agriculture/élevage/environnement au profit des agro-pasteurs  
l'alphabétisation fonctionnelle des producteurs.

#### **2002 à 2006 :**

- Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP).

#### **☞ La vulgarisation rurale sur le plan macro**

Sur le plan macro, la vulgarisation peut être définie comme l'activité d'un organisme, qui vise à réaliser les objectifs politiques de cet organisme en encourageant des clients à changer volontairement d'opinion et/ou de comportement.

À cet effet, le vulgarisateur aide ses clients à réfléchir systématiquement sur les objectifs qu'ils poursuivent, s'efforce d'améliorer la communication entre les clients en leur transmettant de l'information provenant de la science, de la politique et du marché.

#### **☞ La vulgarisation rurale sur le plan micro**

Sur le plan micro, on définit la vulgarisation comme une intervention intentionnelle visant à promouvoir la constitution d'opinions et la prise de décisions rationnelles par voie de communication.

Ces définitions ont en commun un élément important : la communication, aspect décisif déterminant les possibilités et les limites de la vulgarisation.

#### **Contexte**

La vulgarisation agricole désigne les systèmes destinés à :

- ▶ Faciliter l'accès des producteurs, de leurs organisations et des autres acteurs du marché à la connaissance, à l'information et aux technologies ;
- ▶ Faciliter leur interaction avec des partenaires de la recherche, de l'éducation, de l'agroalimentaire et avec d'autres institutions pertinentes ;

► Les aider à développer leurs compétences techniques, organisationnelles et managériales.

Bien que son image reste souvent associée aux agences publiques, la vulgarisation agricole prend aujourd'hui des formes multiples : vendeurs de matières premières conseillant sur des semences, chaînes de télévision diffusant des prévisions météorologiques, supermarchés informant des producteurs de légumes des conditions à respecter pour devenir fournisseurs, ONG donnant des conseils juridiques sur la propriété des terres, etc.

La vulgarisation représente donc un flux large et complexe d'informations et de conseils, qui va bien au-delà des services spécialisés que l'on met habituellement sous ce vocable. La meilleure façon de bien cerner le sujet est de partir des besoins des exploitants. À l'inverse, les services théoriquement dédiés à la vulgarisation sont souvent amenés à intervenir sur d'autres sujets y compris la collecte d'impôts ou le recouvrement de prêts, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

Cette activité met en jeu des acteurs publics et privés dont les champs d'intervention se recoupent souvent. En conséquence, la vulgarisation ne peut être contrôlée ou régulée tout au plus peut-elle être guidée et éclairée.

## **LES DIFFÉRENTES MISSIONS DE LA VULGARISATION AGRICOLE**

- Diffusion de l'information sur les technologies, la recherche, les marchés, les matières premières, les services financiers, les conditions climatiques.

- Formation et conseil aux exploitants individuels, groupes ou organisations de producteurs, autres acteurs des filières agroalimentaires.

- Expérimentation et adaptation pratique des nouvelles méthodes.

- Développement des compétences en management des producteurs et entrepreneurs locaux.

- Facilitation de liens entre les différents acteurs du marché, les institutions de formation et les pouvoirs publics.

- Soutien aux processus de développement institutionnel et aux innovations sociales, institutionnelles et organisationnelles.

- Développement des organisations de producteurs et des organisations de jeunes et aide à l'articulation de leur demande.

- Soutien à la mise en place de politiques et programmes gouvernementaux.

- Contribution au développement de politiques plus appropriées grâce aux retours d'information des exploitants et entrepreneurs locaux.

- Amélioration de la prise de conscience sur les nouvelles opportunités, liées notamment au commerce équitable et à la production « verte ».

- Facilitation de l'accès à des aides publiques autres (assurance par rapport aux conditions climatiques, services phytosanitaires, programmes de subventions pour les services environnementaux).

- Facilitation de l'accès au crédit de la part des institutions rurales pour les producteurs et entrepreneurs locaux.

- Éducation à la nutrition et aux sciences domestiques.

- Médiation dans les conflits sur les ressources naturelles.

- Conseils fiscaux et juridiques.

## **LES DÉFIS À RELEVER**

Pour que la vulgarisation agricole réalise son potentiel, elle doit relever dix défis :

- **Mettre en œuvre une réforme normative, sans tout attendre d'un modèle unique**

L'expérience a montré qu'il n'existait pas de « recette miracle » garantissant à la fois l'orientation marché, la sécurité alimentaire et l'atténuation des effets des changements climatiques. Les solutions doivent donc être spécifiques à chaque contexte.

- **S'orienter vers le pluralisme, tout en conservant une coordination et des engagements financiers publics**

Il y a dix ans, il y a eu un espoir que le retrait des pouvoirs publics laisse place à des initiatives privées, qui occuperaient tout le terrain. Mais les opérateurs privés ne prennent pas en compte la gestion des ressources naturelles et se cantonnent le plus souvent aux agriculteurs les plus aisés. Par ailleurs, les conseils donnés par les fournisseurs de matières premières manquent d'impartialité.

Les investissements publics restent donc indispensables, même si les services sont sous-traités au secteur privé.

### ● **Accroître la responsabilisation des intervenants**

Les organisations de producteurs souhaitent de plus en plus s'impliquer dans la définition des services de vulgarisation proposés. Même si ces organisations ne sont pas toujours pleinement représentatives, cela amène les prestataires des services à devenir responsables de leurs actions devant les producteurs.

Dans certains cas, le fait que le client paye le service, au moins en partie, est aussi un moyen de mieux faire prendre en compte ses attentes. Enfin, la décentralisation peut contribuer à responsabiliser les intervenants.

### ● **Créer des marchés de prestation de services**

La sous-traitance des services de vulgarisation aux ONG s'est avérée décevante : elle est généralement intervenue à une échelle limitée et avec des coûts élevés. Il faut donc chercher de nouvelles façons de sous-traiter, en basant les financements publics sur la performance et en s'inspirant des approches adoptées par les entreprises privées pour obtenir une production conforme à leurs attentes en qualité, quantité et délais.

### ● **Faire face à la limitation des ressources humaines**

Pour responsabiliser les producteurs et développer leurs capacités d'adaptation, leur esprit critique et leurs aptitudes à résoudre les problèmes face à un environnement mouvant, les agents de vulgarisation doivent maîtriser de nouvelles compétences. Or, leur niveau d'éducation a plutôt tendance à baisser, du fait de l'affaiblissement de l'éducation agricole et de la perte de personnel expérimenté liée à certaine maladie tel que le sida ou autre fléau. Le développement de la vulgarisation doit prendre en compte cette crise des ressources humaines et trouver des stratégies pour y faire face.

### ● **Aller au-delà d'une approche par projet**

Trop souvent menées dans une logique de court terme, de nombreuses initiatives de vulgarisation se sont révélées peu durables. Le soutien à des projets doit être complété par des approches systématiques et institutionnelles, qui réforment les systèmes en profondeur.

### ● **Équilibrer les investissements entre l'offre et la demande de services de vulgarisation**

La connaissance progresse, aussi bien pour faire émerger la demande que pour offrir de meilleurs services.

Malheureusement, les deux aspects ne sont pas toujours traités de façon cohérente créer de la demande sans y répondre peut créer de la déception et une perte de confiance.

### ● **Donner la priorité aux institutions par rapport aux solutions technologiques ou méthodologiques supposées tout résoudre**

Aujourd'hui, il est généralement admis qu'il n'existe pas une bonne méthode unique pour la vulgarisation. Le développement d'Internet et des téléphones mobiles représente une opportunité pour améliorer la communication entre les parties prenantes.

Mais leur utilisation à grande échelle se heurte à des contraintes financières et humaines, et il faut prendre en compte les contextes technologiques et la nature des relations entre secteur public et secteur privé dans chaque pays.

### ● **Passer des « packages » standards à des conseils sur mesure**

Les changements rapides dans les marchés et les climats locaux nécessitent des approches spécifiques aux différents contextes. Les agents de vulgarisation doivent aider les agriculteurs à adapter l'application de leurs conseils.

## ♠ CARACTÉRISTIQUES DE LA VULGARISATION AGRICOLE

La vulgarisation agricole est une technique particulière d'éducation individuelle ou collective des adultes paysans. Elle consiste à **initier** la population rurale active aux techniques rentables de culture et d'élevage à l'aide des méthodes didactiques spécifiques à cette éducation, et elle vise à amener progressivement la masse rurale à **adopter librement** et volontairement ces techniques en développant son propre **sens critique**.

### ☞ **Initiation technique**

Elle est exempte de tout formalisme. Elle vise spécifiquement des adultes agriculteurs dont le niveau culturel est bien souvent peu élevé et très hétérogène et qui ont une expérience plus ou moins valable de ce métier. En outre, le fait le plus marquant est que ces agriculteurs sont quasiment conditionnés par des habitudes, des traditions ancestrales dans l'exercice de leur profession. D'où, la nécessité d'adaptation de ce système d'enseignement aux circonstances, l'usage d'un langage précis, des données psychologiques d'approches, de pénétration, de persuasion pour parvenir à modifier certaines habitudes traditionnelles considérées comme désuètes. Cet enseignement utilise divers moyens de contact soit direct : Visite, Réunion, soit indirect : presse, radio, télévision, affiches, etc.

### ☞ **Adoption libre et Volontaire**

C'est la particularité de la Vulgarisation « agricole » qui détermine à elle seule le succès de l'action éducative entreprise.

En effet, une action entreprise sous la contrainte ne dure que le temps de cette contrainte. Les résultats obtenus sous la contrainte sont parfois spectaculaires mais peu durables. La contrainte provoque chez l'individu des réactions de réticence, de méfiance, voire même d'hostilité et de rejet à plus ou moins brève échéance.

Or ce que recherche la vulgarisation « agricole » est la durabilité et l'irréversibilité des actions proposées au monde rural. Pour atteindre ce but, il convient de laisser à l'individu le libre choix des décisions et des actions après une délibération démocratique du sujet proposé.

L'individu doit adopter librement et volontairement l'action suggérée, sans pression physique, matérielle ou morale venant de l'extérieur, après être convaincu du bien-fondé de l'action qui répond à ses intérêts et à ses besoins. Le fait d'accepter de lui-même une orientation technique après avoir examiné tout son intérêt est déjà une condition favorable pour la durabilité et l'irréversibilité de cette action.

### **Sens Critique**

La vulgarisation « agricole » a non seulement pour objectif d'améliorer qualitativement et quantitativement la production « agricole » par l'introduction des nouvelles techniques, mais aussi elle se propose de transformer les mentalités archaïques peu compatibles avec la modernisation rurale, d'ouvrir des horizons nouveaux aux concepts étroits et dépassés du monde paysan en éveillant son sens critique à travers les discussions libres et démocratiques avec le monde extérieur.

Le développement de son esprit critique, de son raisonnement aidera le paysan plus tard à trouver seul des solutions à ses propres problèmes dans l'exercice de son métier, à se passer de l'aide extérieure. En un mot, l'individu rural se suffira à lui-même dans l'élaboration des solutions et dans la détermination des actions capables d'améliorer tout son environnement.

## ♠ PRINCIPE DE PROGRAMMATION DES ACTIONS DE VULGARISATION AGRICOLE

L'action de Vulgarisation agricole, dont le but est d'aider le paysan à utiliser plus efficacement ses propres ressources et celles provenant de diverses origines, dont le contenu entraîne essentiellement le changement des habitudes, dont l'efficacité s'évalue au niveau de l'amélioration de la situation socio-économique de la masse rurale, doit être conçue et réalisée en fonction des véritables besoins et problèmes du paysan.

De par l'importance de son rôle et de ses objectifs, un programme de vulgarisation agricole doit être élaboré suivant un processus bien défini qui comporte quatre phrases successives :

### **1<sup>ère</sup> phase : Recensement des besoins du paysan**

Dans cette phase, il importe de procéder à une enquête préalable sur les véritables besoins des paysans afin de pouvoir y apporter des solutions efficaces.

### **2<sup>ème</sup> phase : Programmation des actions**

L'élaboration du plan d'action doit nécessairement s'appuyer sur des données recueillies au cours de la première phase. La programmation des actions de vulgarisation agricole comporte des objectifs partiels et globaux à atteindre dans le temps et dans l'espace, ainsi que le choix des méthodes de vulgarisation technique susceptibles d'amener rapidement ces actions à leurs fins.

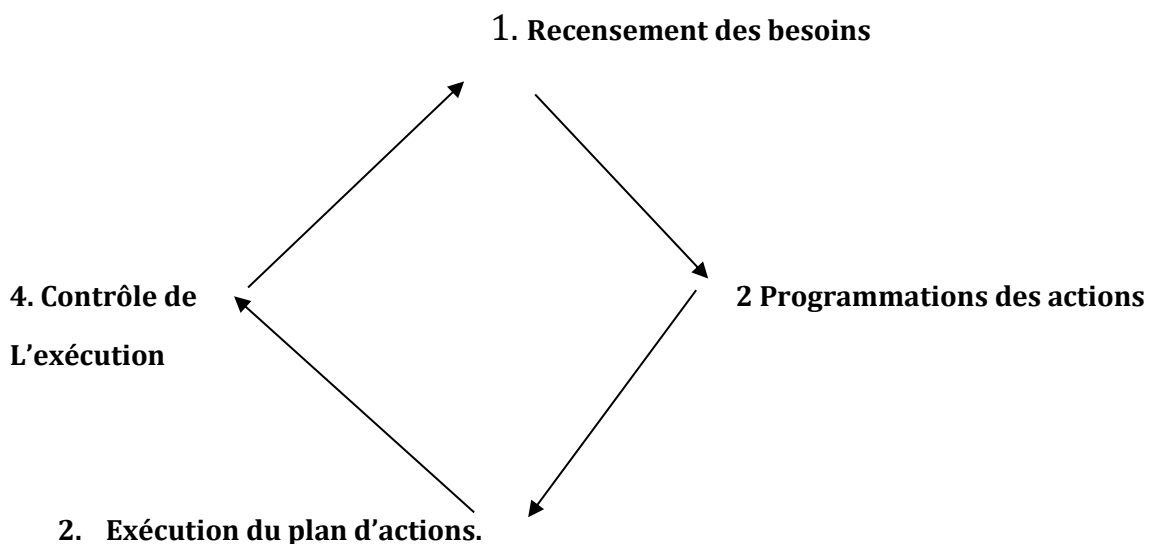
### **3<sup>ème</sup> phase : Exécution du plan d'action**

Le plan d'action doit être mis en exécution tel qu'il a été arrêté. Il faut veiller à ce que les actions menées soient conformes aux prévisions de plan. Ce n'est pas réalisé comme prévues initialement, le programme de vulgarisation risquerait de perdre toute son efficacité, et surtout d'être vidé de son réalisme.

#### **4<sup>ème</sup> phase : Contrôle de l'exécution**

Ce contrôle permet de faire le bilan périodique du travail accompli, d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs partiels fixés de mesurer les progrès réalisés d'une étape d'exécution à l'autre. Il permet aussi d'apporter, en temps utile des ajustements, des modifications nécessaires aux procédés, aux méthodes, aux activités afin d'améliorer u faciliter le travail, ou encore rectifier les actions pour mieux les adapter aux réalités du terrain.

Enfin, il fait ressortir les nouveaux besoins qui peuvent surgir dans les nouvelles situations créés par les interventions successives du plan d'action. Ces nouveaux besoins nécessitent la programmation de nouvelles actions de vulgarisation agricole.



## ♠ OBJECTIFS DE LA VULGARISATION AGRICOLE

Selon Esminger (1954) : La vulgarisation agricole doit mettre l'accent sur la collaboration avec la communauté rurale et non sur le travail pour elle, et se doit par conséquent d'œuvrer en fonction des priorités énoncées par celle-ci ;

La vulgarisation éducative doit apprendre à la communauté rurale à identifier ses propres besoins et à trouver les moyens de les satisfaire ;

La vulgarisation enseigne à voir certaines conditions (autrefois acceptées avec fatalisme ou tout simplement négligées) comme des problèmes pour lesquels il existe des solutions.

La vulgarisation agricole vise principalement trois objectifs, à savoir :

### ☞ Objectifs techniques

- Amélioration des techniques culturelles et autres moyens de production.
- Amélioration qualitative et quantitative de la production agricole.

### ☞ Objectifs socio-économiques

- Revalorisation des ressources naturelles et humaines.
- Augmentation du revenu annuel familial par modernisation des techniques de production.
- Élévation du niveau de vie de la masse rurale.

### ☞ Objectif Culturel

- Ouverture d'esprit du monde rural
- Développement de sa capacité de raisonnement, de décision et d'action.

### ☞ LES AGENTS DE VULGARISATION

Dans la plupart des pays, la vulgarisation constitue l'un des services indispensables à l'obtention d'un accroissement de la production agricole et de l'efficacité du développement rural. Elle est généralement fournie par des agences spécialisées telles que :

Une entreprise publique ou service gouvernementale ;

Une société privée ou commerciale telle qu'une compagnie semencière ;

Un projet de crédit ou de développement ;

D'autres organisations non gouvernementales telles que des organismes religieux.

### ☞ **LES TÂCHES DE LA VULGARISATION AGRICOLE**

La vulgarisation agricole, c'est toutes les activités ayant pour but : d'aider les familles paysannes à accroître la production agricole, à trouver des solutions aux problèmes domestiques quotidiens et, à affronter d'autres aspects de la vie rurale en appliquant la science et la technologie à leurs besoins journaliers.

Les agents de vulgarisation mettent les agriculteurs et la population rurale au courant des résultats de la recherche et de l'expérience dans les secteurs qui les concernent.

Ils aident la population rurale à trouver des solutions à ses problèmes quotidiens et les décideurs à accroître la productivité agricole et le bien-être des agriculteurs, contribuant ainsi au progrès économique et social en général.

### ♠ **LES TYPES DE VULGARISATION**

Nous pouvons distinguer trois types de vulgarisation :

*La vulgarisation formative ;*

*La vulgarisation informative ;*

*La vulgarisation persuasive.*

#### ☞ ***La vulgarisation formative***

La vulgarisation formative ou éducative vise à résoudre les problèmes d'une manière interactive en considérant que les clients sont capables de résoudre eux-mêmes leurs problèmes.

Le but final est que les gens puissent s'aider eux-mêmes.

Ce type de vulgarisation (vulgarisation formative) peut être illustré par un proverbe chinois : « Si tu donnes un poisson à celui qui a faim, tu devras lui en donner un autre le lendemain, mais si tu lui apprends à pêcher, il pourra se nourrir lui-même ».

#### ☞ ***La vulgarisation informative***

Pour la vulgarisation informative, il s'agit de donner au client une vue générale des solutions possibles à son problème.

Le vulgarisateur doit chercher la forme qui convient le mieux au client pour transmettre l'information.

Celle-ci doit être adaptée à la situation du client, compréhensible, complète et actuelle.

Avec le progrès de l'informatique, ce type de vulgarisation est devenu plus important.

### ☞ *La vulgarisation persuasive*

Dans la vulgarisation persuasive, l'intérêt commun est primordial et l'intérêt individuel est subordonné.

Ce type de vulgarisation est appliqué de plus en plus comme un des instruments pour résoudre des problèmes collectifs, par exemple la pollution de l'environnement et la pénurie de l'énergie.

**Exemples des trois types de vulgarisation (formative, informative et persuasive)**

## ♠ RÔLE DE LA VULGARISATION AGRICOLE DANS LE DÉVELOPPEMENT

La vulgarisation rurale en général, et agricole en particulier, est un instrument de développement qu'utilisent les organismes étatiques, paraétatiques et non gouvernementaux pour atteindre leurs objectifs.

Pour permettre un développement équilibré et accéléré de l'agriculture, la vulgarisation doit être considérée comme l'une des composantes fonctionnelles d'un système agraire.

### ➤ **Rôles dans le développement rural**

La vulgarisation joue un double rôle :

#### ✓ **Rôle éducatif :**

- Transmission des connaissances techniques aux agriculteurs.
- Développement de leur sens critique et de leur esprit d'initiative.

### ✓ **Rôle de service :**

Elle sert d'intermédiaire entre la population et les divers services relevant du secteur rural : services de recherche, services de production, services de prestations, etc.

#### ➤ **Rôles dans le développement agricole**

La vulgarisation agricole joue trois rôles principaux dans les programmes de développement agricole. **En premier lieu**, elle encourage les agriculteurs à accepter l'évolution technologique. Dans les pays en voie de développement, les agriculteurs dépendant encore en grande partie de la tradition et craignent de prendre des risques qui peuvent se traduire par une perte financière à moins qu'ils ne soient convaincus que les changements à effectuer sont rentables, réalisables sur le plan technique et compatibles avec leur système de culture. Des programmes de vulgarisation effectifs et dynamiques peuvent servir à leur inculquer de nouvelles connaissances.

**Le deuxième** rôle consiste à diffuser auprès des agriculteurs les résultats de la recherche agricole et à transmettre leurs problèmes aux organismes de recherche. Pour que ce rôle soit dûment assuré, il faut qu'il existe un circuit effectif de communication entre l'organisme de recherche celui de la Vulgarisation aux agriculteurs, les agents de Vulgarisation doivent comprendre la technologie et sa mise en pratique. Ils doivent aussi fournir aux agriculteurs des informations suffisantes pour leur permettre d'adapter cette technologie à leur méthode d'agriculture, les aider à identifier les causes en cas d'échec et leur offrir les mesures correctives appropriées. Dans un grand nombre de pays en développement, la formation insuffisante des agents de Vulgarisation les empêche de jouer ce rôle.

**En troisième** et dernier lieu, la vulgarisation doit aider les agriculteurs à acquérir des aptitudes à la gestion qui leur permettront de s'intégrer dans une économie commerciale. Grâce à une formation et à une orientation ayant pour objectif la prise de décisions. Les prix des produits et les facteurs de production devraient

orienter des décisions relatives aux activités de l'exploitation agricole plutôt que les seuls volumes de production.

Dans une économie de subsistance, il faut que les agriculteurs en arrivant à ce changement profond pour que l'agriculture des pays en voie de développement soit de plus en plus productive ; il est indispensable qu'ils participent activement à l'ensemble du processus de planification.

### **Les conditions à remplir pour réussir une vulgarisation**

De façon générale, les conditions suivantes, extérieures à la vulgarisation pure, doivent être remplies si cette dernière veut avoir quelques impacts :

**1)** Une politique de prix encourageants est une condition nécessaire, mais pas toujours suffisante.

**2)** Les besoins alimentaires familiaux doivent être suffisamment couverts. Si l'on ne peut se fier au marché alimentaire local, on ne cultivera pas de culture de rente à la place des cultures vivrières, quelle que soit la politique des prix.

**3)** L'existence d'un système efficace de commercialisation est également indispensable.

Cela ne sert à rien d'obtenir un prix excellent pour vendre un produit en ville, si les voies d'écoulement sont déficientes ou si le système de commercialisation ne permet pas de vendre ce produit en ville.

**4)** L'approvisionnement et la disponibilité d'intrants à un prix raisonnable doivent être garantis. Si les paysans n'ont pas accès aux semences ou aux engrais préconisés, l'information de la vulgarisation n'est pas pertinente.

**5)** La certitude d'avoir accès à la terre est souvent une condition importante pour que les intéressés veuillent améliorer les terres qu'ils cultivent. Une bonne législation foncière peut y contribuer.

**6)** Une autre condition pour le succès du développement agricole est la disponibilité de technologie appropriée et profitable que les paysans peuvent appliquer sans courir trop de risques.

À cet égard : la recherche agricole doit jouer un rôle important.

Sans innovations appropriées, l'information de la vulgarisation n'est pas pertinente non plus.

7) La vulgarisation devient beaucoup plus facile si les paysans ont reçu une certaine formation agricole.

Ainsi : Les connaissances agricoles de base seront très utiles au paysan qui doit décider de l'adoption d'une innovation.

Ces connaissances l'aideront généralement à améliorer son exploitation.

### ☞ **Des aspects éthiques en vulgarisation**

L'agent de vulgarisation peut se trouver confronté à des questions difficiles d'ordre éthique, parce que :

Ses propres normes et valeurs diffèrent de ceux de ses clients ;

Ses supérieurs souhaitent qu'il donne des conseils qui, selon les clients, ne sont pas dans leurs intérêts ou, il y a des conflits d'intérêts entre différents groupes de la population.

#### **\* 1<sup>er</sup> aspect**

Un vulgarisateur a pour tâche d'influencer les décisions prises par les agriculteurs qu'il conseille.

Les conséquences prévisibles influent en partie sur leur prise de décision, de même que la valeur qu'ils attachent à ces conséquences, ainsi que les normes de leur société.

C'est la tâche du vulgarisateur d'aider les agriculteurs à prévoir ces conséquences le mieux possible, bien qu'il s'avère souvent impossible d'atteindre le niveau de certitude que les agriculteurs voudraient obtenir.

Il n'appartient donc pas au vulgarisateur : de transmettre aux agriculteurs les valeurs et les normes sur lesquelles ils doivent baser leurs décisions, de leur faire prendre conscience de la manière dont leurs propres valeurs et leurs normes influent sur leurs décisions.

Un vulgarisateur est guidé par ses valeurs et ses normes concernant la société. Il est important qu'un vulgarisateur explicite ses valeurs et ses normes.

De plus, il est nécessaire qu'il accepte que ses clients puissent avoir d'autres valeurs et normes que les siennes, et qu'il évite de les leur imposer

### **\* 2<sup>ème</sup> aspect**

Par ailleurs, il peut y avoir un antagonisme entre les intérêts à court terme de la famille paysanne et les intérêts à long terme de la société prise dans sa totalité.

Dans une région surpeuplée par exemple, pour une famille paysanne la seule manière de subsister peut être de cultiver des pentes raides, causant ainsi une érosion sérieuse du sol et contribuant à la destruction d'un aménagement hydro-agricole dont dépendent les familles vivant dans les plaines.

Dans ce cas, le vulgarisateur devrait, sensibiliser les familles paysannes individuelles ainsi que les autorités gouvernementales des conséquences d'une telle situation, mais les laisser libres quant aux décisions à prendre à ce sujet.

Toutefois, si le gouvernement a décidé d'interdire la mise en culture des pentes à forte déclivité, le vulgarisateur au service du gouvernement ne peut pas conseiller cette solution, mais il doit chercher avec les agriculteurs d'autres sources de revenus.

En conséquence, il peut perdre un peu de la confiance des agriculteurs parce que ceux-ci trouvent qu'il ne sert pas leurs intérêts.

### **\* 3<sup>ème</sup> aspect**

Le vulgarisateur travaille dans une société où il y a des conflits entre différents groupes, à côté d'intérêts communs.

Souvent, les intérêts de la population urbaine diffèrent de ceux de la population rurale.

Ces divergences existent aussi entre différentes ethnies, etc.

Le vulgarisateur peut soit, demeurer impartial, soit essayer de servir l'intérêt d'un des groupes et tenter de changer l'équilibre du pouvoir.

Dans beaucoup de pays, la population rurale et les petits paysans en particulier n'ont pas beaucoup de pouvoir.

Tant que cela ne change pas, un vulgarisateur ne peut que contribuer modestement à améliorer la situation de ce groupe cible, même s'il travaille durement pour eux.

Ces dernières années les chercheurs ont aussi prêté une attention considérable au processus conduisant à la création d'innovations.

On suppose presque toujours qu'il est souhaitable que tous les membres du groupe étudié par les chercheurs acceptent l'innovation.

Ceci semblerait être une supposition raisonnable pour beaucoup d'innovations, mais certainement pas pour toutes.

Une campagne de vaccination à grande échelle contre la fièvre aphteuse donne un bon exemple.

Très peu de paysans s'opposent en principe à une campagne qui protégera leur bétail contre cette maladie, surtout si les vétérinaires vaccinent leurs bêtes gratuitement.

Le paysan et l'agent de vulgarisation doivent bien analyser quelles sont les innovations permettant le mieux d'atteindre les objectifs du paysan et lesquelles sont inutiles.

La vulgarisation peut contribuer à une diffusion plus rapide et efficace d'innovations de valeur.

Les agents de vulgarisation obtiendront souvent de résultats meilleurs avec ces innovations, si leurs stratégies et leurs méthodes sont basées sur les résultats de la recherche sur la diffusion des innovations.

De nos jours, les agents de vulgarisation s'occupent aussi de changements de comportement qu'ils ne peuvent pas recommander à tous les paysans.

Chaque paysan devrait décider s'il accepte ou rejette les changements proposés, après une analyse minutieuse de sa propre situation et de son système de valeurs.

Nous pensons ici à des questions importantes, comme la succession du fils dans l'entreprise du paysan.

Est-ce qu'il devrait produire une culture risquée, mais d'un revenu potentiellement élevé ?

Quels devront être ses investissements pour la conservation de l'environnement par rapport à la production agricole ?

Dans quelle mesure devrait-il s'engager dans les associations de paysans et les coopératives ?

La théorie de l'adoption et de la diffusion des innovations n'offre pas un cadre approprié à la vulgarisation permettant de résoudre ces problèmes.

## ♠ LES TECHNIQUES DE VULGARISATION AGRICOLE

### A. ACTIONS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

Faire de la vulgarisation agricole demande aux vulgarisateurs non seulement une parfaite maîtrise de sa technique agricole, mais aussi une connaissance approfondie de son interlocuteur paysan et de la communauté à laquelle il appartient.

Toute transmission de connaissance ne peut s'opérer avec succès que lorsqu'on connaît la façon de **penser**, de **s'exprimer** et d'**agir** de l'interlocuteur. Or, l'interlocuteur paysan se trouve fortement conditionné dans son comportement physique, intellectuel et moral par le milieu où il vit. Donc, avant de connaître l'individu rural, il est indispensable de prendre connaissance de la communauté qui exerce sur lui une influence quasi permanente.

#### 1 La Connaissance du milieu

**a). Les structures rurales traditionnelles :** les structures sociales traditionnelles rurales jouent un rôle déterminant dans le comportement de chacun des individus qui en font parties, il importe de passer en revue quelques principaux groupes sociaux les plus influents du monde rural.

**\* Les groupements familiaux :** comprend :

- *le foyer* : cellule de base de la société traditionnelle qui se compose du chef, sa femme, ses enfants et ses petits-enfants.

- *la famille étendue* : qui regroupe plusieurs foyers ayant la même ascendance C'est le groupe de base sur le plan économique, politique et religieux qui exerce une influence directe et déterminante sur chacun de ses membres. Le chef de famille étendue est généralement l'homme le plus âgé de ce groupement, il a droit au respect et à l'obéissance de tous. C'est lui qui décide, juge et règle les querelles entre les éléments de sa famille et distribue les biens de la famille, il décide les

cultures à faire, organise les travaux cultureux. Il gère les biens familiaux pour le profit de la collectivité en particulier les grainiers où sont stockées les récoltes.

- *le lignage* : il est l'ensemble des familles étendues descendant d'un même ancêtre. Le plus âgé des chefs de famille est désigné comme chef de lignage.

- *le clan* : il est formé par l'ensemble des lignages ayant un ancêtre commun. Le plus âgé des chefs est nommé chef de clan. C'est une importante unité politique étant donné que selon la tradition le chef de clan possédait le commandement politique dans la limite du territoire occupé par son clan. Ce pouvoir s'est trouvé atténué à l'heure actuelle et s'est réduit dans bien des cas à une simple autorité religieuse cependant, les prescriptions qui régissent la vie du clan a toujours une nette influence sur les motivations de ces membres.

#### **\* Les groupements sociaux**

Ce sont les classes et les castes sociales.

La classe est un état de fait. Elle est issue d'une situation économique **Ex.** : classe des riches et pauvres, ou d'une situation de guerre **Ex.** : classe des maîtres et esclaves.

Par contre la caste est un état de droit. Elle provient d'une division de la société en sub-unités superposées à partir du niveau du village. Chaque caste occupe une fonction déterminée (guerriers, chasseurs, cultivateurs, artisans, griots, éleveurs).

#### **\* Les groupements professionnels**

Les groupements professionnels regroupent les individus par affinité professionnelle (tisserands, bijoutiers, forgeron, menuisiers, etc.).

#### **\* Les groupements politiques et religieux**

Dans les groupements politiques se trouvent les individus de même langue, de même civilisation, de même origine. Le contrôle politique et économique de chaque groupement est confié à un chef.

Les groupements religieux jouent un grand rôle dans la vie sociale des populations rurales par la pratique de l'initiation des jeunes, des rites précédant les travaux collectifs et individuels.

**b). Influence des structures traditionnelles :** bien que division en plusieurs groupement, la société traditionnelle qui possède une seule ligne de conduite et impose communément à tous les individus qui en font partie. Outre le poids de la hiérarchie, les caractéristiques de la vie interne de la communauté ont contribué à renforcer l'adoption d'un comportement unique par tous les membres.

**\* La société traditionnelle présente les particularités suivantes**

- à l'intérieur de la communauté :
- une très grande solidarité entre les membres ;
- de part cette solidarité, tous les membres d'un même groupement ont la même préoccupation, les mêmes espoirs ;
- Un contrôle très marqué sur le comportement de chacun des membres. Ce contrôle s'est concrétisé par des communications verbales, des vérifications, des observations permanentes des faits et des gestes de chacun. L'homme idéal de la communauté c'est celui qui connaît et perpétue les traditions ;
- La place occupée par chacun des membres au sein de communauté détermine les rapports entre individus.

**\* Vis-à-vis de l'extérieur**

- la méfiance à l'égard de ceux qui sont étrangers à la communauté et qu'ils apportent avec eux ;
- le manque d'intérêt permanent pour les objectifs proposés par l'extérieur ;
- la résistance au changement de la communauté de peur de perdre sa sécurité et ses valeurs traditionnelles.

Ces particularités se manifestent dans la vie quotidienne de la communauté. Sous le poids de la tradition et de la hiérarchie, chaque individu rural est tenu à adopter le même comportement que ces semblables, autrement le risque de se voir sanctionner et isoler du reste du reste de la communauté. Il s'ensuit qu'il pense et agit conformément aux normes et aux règles dictées par sa communauté. Ces réactions sont le reflet exact que celle de la communauté à laquelle il appartient.

**c). Évolution des structures rurales traditionnelles :** les structures sociales rurales africaines sont en pleine évolution du fait des pressions technologiques,

économiques et institutionnelles venant de l'extérieur. Elles ne peuvent rester figées malgré leur organisation fortement hiérarchisée, leur tradition immuable, leurs règlements rigides.

Elle s'ouvre peu à peu vers l'extérieur. Cette ouverture se manifeste sur plusieurs plans :

*Sur le plan économique* : l'économie de subsistance, longtemps pratiquée par la société traditionnelle se transforme en une économie de marché. Les notions d'échange et de profit sont traitées d'une manière courante.

*Sur le plan social* : on assiste à des conflits de génération du fait de l'accroissement rapide de la proportion des jeunes, lesquels ont l'esprit beaucoup plus ouvert que leurs aînés. Ces conflits sont souvent la cause principale du départ des jeunes en exode rurale.

*Sur le plan éducatif* : l'éducation des jeunes, jadis assurée au sein de la famille, est à présent confiée à des institutions extérieures à la communauté.

*Sur le plan administratif* : l'autorité et les attributions des chefs hiérarchiques traditionnels ont diminué au profit de celle des représentants du pouvoir central.

*Sur le plan agricole* : l'adoption beaucoup plus volontaire des nouvelles techniques pour une agriculture plus intensive. De plus, la production agricole s'individualise au niveau du foyer, contrairement à la production communautaire les cultures industrielles prenant parfois une place prépondérante dans le système de production actuel.

Malgré cette ouverture incontestable vers l'extérieur, la résistance au changement de la communauté rurale, bien que diminué persiste néanmoins, surtout sur le plan structurel. Ceci permet à la communauté de sauvegarder sa stabilité et sa sécurité par cette résistance constituent un sérieux obstacle à la vulgarisation dont ***l'action principale est d'apporter à la communauté des innovations techniques, modifier des habitudes souvent archaïques, peu adaptées à la modernisation rurale.***

**d). Action sur le milieu rural :** le vulgarisateur agricole appelé à faire valoir des idées modernistes dans cet ensemble hiérarchisé, traditionaliste sera considéré à priori comme un étranger à la communauté.

De ce fait, il aura à affronter la méfiance et la résistance au changement de la communauté rurale. Par conséquent, pour mener à bien sa mission, il devra observer certaines règles :

- \* créer des conditions favorables pour son intégration dans le milieu en cherchant à établir une parfaite communication avec la communauté ;

- \* chercher à vaincre la méfiance en s'abstenant de toute forme de contrainte, en évitant de bouleverser brutalement les structures, de heurter les habitudes et les traditions de la communauté ;

- \* utiliser les pouvoirs et l'autorité démultiplicateurs des chefs hiérarchiques pour agir sur les classes inférieures pour rompre la résistance au changement.

## **2 Connaissance de l'individu rural**

**a). Le comportement individuel :** le comportement individuel à chaque instant, ses réactions devant un évènement de chaque individu sont soumises étroitement aux impulsions de ces états profondément subjectifs. Pris à part, les individus d'une même collectivité diffèrent profondément dans leurs réactions psychiques professionnelles. Mis devant une situation similaire, deux individus peuvent penser et agir différemment, guidés par leurs propres intérêts, leurs propres expériences passées, leurs besoins. Il en résulte qu'une diversité de réactions individuelles se manifeste face à une situation identique. Bien qu'il soit perçu comme élément extérieur acquis indépendamment des états affectés au fond de l'être humain, ces expériences, intérêts et besoins exercent néanmoins une influence prépondérante sur les états subjectifs qui motive le comportement individuel de chacun. **Exemple :** À la récréation, il se produit un accident, on court pour sauver le blessé, d'autres viennent ou sont tristes. Il en résulte une diversité de réactions individuelles devant une situation identique.

Cette diversité de comportement individuel devant une situation donnée joue un rôle prépondérant dans l'acquisition du savoir en vulgarisation agricole.

**b). Le comportement social :** l'être humain a tendance à se rapprocher à ses semblables et de les imiter. Ce phénomène d'attraction a contribué à former les groupements humains, des sociétés qui resserrent les liens entre individus, qui créent leur propre milieu, leur propre mode de vie collective. Afin que toute vie en société soit possible, ces collectivités humaines ont créé des normes, des lois, des conventions que chacun des membres est tenu à respecter, à s'y soumettre.

La communauté rurale impose des normes rigides à ses membres, qui conditionnent l'individu dans sa façon de penser et d'agir. Chacun est contraint d'adopter le même comportement que ses semblables, au détriment des comportements issus de ses propres états affectifs. Il s'en suit que tous les individus d'un même groupement pensent et agissent de la même manière, se confondent avec la collectivité à laquelle ils appartiennent. L'individu devient le véritable produit de son milieu, l'individuel s'efface au profit du social.

Ainsi, à chaque instant, c'est le comportement social qui prévaut dans le milieu rural. La façon de s'exprimer ou d'agir d'un individu rural reflète en général la volonté commune de toute sa communauté.

En fin, il y a lieu de signaler une forme toute particulière de réaction collective à ne pas être confondu avec le comportement social. Il s'agit du comportement de foules. La foule n'est nullement une société mais un ensablement temporaire d'individu sans distinction de rang social où l'individu se trouve ramené à la spontanéité animale des instincts élémentaires.

**Ex. :** instinct de conservation dans la panique. Dans les foules, les émotions : peur, colère, joie, les gestes (bâillements, rires se propagent et s'amplifient à des quantités d'exemplaires : c'est le phénomène de contagion mentale interindividuelle qui provoque chez l'individu la perception des mêmes émotions, l'accomplissement des mêmes gestes, indépendamment de la volonté du sujet.

**c). Les tendances naturelles :** tout être humain a tendance à :

\* s'unir avec ses semblables c'est ce qu'on appelle l'instinct grégaire, phénomène d'attraction réciproque avec individu de même espèce ;

\* s'imiter ;

\* se montrer agressif et dominateur ;

\* avoir la mémoire visuelle.

Pour être plus efficace, l'action de vulgarisation agricole doit prendre en considération ces principales tendances de l'être humain et les exploiter d'une manière judicieuse. C'est ainsi que la tendance de s'unir peut constituer le point de départ de la formation des associations professionnelles. Il en est de même que pour la tendance à s'imiter qui justifie les diverses actions pilotes ou les actions de démonstration. La tendance à se montrer agressif et dominateur peut être servie pour détecter les leaders, les chefs d'opinion tandis que la tendance à avoir la mémoire visuelle suscite l'utilisation des auxiliaires audio-visuels, ainsi que l'organisation des séances de démonstration dans l'initiation technique des paysans.

**d). Les caractéristiques du paysan :** l'agent de vulgarisation agricole a pour principal interlocuteur le paysan qui lui est différent aussi bien dans son comportement que dans son mode de vie pour que le contact avec le paysan soit fructueux il serait utile de connaître ses particularités.

*Sur le plan professionnel,* le paysan possède des expériences précises du métier et du savoir-faire qu'il acquiert par tradition ancestrale, par entraînement au sein de famille et du village et connaît parfaitement son terroir en contact permanent avec la nature et les êtres vivants. Il a accumulé des connaissances pratiques suffisantes pour pouvoir les exploiter au profit. Ses connaissances proviennent donc d'une observation matérielle de son environnement, mais non d'une acquisition livresque.

*Sur le plan intellectuel,* dans son raisonnement le paysan part toujours des choses concrètes pour aboutir aux notions abstraites. Il a tendance à généraliser les cas particuliers. Grâce à l'expérience et à l'observation, il possède une faculté d'appréciation empirique des choses. C'est ainsi que son évaluation du poids d'un animal sur pieds comme son estimation d'une récolte sur pied son souvent bien près de la réalité. Par suite de ses difficultés de s'exprimer malgré ses nombreuses expériences personnelles, il se retrouve en position de dépendance, voire

d'infériorité vis-à-vis du vulgarisateur. Devant celui-ci, il a tendance à s'effacer, à se soumettre, à s'engager verbalement sans toutefois prendre la décision de réaliser son engagement.

*Sur le plan moral*, le comportement du paysan est souvent dominé par des mobiles sentimentaux ou coutumiers. Il est très particulariste et méfiant. Il ne fait confiance qu'à la tradition et à son expérience personnelle. Il est aussi individualiste. Bien que le comportement social prévale dans sa vie quotidienne et bien qu'ils vivent en sécurité au sein d'une communauté.

**e). Action sur l'individu rural :** dans l'accomplissement de sa tâche, le vulgarisateur agricole trouve en face de lui des individus qui possèdent les habitudes de travail, des expériences de métier d'agriculteur et de surcroît, qui sont méfiants envers tout ce qui sont nouveau. Son intervention auprès des agriculteurs doit se faire avec beaucoup de tact et de précautions.

- il doit chercher à gagner la confiance de l'individu en déterminant exactement les intérêts et les besoins de chaque interlocuteur puis par les actes qu'il travaille dans l'intérêt de chacun ;

- il doit adopter un langage, un raisonnement qui frappe le caractère particulariste et surtout individualiste de l'agriculteur ;

- il faudra recourir aux canaux de vulgarisation par lesquels il pourra transmettre, les informations ou effectué la formation, il doit donc chercher à détecter les chefs d'opinion par des sondages sociométriques qui il pourra s'appuyer pour une large diffusion de tous ces thèmes techniques ;

- il se trouve fréquemment devant des cas d'indifférence à l'égard des nouvelles techniques ou des erreurs commises dans l'exécution des innovations par les agriculteurs. Il doit s'appliquer à connaître les causes de l'indifférence ou des erreurs et aider les agriculteurs à les surmonter.

Si l'indifférence provient d'une ignorance de l'existence de la technique, il faut qu'il fournisse aux agriculteurs le maximum d'information sur son existence.

Il doit procéder aussi à une véritable initiation technique des agriculteurs. Si elle provient d'un manque d'intérêt, il faut utiliser les méthodes de sensibilisation et

d'incitation et chercher surtout à convaincre les paysans de la valeur pratique de l'innovation. Si elle provient des contraintes sociales ou économiques subies par les paysans, il faut les aider à surmonter ces contraintes, tout en restant dans le respect des traditions de la communauté, s'il s'agit des contraintes sociales, et fournir aux paysans des moyens qui leur manquent s'il s'agit des contraintes économiques.

Si les erreurs sont consécutives à une insuffisance de compréhension de l'innovation technique, il convient de compléter la formation des agriculteurs par des démonstrations techniques ou par des apprentissages pratiques.

**f). Action de la vulgarisation :** le vulgarisateur cherche à connaître, à convaincre, aide, discute, conseil. Les relations sont celles de formateur à former et de former à formateur.

Le vulgarisateur est un technocrate alors que l'agriculteur est empirique, se fiant à la tradition et à son expérience personnelle, se méfiant de toute nouveauté qu'il n'a pas lui-même essayée.

Pour faire la vulgarisation, le vulgarisateur doit connaître parfaitement le milieu rural.

La première démarche en arrivant dans un secteur de vulgarisation consiste à établir une monographie et à effectuer des prises de contact avec les agriculteurs.

Quelques instruments de travail que le vulgarisateur doit se forger sont :

- \* la connaissance des facteurs de production des exploitants (main d'œuvre, surfaces exploitables, équipements et approvisionnement, capacité d'endettement des paysans, etc.) ;

- \* la connaissance des méthodes de travail et des raisons pour lesquelles a été adoptée ;

- \* la connaissance des canaux par lesquels passera le vulgarisateur ;

- \* la connaissance du calendrier d'activités traditionnelles et temps de travaux

- \* thème de vulgarisation et norme travail ;

- \* méthode de travail ;

- \* les canaux de la vulgarisation.

## **B. ACTIONS PEDAGOGIQUES**

### **☞ La transmission des connaissances**

Le principal rôle du vulgarisateur agricole est de transmettre à la masse rurale ses propres connaissances techniques pour l'aider à élever son niveau de productivité. Pour se faire il importe qu'il soit :

- **Praticien** : avoir la maîtrise de sa technique acquise au cours de sa formation ;

- **Psychosociologue** : posséder une connaissance approfondie sur la communauté rural et sur l'individu membre de cette communauté ;

- **Pédagogique** : avoir des notions pédagogiques spécialement conçues pour l'éducation des adultes paysans. Cette pédagogie active implique la connaissance préalable du mécanisme de la communication inter-individuel, ainsi que les conditions qui favorisent l'acceptation des innovations techniques par les paysans.

#### *a). La Communication*

Certains entendent par communication la possibilité pour un individu ou un groupe d'émettre ou de recevoir des informations d'un autre individu ou d'un autre groupe.

D'autres la désignent comme le message ou l'information que l'on a à transmettre. Or, nous devons mettre l'accent sur la nature même et le sens du processus.

Selon Mucchielli (1980), la communication est la relation interhumaine par laquelle des interlocuteurs peuvent se comprendre et se faire comprendre, ou s'influencer l'un l'autre.

Cette définition comprend la notion essentielle de la compréhension réciproque des interlocuteurs.

Aussi, définir la communication comme une information intentionnelle cherchant à obtenir un certain comportement de la part d'autrui, a le mérite d'englober aussi bien l'étude des communications de masse que les techniques de suggestion et de manipulation des opinions, mais en perdant l'essentiel, qui est l'échange et la réciprocité.

Communiquer, au sens strict, au sens profond, est un besoin humain essentiel.

## **Communiquer,**

C'est échanger des impressions, des messages, des significations, parler ou écrire pour être compris, écouter, lire ou regarder pour comprendre, pour apprendre ou pour savoir, participer à une vie communautaire.

## **Communiquer**

Ne signifie pas « s'identifier au partenaire », car ce serait perdre la valeur d'échange, de rencontre, de dialogue authentique.

**Communiquer** suppose seulement que nous considérons l'autre comme notre semblable.

Notons que la communication peut être verbale ou non verbale, consciente ou inconsciente.

Il y a, évidemment, la parole, le message verbal, le langage.

Mais il y a aussi le « langage du corps humain », les signes non verbaux qui donnent une signification supplémentaire accompagnant celle du message verbal.

## **TYPE DE COMMUNICATION**

Trois types de communication servent à établir un dialogue véritable et permanent entre les divers acteurs du développement :

- La communication **collective ou individuelle** qui s'adresse à une personne ou à de petits groupes dans une relation de dialogue. Les supports de vulgarisation utilisés dans ce cadre sont la cassette vidéo, l'album photographique, le plan du village, les réunions de notables, les diapos, la cassette audio, la presse, les fiches techniques et la démonstration ;
- La communication **sociale ou de masse** qui englobe un large public. Les moyens utilisés sont la radio rurale, la presse, les supports imprimés grand format, la télé-vidéo, le reportage vidéo, le bulletin inter-projets;
- La communication **institutionnelle** qui s'adresse à l'ensemble des projets et des ONG qui vise à faire profiter les uns et les autres des initiatives et des expériences diverses. Les supports utilisés sont le reportage vidéo, le bulletin inter-projets et les rapports périodiques.

### ☞ La communication de groupe :

Elle est plus complexe dans le sens où les personnes en présence n'ont pas toutes la même influence les unes sur les autres ; de ce fait, des conflits peuvent même s'en dégager.

### ☞ La communication formelle ou informelle

#### ✓ La communication formelle :

Elle suit des règles strictes présentant un caractère officiel.

**Ex :** utilisation d'un type de papier, réunion prévue et organisée...

#### ✓ La communication informelle :

Elle n'a pas de caractère officiel.

**Ex :** discussion entre deux personnes sur un projet, envoi d'un message pour proposer une réunion...

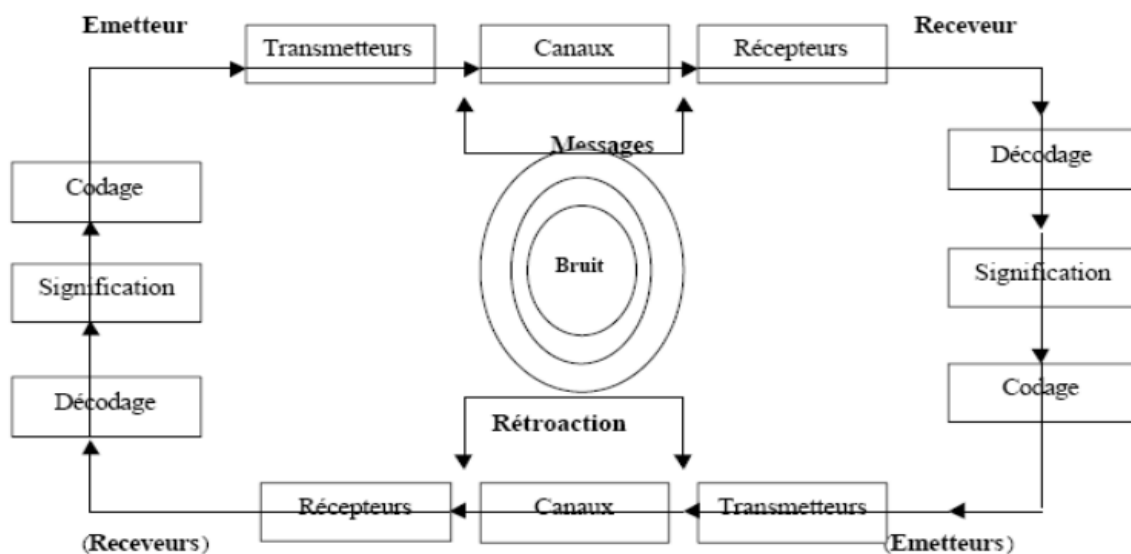
### ☞ La communication interne ou externe

✓ La communication est dite " interne " lorsque les parties concernées font partie de l'entreprise ou de l'organisation.

**Ex :** entre les services, avec les actionnaires, les représentants du personnel...

✓ La communication est dite " externe " lorsque l'échange a lieu avec un partenaire extérieur à l'entreprise.

**Ex :** clients, fournisseurs, médias, administrations, assurances, banques...



*\* Objectifs :*

- Être capable d'émettre un message
- Être capable de recevoir un message
- Être capable d'écouter et de comprendre
- Être capable d'échanger

L'arme principale dont dispose la vulgarisation est l'échange par voie de communication. Or chaque instrument possède sa propre logique. Le vulgarisateur se sert de la communication pour changer le comportement. La communication est la relation interhumaine par laquelle des interlocuteurs peuvent se comprendre ou se faire comprendre et s'influencer.

### ***b). Le Mécanisme de la Communication***

Le processus de la communication a été l'objet de beaucoup d'écrits psychopédagogiques.

À titre d'exemple voici le modèle de Larswell qui se résume au schéma suivant :

**Qui :** c'est l'émetteur, il analyse et contrôle l'élaboration et la production du message ;

**Dit quoi :** c'est le message, son contenu a besoin d'être précis de manière à réduire les risques de mauvaises interprétations.

**Par quel moyen :** le canal par lequel le message sera transmis ; le choix exige une analyse des canaux en vue de choisir le plus approprié ;

**A qui :** le récepteur qui a ses caractéristiques propres, le processus de communication exige une analyse approfondie du public cible pour que le message passe aisément ;

**Avec quel effet :** c'est l'impact du message, il est fonction de la compréhension que le récepteur a eue du message.

C'est la transmission du message technique du vulgarisateur au paysan. Le premier joue le rôle d'émetteur de message, le second de récepteur de message.

*\* l'émetteur vulgarisateur doit, d'une part, bien concevoir et bien définir le contenu de son message d'autre part, le coder c.à.d. le simplifier, le mettre à la portée de la compréhension du récepteur paysan. Pour faciliter cette*

compréhension, il doit utiliser le même langage que celui-ci sans pour autant déformer le sens du message qu'il veut faire passer. Par la suite, il doit choisir le canal de transmission le plus opportun (entretien direct, radio, cinéma, etc.) et contrôler le retour de l'information par réponse directe ou par la mise en application du message (le feed-back).

*\* quant au récepteur paysan, il doit se trouver dans de bonnes conditions pour réceptionner le message, le décoder et l'interpréter selon ses propres critères. Ensuite, s'il y trouve un intérêt ou une motivation il le met en application pratique. Un message aussi bien conçu, aussi judicieux dans le choix des motivations soit-il n'aura aucun effet si l'émetteur n'a pu établir une parfaite communication avec le récepteur. Pour cela, le vulgarisateur doit connaître parfaitement le langage utilisé par le paysan, son degré de motivation, les contraintes extérieures possibles qui peuvent détourner son attention du message. Il adoptera le même langage, les mêmes modes de pensées que le paysan. Il sera sincère, clair, direct et enthousiaste dans la présentation de son message. Il devra par la suite contrôler le retour du message qui confirme que le dialogue est établi avec le paysan. La communication n'est faite que grâce à ce courant de retour de conversation du paysan au vulgarisateur.*

### ***c) Le feed - back***

Le feed-back est une rétroaction permettant une amélioration de la communication. Il répond à des lois générales et à des effets importants sur le processus de communication.

#### ***1. les lois générales du feed - back***

- le feed - back élève chez l'émetteur la certitude de la transmission du message ;
- le feed - back élève chez l'émetteur la certitude de la compréhension du message par le récepteur ;
- le feed - back chez l'émetteur et le récepteur l'acceptation de la tâche ;
- le feed - back améliore plus l'expérience de l'émetteur que celle du récepteur ;

- le prix du feed – back est le temps ;
- le non feed – back engendre : le doute chez l'émetteur, l'hostilité du récepteur à l'égard de l'émetteur, la mise en question critique de la tâche et un nombre plus élevé d'erreurs.

## 2. les effets du feed – back

\* *Sur l'émetteur* : le feed – back donne à l'émetteur des renseignements sur les conditions matérielles de la communication, la réception, l'intelligibilité du message, les réactions du récepteur ; tout cela permet à l'émetteur de :

- percevoir les obstacles de la communication ;
- adapter les messages ;
- mieux connaître le récepteur (personnalité, niveau, capacité, etc.).

\* *Sur la relation émetteur/récepteur* : le feed – back se traduit par :

- une augmentation de la sécurité pour l'émetteur et le récepteur ;
- une facilitation de la communication ;
- une identification de la motivation à communiquer.

\* *Sur le groupe/classe* : le feed – back améliore la prise de conscience des problèmes collectifs, libère les initiatives et les réactions émotionnelles, accroît la conscience de groupe.

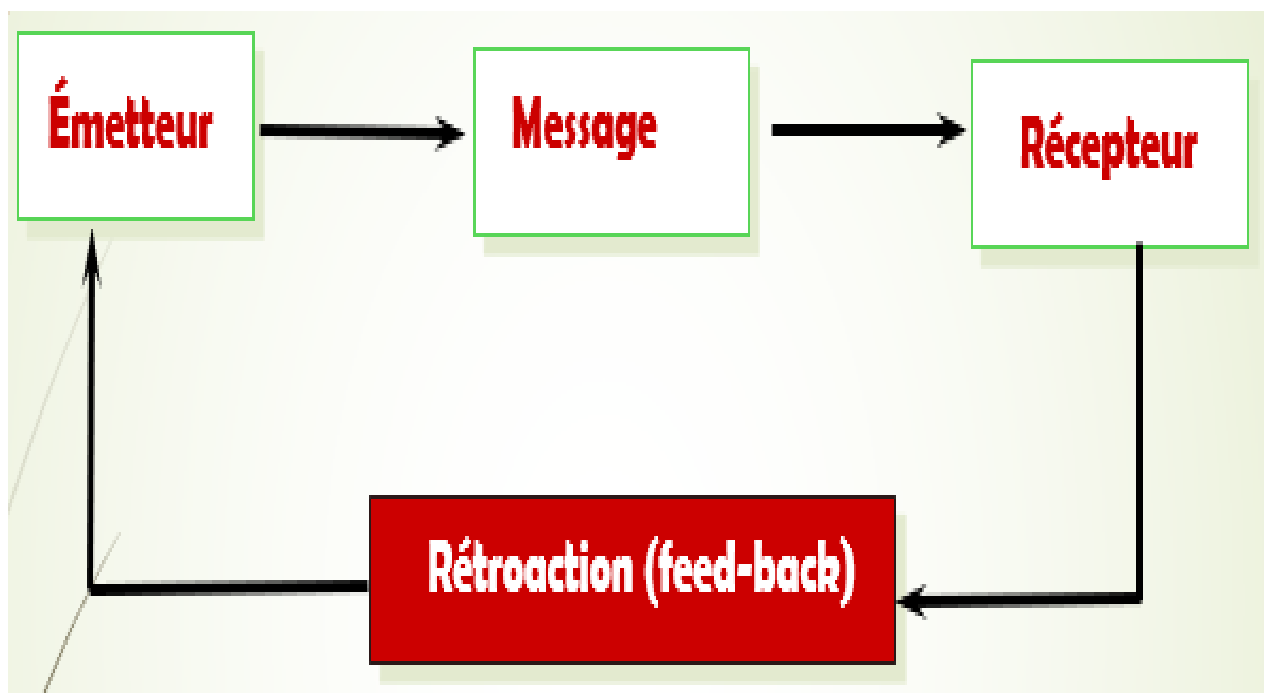


Figure 2 : Modèle de communication

## ☞ LES MÉTHODES DE VULGARISATION AGRICOLE

Une connaissance ne peut être acquise avec authenticité que lorsqu'elle est reliée à des situations perçues comme des problèmes personnels. (A. DE PERETTI).

C'est l'ensemble des méthodes utilisées par la vulgarisation agricole pour agir sur la masse rurale afin de rendre l'initiative technique des agriculteurs plus efficace et plus accessible, la transformation de leurs habitudes désuètes plus profonde et durable, l'amélioration socio-économique plus vite atteinte. Plusieurs méthodes sont utilisées par les agents de la vulgarisation pour aider les paysans à former leurs opinions et à prendre des décisions. Le choix de la méthode par les agents dépend de ses buts spécifiques et des circonstances dans lesquelles ils travaillent.

### **La classification des méthodes**

Il existe deux façons de classer une méthode de vulgarisation agricole, la première suivant l'objectif qu'elle s'est fixé, la seconde suivant l'importance de l'audience qu'elle veut atteindre. Ainsi, une réunion de village peut être classé dans la méthode de groupe si on la considère sous l'angle de l'audience qu'elle atteint et en même temps dans la méthode de sensibilisation ou d'incitation si on la considère sous l'objectif poursuivit.

**Tableau 1 : Les méthodes par objectifs**

Méthodes	Objectifs	Liste des méthodes
<b>Information</b>	Apporter des connaissances	- Information
<b>Sensibilisation</b>	- Amener l'entourage à ne pas s'opposer ou mieux à encourager l'expérience de mise en œuvre de l'innovation	- Information - Présentation de modèles de réussite - Présentation de modèle d'action - Analyse de situation
<b>Incitation</b>	- faire naître ou renforcer des motivations - préparer des comportements	- Analyse de situation - Information - Présentation de modèles de réussite - Présentation de modèle d'action - Apprentissage pratique
<b>Formation à la réflexion</b>	- Habituer au raisonnement (analyse, synthèse) - Accélérer le processus de réflexion	- Analyse de la situation
<b>Apprentissage pratique</b>	- Faire acquérir des savoir-faire	- Apprentissage pratique
<b>Suivi</b>	- Aider à préparer, corriger, compléter - Permettra l'évaluation de la vulgarisation	- Contrôle de l'apprentissage pratique

**Tableau 2 : Les méthodes par rapport à l'importance de l'audience**

Méthodes	Individuelles	Groupe	Collectives	Masse
<b>Analyse de situation</b>	- Visite sur l'exploitation - Entretien - Discussion	- Visite sur exploitation - Réunion - Discussion	- Examen de bilan - Compte rendu d'enquêtes	---
<b>Information</b>	- Entretien d'information	- Réunion d'information, voyage d'études, radio, clubs	- Réunion d'information	- Discussion d'information, foire, exposition, concours agricole
<b>Présentation de modèle de réussite</b>	- Visite commentée d'une exploitation modèle - Expérimentation sur exploitation	- Visite commentée d'une exploitation modèle - Expérimentation sur exploitation	- Démonstration de pré vulgarisation - Démonstration de résultats	- Discussion d'information, foire, exposition, concours agricole
<b>Présentation de modèle d'action</b>	- Démonstration technique	- Démonstration technique	- Démonstration technique	---
<b>Apprentissage pratique</b>	- Apprentissage individuel	- Apprentissage de groupe	---	---
<b>Contrôle</b>	- Visite sur l'exploitation - Entretien d'enquêtes	- Réunion d'enquêtes	- Réunion d'enquêtes	---

## ADOPTION ET DIFFUSION DES INNOVATIONS

### ➤ Conditions d'acceptation d'une innovation

*Une innovation technique n'est acceptée par le paysan que lorsqu'elle remplit les conditions suivantes :*

- Elle doit répondre à un besoin permanent ou occasionnel du paysan. C'est ainsi que le besoin du paysan d'exécuter rapidement les travaux de sarclage au moment des goulots d'étranglement a facilité l'acceptation de la culture attelée.
- Elle doit être conforme à un intérêt du paysan.
- Cette réussite doit être certaine. La crainte d'un échec fait souvent reculer le paysan devant l'innovation.

### ➤ Quant au paysan, il n'accepte l'innovation que :

- Lorsqu'il obtient l'autorisation de sa communauté pour l'introduire.
- Lorsque l'innovation ne va pas à l'encontre de ses attitudes profondes religieuses ou sentimentales.
- Lorsque celle-ci est dans la limite de ses possibilités matérielles et intellectuelles.

### ☞ LE PROCESSUS D'ADOPTION

Un chercheur de renommée, E.M. Rogers (1983), estime que les cinq fonctions suivantes doivent être accomplies dans le processus d'adoption :

\* **la prise de conscience ou bien la connaissance de l'innovation**, lorsque l'individu apprend l'existence de l'innovation et commence à comprendre son fonctionnement ;

\* **la persuasion**, lorsque l'individu se fait une opinion favorable ou défavorable de l'innovation ;

\* **la prise de décision**, lorsque l'individu s'engage à effectuer les activités aboutissant au choix entre l'adoption et le refus ;

\* **la mise en œuvre** lorsque le paysan expérimente l'innovation sur son exploitation. Ce stade n'est plus seulement un processus mental, mais devient aussi un processus physique ;

\* **la confirmation**, lorsque l'individu prend la décision finale d'accepter ou d'abandonner l'innovation.

La mise en œuvre des innovations a reçu plus d'attention ces dernières années.

Par exemple, quand un paysan décide de se consacrer à l'horticulture, la mise en œuvre de cette décision demande un apprentissage supplémentaire assez important ainsi qu'une prise de décision au sujet d'une production horticole efficace.

Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, il ne s'agit pas de la simple adoption d'une seule innovation, mais d'un ensemble d'innovations.

Souvent, ces innovations doivent être adaptées à la situation spécifique dans laquelle elles seront utilisées.

Des recherches sur la vulgarisation ont montré que pour être informé de l'existence d'une innovation ou pour prendre une décision finale, c'est-à-dire l'adoption ou le rejet, le paysan accorde de l'importance à des sources d'information distinctes.

### **L'indice d'adoption**

On appelle indice d'adoption une mesure standard ou niveau de mesure qui montre à quel degré un individu adopte les innovations.

Les différences entre les personnes qui adoptent facilement les innovations et celles qui restent dans l'expectative est un sujet intéressant pour les chercheurs

Un grand nombre de recherches rassemble un échantillon de différentes innovations dans un indice d'adoption, plutôt que d'étudier une seule innovation.

Les innovations le plus souvent étudiées ont trait à la croissance économique et s'appuient sur la recherche scientifique : Par exemple, les méthodes culturales qui augmentent les rendements par hectare ou par personne.

**L'indice d'adoption** est habituellement calculé en demandant aux paysans s'ils ont adopté une ou plusieurs des nombreuses innovations recommandées par le service de vulgarisation régional.

Ils reçoivent un point pour chaque innovation adoptée.

## ☞ LE DÉVELOPPEMENT DE L'INNOVATION PAYSANNE

Une innovation se développe si elle est **appropriée** et si le contexte est **favorable**.

*\* Le développement d'une innovation paysanne demande d'abord que celle-ci soit **appropriée**, c'est-à-dire qu'elle présente les qualités suivantes :*

- être adaptée au contexte économique, social, culturel ou agroécologique ;
- être pertinente (apporter un service qui présente un réel intérêt pour les paysans) ;
- être acceptable (socialement) ;
- être accessible (financièrement).

*\* De plus, il est nécessaire que le contexte soit **favorable**, notamment au niveau :*

- économique (existence d'une demande ou d'un marché, revenu des producteurs suffisant) ;
- de la facilité d'accès à l'information et à la formation ;
- des synergies et des partenariats entre acteurs ;
- des accès aux moyens matériels, financiers et humains ;
- des aspects réglementaires et législatifs.

### ☞ Difficultés

Les difficultés qu'on rencontre à ce niveau est qu'un paysan a de très bonnes raisons pour ne pas adopter certaines innovations.

L'utilisation de l'indice d'adoption sur une grande exploitation peut être une indication de la modernité du paysan.

Cependant, l'emploi de cette méthode par de petits paysans peut signifier qu'ils n'ont pas établi avec précision la rentabilité de cette méthode pour leur exploitation.

Par conséquent, si on utilise un indice d'adoption, il devrait être basé sur le pourcentage des innovations adoptées applicables à une situation donnée.

## ☞ DÉTERMINATION DES CATÉGORIES DE PAYSANS À PARTIR DE L'INDICE D'ADOPTION

Selon les points qu'ils ont obtenus dans l'indice d'adoption, les paysans sont répartis en cinq catégories :

- *Les novateurs*
- *Les adoptants précoces (« early adopters »)*
- *Les paysans ouverts (« early majority »)*

Les personnes qui adoptent rapidement les innovations peuvent être décrites comme :

- Ayant des contacts fréquents avec des agents de vulgarisation et d'autres personnes en dehors de leur groupe social
- Participant activement dans beaucoup d'organisations ;
- Utilisant intensivement les messages venant des mass médias, notamment ceux qui contiennent des informations spécialisées ;
- Ayant reçu une bonne instruction ;
- Ayant un bon revenu et un niveau de vie élevé ;
- Ayant une attitude générale positive à l'égard des changements ;
- Ayant des aspirations élevées pour eux-mêmes et leurs enfants.

### ☞ *Les moyens utilisés pour accélérer une adoption*

La recherche a montré que différentes sources d'information sont utilisées au commencement et à la fin d'un processus d'adoption souvent assez long.

C'est pourquoi il est préférable de combiner plusieurs méthodes pour qu'elles se renforcent mutuellement dans le programme de vulgarisation.

- *Les mass médias*

Les mass médias constituent un moyen de communication par lequel l'émetteur peut atteindre un grand public sans qu'il y ait un contact direct : radio, télévision, livre, journal, affiche.

Ils peuvent être très utiles pour générer de l'intérêt à l'égard de la communication interpersonnelle sur les innovations.

Ils sont toutefois relativement inefficaces s'ils ne sont pas suivis par les méthodes interpersonnelles.

- ***Le choix des paysans***

Le choix des paysans qui participeront aux réunions et qui seront suivis par les agents de vulgarisation est aussi très important.

Si les paysans choisissent ces représentants eux-mêmes, la plupart des contacts se feront probablement avec les novateurs et les adopteurs précoces.

L'agent de vulgarisation pourrait établir des contacts avec les chefs d'opinion afin d'augmenter l'impact de son action sur un groupe plus large de paysans et rendre visite à tous les paysans qu'il aide régulièrement.

Dans le système de « formation et visite », les chefs d'opinion peuvent être choisis comme « paysans de contact ».

À cause des contraintes de temps, l'agent de vulgarisation peut seulement influencer la plupart des paysans de façon indirecte, à savoir par le biais de leurs chefs d'opinion ou des « paysans de contact ».

La promotion active d'une innovation pourrait être assurée par les paysans qui l'ont déjà adoptée.

Ces paysans ne sont pas toujours bien indiqués pour ce rôle si l'innovation n'est pas facile à appliquer.

C'est par exemple le cas avec la lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs où la gestion doit être adaptée à la situation spécifique de chaque exploitation.

Il est aussi possible que l'innovation soit intéressante seulement pour une catégorie de paysans, par exemple les paysans pourraient s'élargir si l'on ne poursuit pas la promotion de l'innovation, après l'adoption par les novateurs.

Ce résultat n'est pas vraiment celui que souhaite la politique de vulgarisation.

## CHAP\_V : MÉTHODE ACCÉLÉRÉE DE RECHERCHE PARTICIPATIVE - MARP

### ☞ C'EST QUOI EN FAITE

La MARP est une méthode de diagnostic rapide et participatif (collecte d'informations et analyse de situations) impliquant les acteurs de la zone retenue pour l'étude.

La MARP a fait son apparition dans les années 1960 au moment où les chercheurs s'étaient déjà rendu compte de l'échec du transfert technologique en direction des pays pauvres. Les années 1970/80 virent l'apparition de cette nouvelle méthode surtout dans les pays d'Asie. Et c'est vers 1985 que cette méthode fit son entrée, effective en Afrique.

Dans une perspective de développement durable, l'appréciation de la situation et des tendances propres à une zone relève d'une approche nouvelle.

"État des lieux s'inscrivant dans une démarche stratégique de développement d'une zone, le diagnostic n'est pas une monographie ou une simple description soi-disant objective d'une zone, il est le référentiel qui prépare le débat concernant un espace habité et doué d'une identité, aménagé et supportant des logiques de développement".

### ☞ POURQUOI LA MARP ?

Parce que c'est une méthode participative, peu coûteuse, fiable et rapide. Elle repose sur une meilleure connaissance des populations locales et des réalités du monde rural, c'est à dire l'ensemble des expériences et connaissances accumulées des siècles durant et qui constituent des éléments de base de la culture et de la technologie locales. Ainsi le savoir traditionnel reçoit le respect qu'il mérite et constitue une pièce maîtresse sur laquelle on peut effectuer la recherche.

Le diagnostic participatif ou encore méthode accélérée de recherche participative (MARP), met l'accent sur le rôle actif que doivent jouer les acteurs eux-mêmes dans l'analyse des problèmes et la planification des activités, les personnes extérieures au milieu se limitant principalement à un rôle de « facilitateurs ». Ce ne sont plus

les experts externes mais bien davantage la population locale qui doit se considérer comme détentrice des résultats obtenus au cours de l'enquête et qui doit être en mesure de prendre en mains les activités découlant de ces recherches.

La méthode de diagnostic participatif est un moyen d'encourager et d'aider les membres d'un groupe social à identifier, analyser et évaluer les contraintes et chances de leur développement dans un cadre temporel acceptable et à prendre des décisions fondées et opportunes sur des projets de développement

### ☞ LES OBJECTIFS

- Faire un état des lieux/constats sur un sujet donné et dans un espace donné (quartier, village, territoire...) : problèmes, atouts, contraintes, opportunités... C'est en quelque sorte une « photographie ».
- Analyser les causes des phénomènes observés.
- Identifier les acteurs impliqués, leurs comportements, leurs besoins / intérêts, leurs stratégies, leurs relations.
- Identifier de façon concertée les priorités et les pistes d'action.
- Partager les informations.
- Jeter les bases d'un dialogue.
- Impliquer les acteurs concernés dans l'analyse des problèmes et des solutions, et ainsi favoriser leur participation tout au long de l'intervention. En effet, au-delà d'une simple photographie de situation, le diagnostic participatif constitue la première étape d'implication et de mobilisation des acteurs-clés du projet/de l'action. Le diagnostic participatif est en ce sens un outil de connaissance et d'analyse mais aussi un outil d'animation et de concertation.

### ☞ LES MÉTHODES

Méthodes qualitatives et quantitatives

Les méthodes qualitatives et quantitatives sont complémentaires.

**La méthode quantitative** permet d'obtenir des informations précises et chiffrées sur des faits (ex : quantité de déchets produit par habitant, % de déchets recyclables...).

**La méthode qualitative** permet d'acquérir des connaissances sur une réalité

culturelle, économique ou sociale vécue quotidiennement. Ces connaissances sont généralement acquises par l'application d'une ou plusieurs méthodes suivantes : analyse de documents, observations, entretiens et rencontres avec des individus ou des groupes... Les méthodes qualitatives se caractérisent par une procédure ouverte, visant à déterminer «qu'est-ce qui existe» et «pourquoi il en est ainsi» plutôt que «combien il en existe». Elles permettent aux gens d'exprimer librement leurs opinions, points de vue et expériences.

**Grille de comparaison :**

<b>Approche quantitative</b>	<b>Approche qualitative</b>
On cherche à savoir «combien»	On cherche à savoir : «quoi», «pourquoi» et «comment »
Production de «chiffres»	Production de «mots»
Processus fermé	Processus ouvert
Analyse de faits «objectifs»	Analyse d'une réalité «subjective» (perceptions, attitudes, valeurs, etc.)
Vaste échantillon	Petit nombre d'informateurs et/ou études de cas

## I- CARACTÉRISTIQUES DE LA MARP

La MARP est un processus d'**apprentissage** (cadre d'échanges) qui vise la connaissance d'un milieu et la compréhension d'un contexte pour une analyse de la situation. La MARP est un processus continu d'apprentissage pour une meilleure connaissance des conditions et des problèmes des populations locales. Au contraire, cette information est analysée au fur et à mesure de manière à renforcer la compréhension, par les membres de l'équipe de recherche, du phénomène à étudier. Elle s'appuie sur le savoir-faire des populations locales et leurs pratiques.

C'est également une technique participative (qui prend en compte la participation des populations) suivant un **processus itératif**, c'est-à-dire encourage le chercheur à revoir son approche et ses hypothèses au fur et à mesure qu'il acquiert une meilleure connaissance des problèmes étudiés. Dans cette approche, le **savoir traditionnel** est pris en compte par le chercheur. Il ne se fie pas seulement à ses connaissances ; il doit respecter et tenir compte des connaissances de la communauté villageoise, savoir se référant non seulement à une longue expérience, mais aussi à la connaissance scientifique. Il s'agit donc d'une liaison de deux savoirs en vue de tirer le meilleur résultat de la recherche effectuée.

Le savoir traditionnel...peut être défini comme étant l'ensemble des expériences et connaissances utilisées par un groupe déterminé dans le processus de prise de décisions concernant les problèmes et défis qui l'interpellent.

Le contexte dans lequel l'information collectée et recherchée est nécessaire, le chercheur doit être **flexible** et préparé à s'adapter à toute situation nouvelle.

La MARP met l'accent sur **l'interaction** entre chercheurs d'une part et populations locales d'autre part.

La MARP est réalisée par une équipe **pluridisciplinaire** et l'étude se fait sur le terrain.

Les techniques et outils utilisés évoluent ; d'où le chercheur doit être ouvert à toute technique nouvelle : **Innovation**.

La MARP se déroule selon cinq grandes étapes à savoir :

- ☞ la visite préliminaire ;
- ☞ la collecte des données (spatiales, temporelles, sociales et techniques) ;
- ☞ la synthèse et l'analyse des données ;
- ☞ la classification des problèmes par ordre de priorité et l'exploration d'opportunité pour leur résolution ;
- ☞ la planification du projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

La transformation de la MARP, en mettant en avant le souci de privilégier la parole des populations, de s'intéresser à leurs systèmes de connaissances, leurs représentations et leurs priorités, pose de façon plus cruciale encore la question de la confrontation des façons de voir de ces populations et des animateurs, et des conditions d'accès à leurs représentations. Elle soulève la question de la nécessaire maîtrise des techniques d'animation et de dynamique de groupe. La capacité à se distancier de ses propres modes de raisonnement et à entrer dans les catégories de pensée locales s'impose encore plus.

## II- DIFFÉRENTS TYPE DE MARP

Il en existe 4 :

### **\* La MARP exploratoire**

Consiste à recueillir des informations générales sur un problème globalement défini, avec la nécessité de se concentrer sur les questions prioritaires. Les résultats de cette étude sont des hypothèses préliminaires ou des orientations qui serviront à des recherches plus approfondies. Il s'agit par exemple d'une étude sur les pratiques de gestion traditionnelles d'une zone donnée, ou l'identification de domaines prioritaires qui intéressent les acteurs.

### **\* La MARP thématique**

Consistent à approfondir les connaissances sur un sujet donné, souvent un sujet qui a été jugé important lors d'une étude de base.

Les résultats peuvent déboucher sur des hypothèses plus précises, avec peut-être des recommandations en matière d'intervention. Par exemple: une étude sur le

rôle du genre dans les questions de cogestion dans une région donnée ou une étude sur les connaissances des acteurs et leur intérêt dans la cogestion pour une pêche responsable.

**\* La MARP d'évaluation**

Consistent à évaluer les résultats d'un programme ou d'une intervention. Ces résultats comprennent le réexamen des hypothèses antérieures à la lumière de l'expérience vécue, d'éventuels réajustements de programme, l'évaluation d'une technologie qui a été introduite précédemment ou l'étude de l'impact d'un système de cogestion.

**\* La MARP participative ou la planification participative**

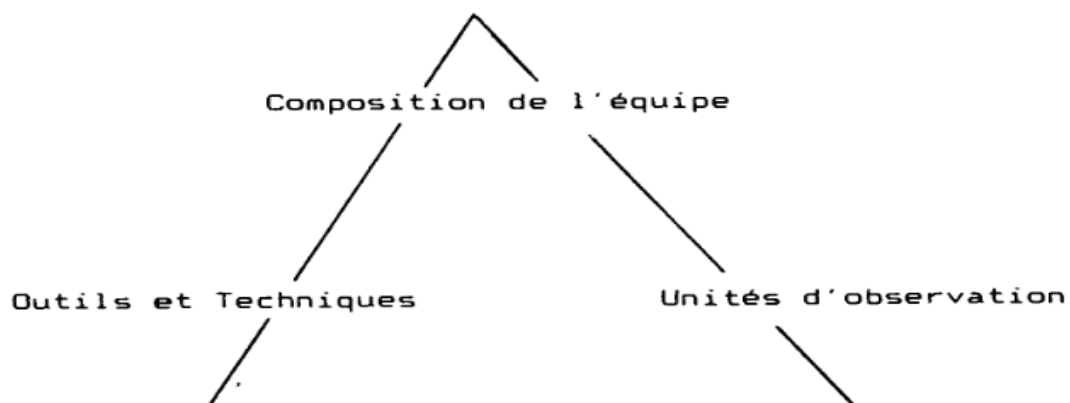
Est le fait d'associer les acteurs à la planification ou à l'examen des actions qui les concernent. Ceci débouche généralement sur un programme ou un plan d'action et d'activités qui a été étudié et conçu par les acteurs. Il peut s'agir d'un exercice participatif destiné à concevoir un plan d'action de cogestion des ressources dans une région donnée.

### III. LES PRINCIPES DE LA MARP

Les principes de la MARP sont :

- **La participation** : adhésion, implication des populations

- **La triangulation** : La triangulation vise à envisager tous les problèmes sous le plus grand nombre d'angles possibles (trois au moins). La triangulation s'applique aussi bien aux méthodes utilisées qu'aux acteurs concernés dans le cadre de la réalisation du diagnostic (diversification des disciplines et des sources d'informations).



- **Le savoir traditionnel** : tenir compte du savoir accumulé par la communauté dans laquelle se réalise l'étude du projet. Le respect du savoir traditionnel est un principe sacré.

- **Le biais** : tenir compte du biais coutumier, religieux... Qui peut contourner la réalité.

- **L'ignorance optimale** : ne pas s'attarder sur les sujets qui sortent du contexte de l'étude.

- **Le degré acceptable d'imprécision** : garder en tête que la MARP n'est pas une technique statistique de précision et savoir accepter les résultats avec un degré acceptable d'imprécision.

- **La visualisation** : beaucoup d'outils de la MARP utilisent la visualisation pour assurer une bonne compréhension avec les communautés impliquées.

#### IV- LA CLÉ ET LA PORTÉE DU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF EN MILIEU RURAL

La clé du Diagnostic en milieu rural ou MARP repose sur deux thèmes :

- **La recherche de l'ignorance optimale (spécifique)**
- **Le processus de triangulation (diversification)**

La méthodologie de la MARP n'a pas la prétention d'une précision absolue. Elle met plutôt l'accent sur l'approche qualitative, c'est-à-dire qu'elle s'attelle à découvrir s'il y a **dégradation** ou **amélioration** d'une situation. Toutefois elle a le souci d'optimiser les résultats. C'est pourquoi la MARP recommande d'éviter toute dispersion. Avant de se lancer dans une recherche sur le terrain, les objectifs spécifiques et précis devront être fixés.

Quant à la **diversité** dans l'analyse, elle est atteinte à travers la triangulation, c.à.d. l'utilisation de plusieurs sources (au moins trois) dans la collecte de l'information ou dans l'analyse d'un phénomène. Le principe étant que " plus les sources sont diversifiées, moins il y a d'erreurs. "

Par ailleurs, la MARP recommande que la composition des équipes de chercheurs tienne compte de la multidisciplinarité, et que celles-ci soient composées d'hommes et de femmes pour éviter des biais c'est à dire les obstacles ou les

handicaps. Cependant la MARP reconnaît l'impossibilité d'éliminer tous les biais qui sont du reste de plusieurs natures :

- Biais spatial (tendance à mener les recherches pendant les périodes confortables de l'année)
- Biais liés au statut économique et social (tendance à rencontrer les personnalités influentes ou les plus aisées)
- Biais sexuel (tendance à rencontrer plus d'hommes que de femmes)
- Biais de politesse : information livrée par politesse et non loyalement)
- Biais lié aux attentes des populations (perception de l'équipe de recherche comme porteuse d'une action de développement).

#### **Points forts de la méthode**

Contrairement aux méthodes classiques, la MARP permet de faire le point sur des situations dans un temps assez réduit. Non seulement elle réduit les coûts des projets mais elle garantit un minimum de fiabilité des informations grâce à l'autocontrôle exercé par les membres des focus groupes.

Il est à remarquer également que, de par ses principes, la MARP valorise les populations locales en respectant leur savoir-faire local et en les faisant participer aux travaux au même titre que le personnel des projets.

#### **Limites et contraintes**

Malgré la rapidité de cette méthode pour la collecte des données de terrain, elle a encore un caractère extractif. L'analyse et l'explication des résultats restent en grande partie entre les mains des personnes externes au territoire.

## V- LES PRINCIPAUX OUTILS DE LA MARP

Les outils utilisés par la MARP pour collecter des données sont nombreux : L'étude de documents, les entretiens semi structurés, Les techniques d'observation, la Confection de diagrammes, de cartes et de maquettes, et le Classement des priorités, ou des outils visuels dont la nature varie selon le type d'informations recherchées.

### *L'étude de documents*

Différents documents existent généralement sur le sujet traités et peuvent fournir des informations utiles pour analyser la situation : études et rapports, statistiques...

Ces documents sont généralement disponibles auprès des différents organismes publics : municipalité, services déconcentrés de l'État...

En font partie :

- Étude des sources d'informations secondaires (ESIS)
- La détermination des domaines clés d'utilisation d'indicateurs clés (DDUC).

### *Les entretiens semi structurés :*

Les entretiens semi- structurés sont des conversations informelles permettant de recueillir des informations. Ils sont au cœur de l'approche participative étant donné qu'ils peuvent être combinés à toutes les autres techniques de collecte de données.

Ils permettent aux animateurs d'étudier en profondeur les problèmes du territoire et de découvrir les perceptions et opinions des différents groupes. Ils peuvent être menés de manière individuelle ou en groupe. Ils ont pour objectifs de : **i)** faire un inventaire préliminaire des problèmes et des atouts du village selon les perceptions des différents groupes, **ii)** d'approfondir les connaissances des principaux aspects caractérisant le village, **iii)** de recueillir les éventuelles solutions aux problèmes identifiés.

En font partie :

- Les entretiens de groupes (EG)
- Les entretiens de communauté (EC)

- Les entretiens de groupe, entretiens avec des ménages/groupes, entretiens focalisés de groupes homogènes (Focus group), (FG)
- Entretiens avec des informateurs clés (EIC)
- Entretiens individuels (enquête individuelle) (EI)
- Chaînes d'entretiens (interview, etc.)(ECH)
- Récits de vie (RV)
- Autres types d'entretiens à identifier (AEI)

### ☞ **Les techniques d'observation :**

L'observation est une méthode qualitative. Le mot «observer» implique que l'on observe une action ou un acteur (ex : comportement des jeunes concernant les déchets) avec une attention particulière. L'observation peut également impliquer de prendre des photographies (ex : un point noir du quartier) ou de filmer une situation.

En font partie :

#### • ***Observation directe, non formalisée (information observation) (OD)***

Il s'agit d'enregistrer de façon approfondie et systématique des phénomènes et processus d'observation dans un milieu donné. L'observation directe devrait en général être recoupée pour vérification avec les entretiens d'informateurs clés.

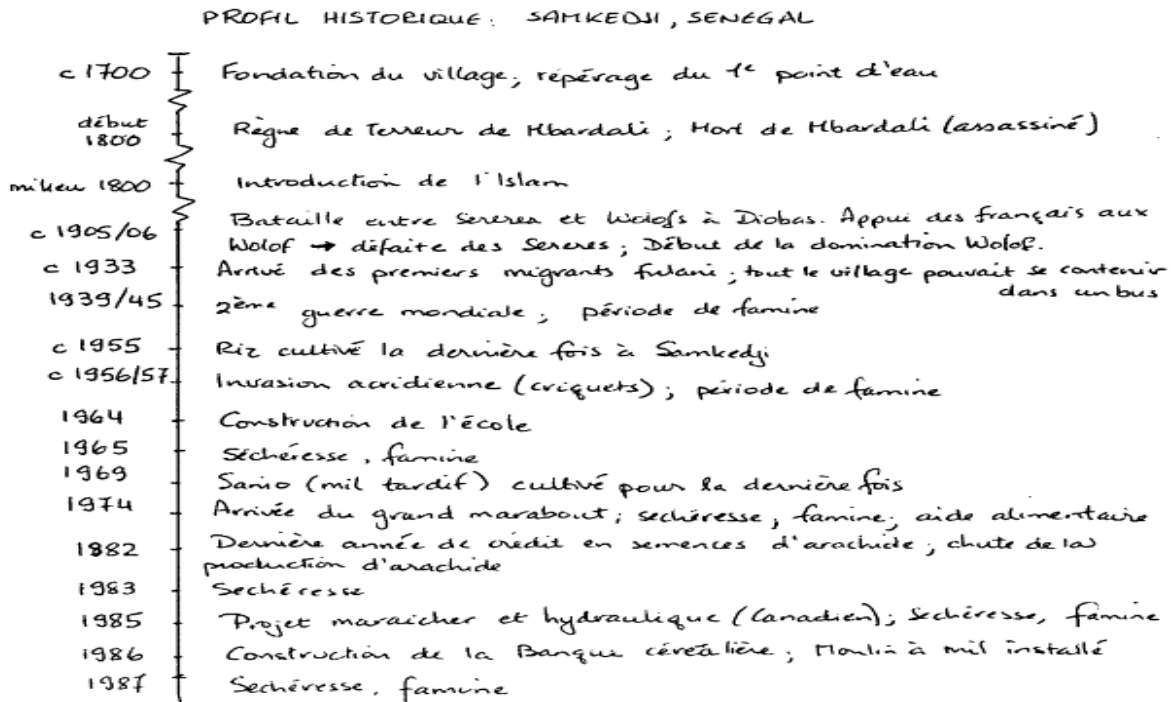
Les bandes magnétiques, les caméras et blocs notes constituent certes des auxiliaires utiles, mais ils ne seront jamais utilisés sans l'accord des personnes interrogées ; dans une enquête à démarche participative. Ce sont des personnes concernées qui les utiliseront elles-mêmes.

#### • ***Observation participante (OP)***

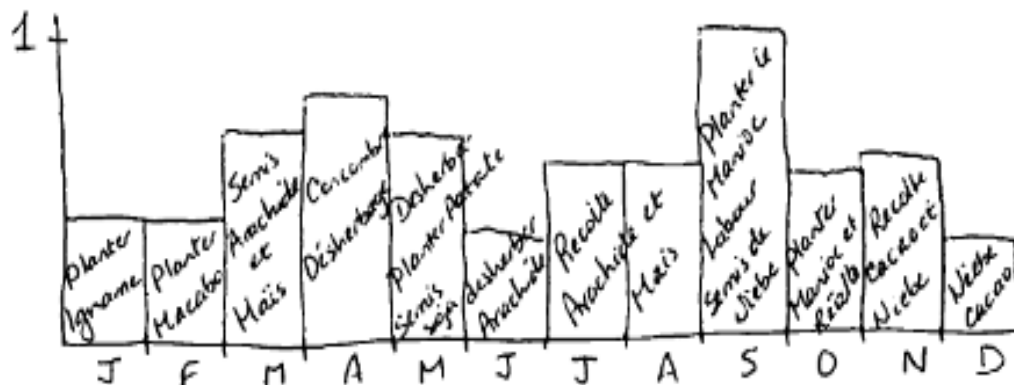
Il s'agit d'une collecte d'information basée sur l'observation d'aspects, de caractéristiques précises d'une société donnée. C'est une démarche différente de l'observation participante, utilisée en ethnologie, qui est un processus à long terme, axé sur des aspects socioculturels perçus de l'intérieur grâce à l'insertion de chercheur dans le milieu. Pour l'observation directe, il est préférable d'être en équipe afin de limiter les biais que provoquerait un observateur seul.

## ☞ Confection de diagrammes et de cartes

Pour collecter des données temporelles, on utilise le **profil historique** qui permet de connaître l'histoire du village choisi pour une étude, la signification de son nom, ceux qui l'ont fondé, ainsi que les grands événements qui l'ont marqué dans le temps.

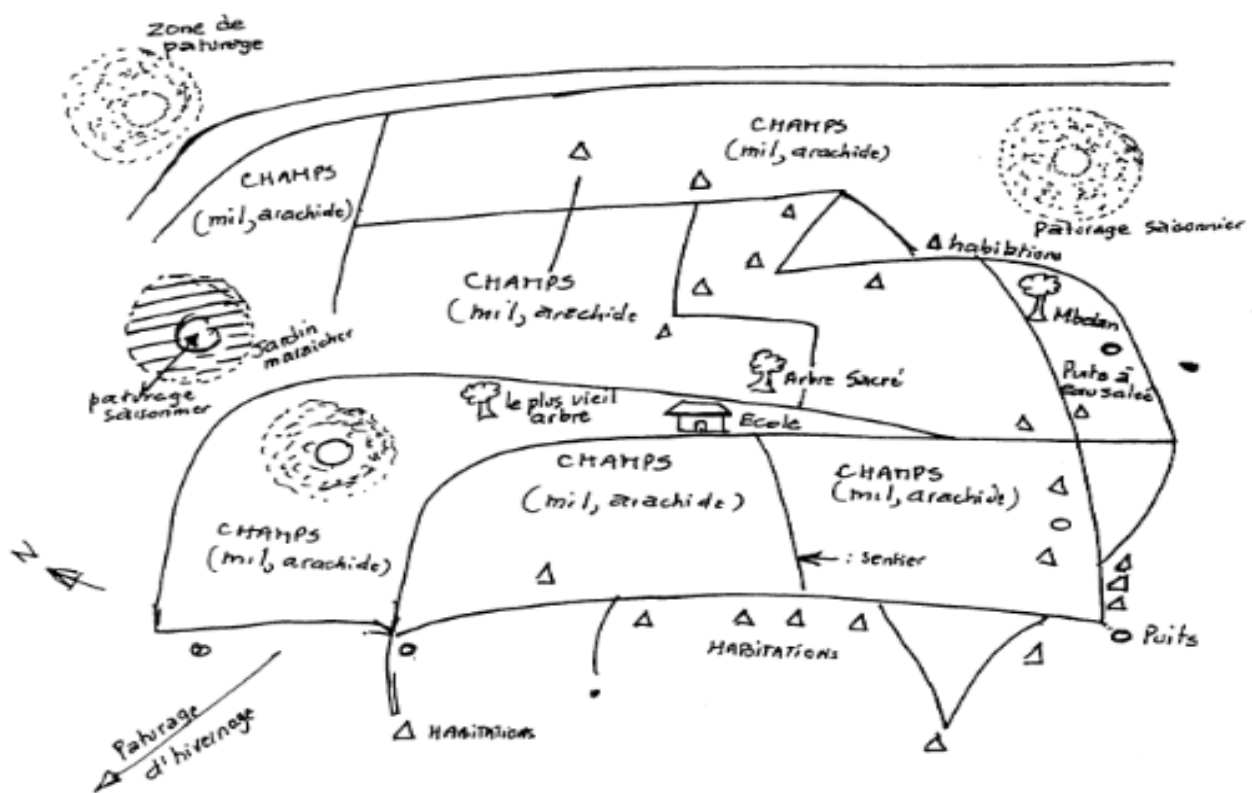


Le **calendrier saisonnier** permet d'avoir des informations sur les activités des populations au cours de l'année, d'avoir une idée précise des problèmes qui se posent à elles, comment le temps est localement divisé et quelles sont les activités des populations au cours des différentes périodes de l'année.

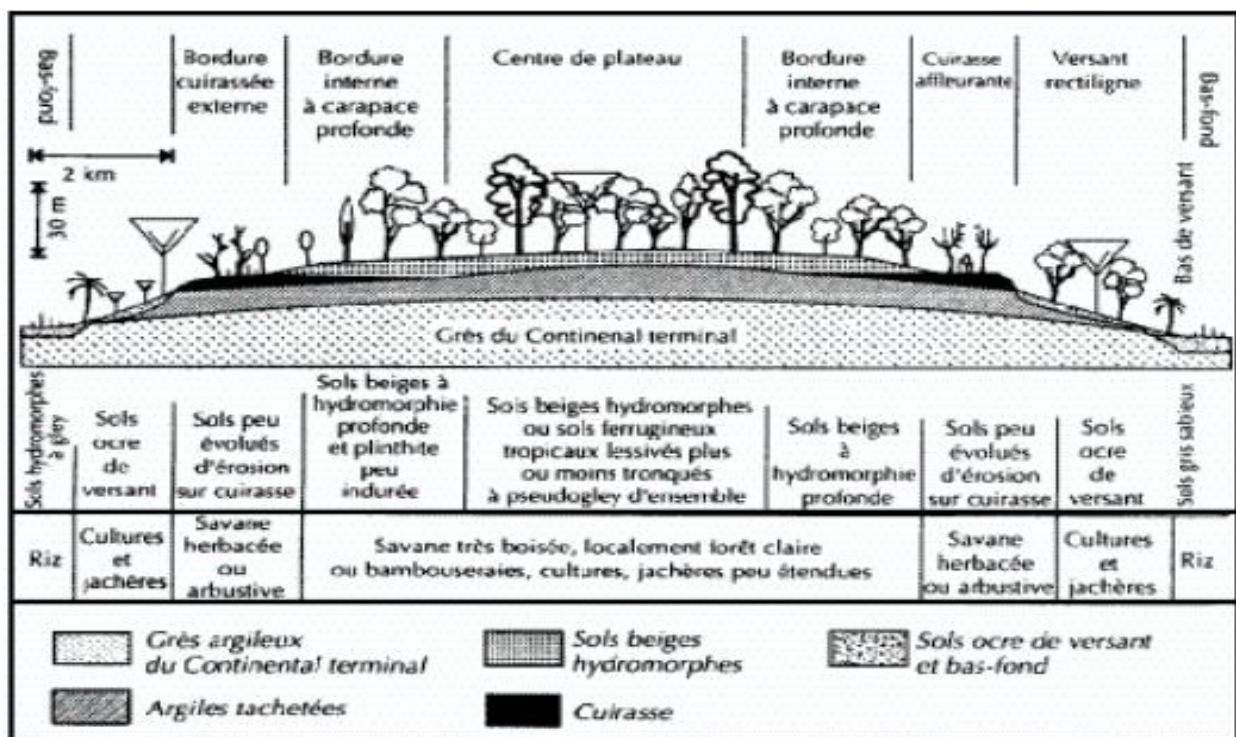
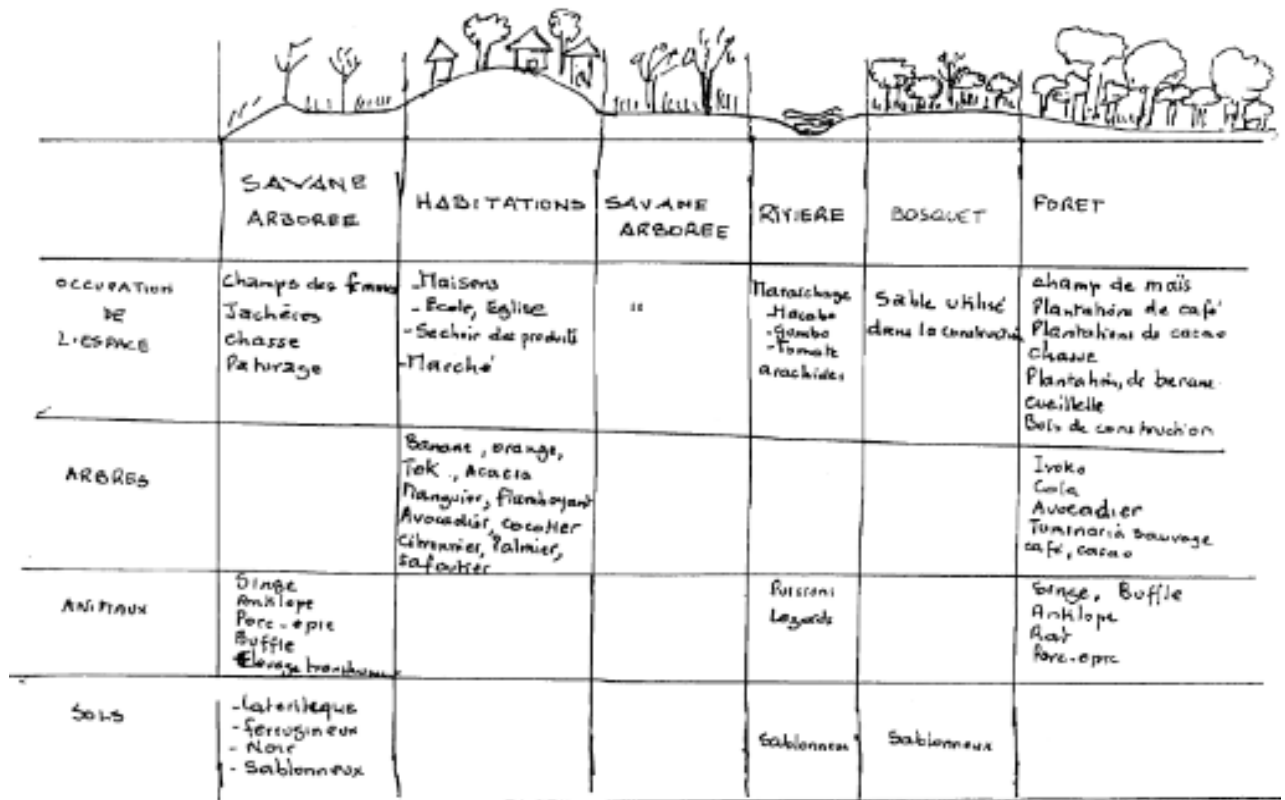


Pour collecter de données spatiales, la MARP confectionne des cartes destinées à représenter le terroir villageois, à visualiser l'espace et son occupation, à localiser les ressources, les activités et les problèmes des populations. Elle utilise généralement deux types de cartes : les cartes du village ou cartes sociales (habitations, infrastructures) et les cartes de ressources (l'utilisation des terres, les types de sol et leur utilisation). Les cartes reproduisent également des informations sur la topographie, la végétation, les zones agro-écologiques, la disponibilité en eau, etc.

### Exemple de carte



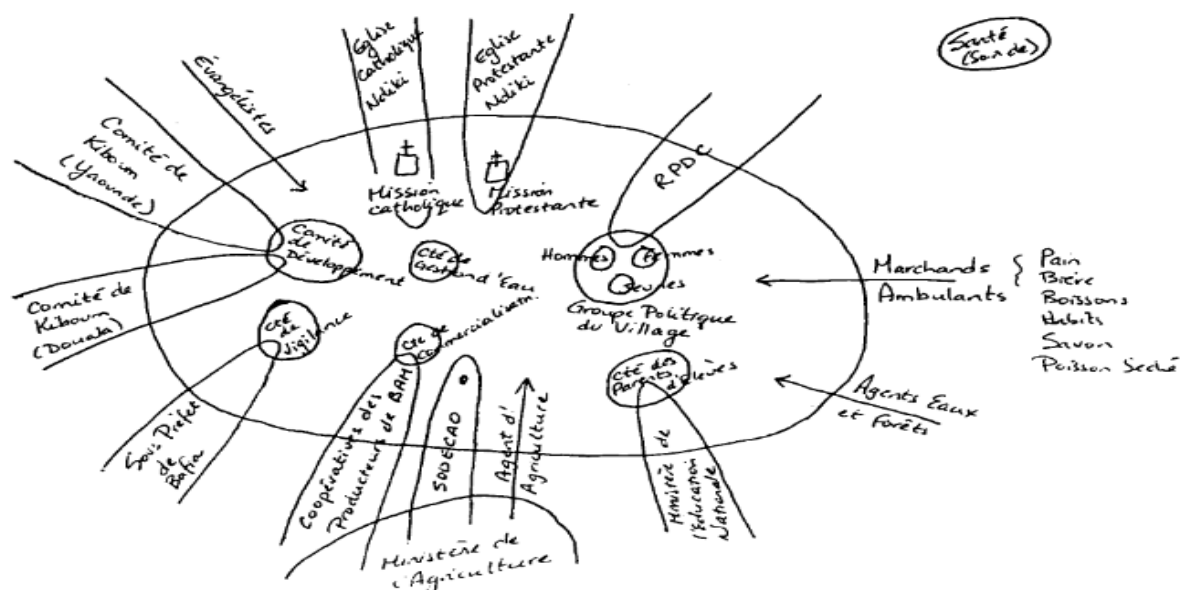
On utilise également le **transect** qui est un outil de synthèse du terroir, une coupe topographique montrant les principales zones d'utilisation des terres. Il est utilisé par les villageois qui connaissent bien leur terroir.



Les données socio-institutionnelles quant à elles sont collectées grâce au **diagramme de venn** qui est un schéma simplifié présentant l'information sous forme visuelle et condensée de manière à mieux faciliter la compréhension. Le diagramme de venn sert notamment à collecter des informations sur les personnes et les organisations (à l'intérieur et à l'extérieur du village).

Le diagramme de venn doit être fait sur le terrain après l'élaboration d'un guide d'entretien, et de manière suivante :

- Les limites du village sont matérialisées par un cercle ;
- Les individus, regroupements, associations, institutions, etc. Sont représentés selon leur nature par des figures découpées généralement en 4 ordres de grandeur symbolisant une structure ;
- Tout ce qui est dans le village est représenté dans un cercle ;
- Tout ce qui est extérieur au village est représenté par des cercles prenant origine à l'extérieur et recourent le grand cercle ;
- Le degré de superposition traduit l'étroitesse de la collaboration entre deux ou plusieurs éléments en relation ;
- En cas de collaboration, les cercles s'encastrent et en cas d'information ils se collent (se touchent).
- L'idéal est de laisser les populations elles-mêmes se charger de cette tâche ;
- On peut également marquer l'intensité des relations par des cercles.



Il existe aussi le ***diagramme des flux*** il montre les relations de flux entre les différentes entités et permet de voir les localités avec lesquelles le village entretient des relations, la nature et l'intensité de ces relations.

Quant à la collecte des données socio-économiques, elle utilise comme outils le **Classement des priorités** (qui présente les préférences des populations par ordre de grandeur).

En font partie :

■ ***Classement hiérarchique simple (CHS)***

Avec ce mode de classement, il est possible de définir rapidement les problèmes ou les préférences des individus et de les comparer aux estimations d'autres personnes. On fait appel pour cela à un système de points, qu'il s'agisse de classer les plats préférés d'une personne ou les problèmes majeurs.

■ ***Classement par paire/classement complexe (CPCC)***

L'arbre à objectifs peut mettre en évidence plusieurs actions / activités à mener pour résoudre le problème posé. Les acteurs ne disposent souvent pas des moyens suffisants pour traiter l'ensemble des problèmes et réaliser toutes les actions. En ce sens, il convient de choisir de façon concertée les actions jugées comme prioritaires.

Pour établir un consensus sur les actions prioritaires à mener, on peut utiliser la matrice du classement par paire. La matrice peut également être utilisée avec différents groupes, afin de comparer leurs priorités.

Pour chaque action, on demande au groupe de la comparer avec un autre de la liste et de choisir l'action qui lui semble la plus importante ; le groupe doit discuter, justifier son choix et trouver un consensus. Chaque choix est reporté dans la grille. L'exercice se poursuit jusqu'à ce que le tableau soit rempli. Pour compléter la grille de classement par paire, on compte le nombre de fois que chaque action a été choisie et on obtient ainsi une hiérarchisation des actions.

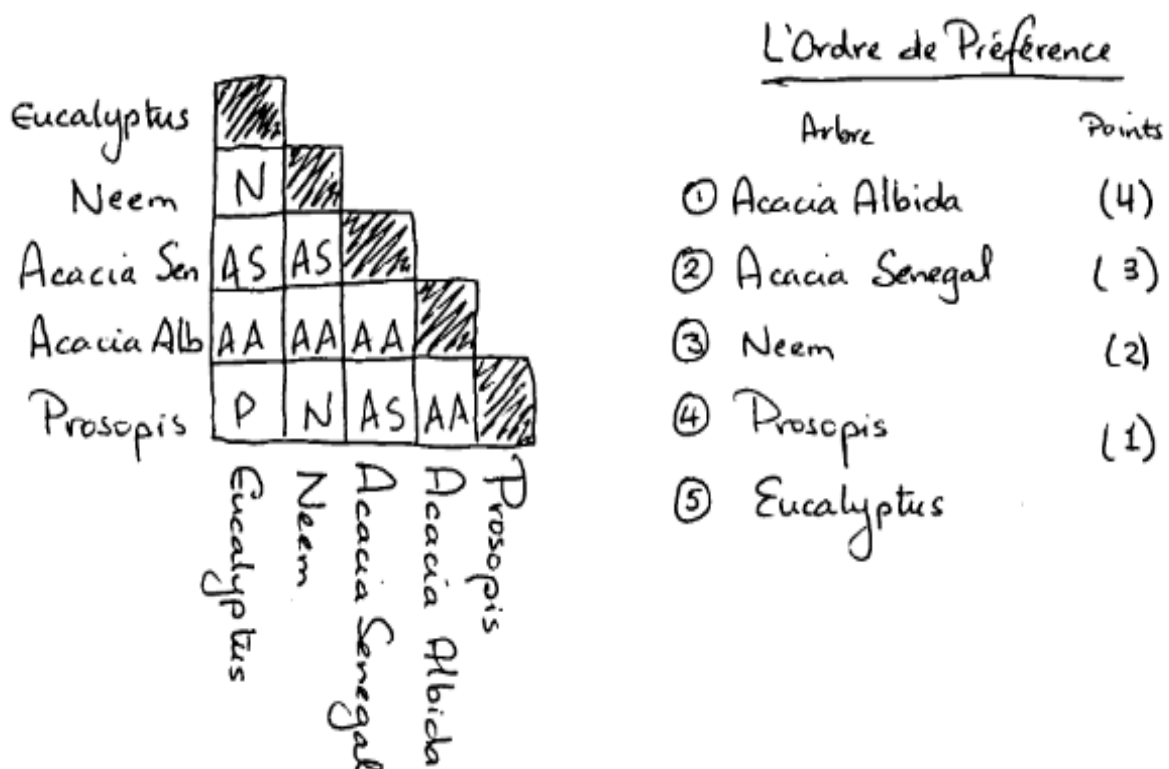
Les actions sélectionnées le plus souvent seront les actions prioritaires.

### ■ Classement par matrice directe (CMD)

Dans ce cas, on attribue à une classe définie d'objets (par exemple des arbres) certains critères : (sert de bois de chauffage ; de bois d'œuvre ; intéressant pour ses fruits ; utilisé comme remède ; pour l'ombrage etc.) et on classe ces objets en fonction de ces critères en allant de bien approprié (note 5) jusqu'à inapproprié (note 1)

### ■ Classement selon le niveau de prospérité/stratification sociale (CNP)

Le classement selon la prospérité est l'une des formes de classement utilisées le plus souvent et avec succès. Elle permet de définir les différences de bien être telles qu'elles sont perçues par les interviewés et facilite une stratification sociale relative. Dans chaque société la prospérité est définie selon des critères différents. Or le comportement de chaque individu, l'opinion qu'on a de soi et des autres ainsi que les stratégies respectives de réalisation sont considérablement influencées par cette perception. Les informations obtenues dans un classement qualitatif de prospérité sont donc souvent plus significatives qu'un recensement, aussi précis soit-il.



## VII- ORGANISATION ET GESTION D'UNE MARP

- Le choix du thème détermine le type de MARP en fonction des objectifs de l'étude et des critères de choix du village.
- La répartition des aspects logistiques de la MARP et la négociation des dates avec le village se font en fonction des réalités locales.
- La composition de l'équipe doit tenir compte de la pluridisciplinarité, si possible inclure au moins une femme, une personne connaissant le milieu, et un chef expérimenté.
- Il faut des séances de travail pour préciser les informations à collecter pour chaque objectif, et confectionner les premiers guides d'entretien ainsi que les types d'outils pour chaque objectif.
- Séjour au village : Insertion dans le milieu, précision des objectifs et des conditions de travail, choix du moment propice pour faire le profil historique, la carte des ressources pouvant être faite le soir, par exemple ; répartition des tâches du lendemain, division des tâches du lendemain, division des tâches au sein de l'équipe, collecte et traitement analytique des données, discussion et interactions avec les habitants, synthèses des informations et restitution des informations avec les habitants.
- Rédaction du rapport : Lecture des notes, suivie de compléments des autres membres de l'équipe, mise en commun des informations, organisation de l'information, l'analyse de l'information, réflexion sur le plan de la rédaction qui comporte quatre parties : la méthodologie, la présentation du terroir, le thème, les conclusions et recommandations.

La MARP se déroule selon cinq grandes étapes à savoir :

- ☞ la visite préliminaire ;
- ☞ la collecte des données (spatiales, temporelles, sociales et techniques) ;
- ☞ la synthèse et l'analyse des données ;
- ☞ la classification des problèmes par ordre de priorité et l'exploration d'opportunité pour leur résolution ;
- ☞ la planification du projet, sa mise en œuvre et son évaluation.

## LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS

L'ensemble des informations collectées doivent être traitées (traitement statistique dans le cas d'une enquête par questionnaire) confrontées et compilées dans un rapport, qui peut être structuré de la façon suivante :

### ☞ **Introduction et objectifs**

Ce chapitre doit permettre au lecteur de se situer par rapport aux questions intégrées dans l'étude et de décrire explicitement les objectifs de l'analyse.

### ☞ **Description du lieu de la recherche**

Ce chapitre explique les raisons du choix du lieu de l'étude et fournit des informations sur la population d'étude et leurs caractéristiques sociales, économiques, ethniques, etc.

### ☞ **Méthodologie**

Ce chapitre décrit en détails l'approche méthodologique ainsi que, pour les enquêtes, la taille et les caractéristiques de l'échantillon.

### ☞ **Résultats**

Cette section est constituée de réponses détaillées aux questions exposées dans l'introduction. Les résultats de toutes les activités de récolte d'informations par rapport aux questions de recherche doivent figurer dans le rapport.

### ☞ **Observations ; conclusions et recommandations**

Dans cette partie, le rapport se réfère aux objectifs et cerne les constats plus généraux et les conclusions à partir des résultats et de leurs limites. Quelle est l'importance des résultats de la recherche pour les activités à mener ? Quelles sont les recommandations à formuler pour des actions concrètes ?

## CHAP\_VI : LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le développement social, **c'est améliorer le bien-être de chaque personne dans la société pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel**. Le succès de la société est lié au bien-être de tous les citoyens. Le développement social signifie qu'il faut investir dans la population.

Le développement **économique et social** fait référence à l'ensemble des mutations positives — techniques, démographiques, sociales, sanitaires — que peut connaître une zone géographique. Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique.

### ☞ Les fondamentaux du développement social

La pauvreté étant un problème persistant, les principes clés du **développement social** — inclusion, cohésion, résilience et responsabilisation — continueront à être intégrés à l'ensemble des axes d'intervention de la Banque.

### Quels sont les objectifs du développement social local ?

Le développement social local vise à **favoriser le lien social, lutter contre l'isolement et le repli culturel, développer les solidarités locales et le pouvoir d'agir des habitants**.

### ☞ Les types de développement

Contrairement au développement économique, le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : **économique, environnementale et sociale**. Les trois piliers du développement durable qui sont traditionnellement utilisés pour le définir sont donc : l'économie, le social et l'environnement.

### ☞ Les facteurs de développement

Classiquement, on distingue deux types de facteurs :

- les **facteurs internes** (ou endogènes) renvoient à des caractéristiques inhérentes à l'individu, comme par exemple les changements hormonaux observés à l'adolescence. ...

- les **facteurs externes** (ou exogènes) renvoient à des variables environnementales.

### ☞ Le rôle du développement

Le rôle du développement consiste donc à **élargir les possibilités, pour chacun, de choisir la vie qui lui convient**. Ce concept dépasse ainsi largement celui de croissance économique. En effet, celle-ci n'est qu'un moyen aussi important soit-il d'accroître ces choix ».

### ☞ Les objectifs sociaux

Par exemple, l'**objectif social** peut être de réduire la pauvreté et les inégalités ; accroître l'accès aux biens et services de base ; renforcer les chaînes de valeur à fort impact **social** ; créer des emplois ; atteindre les populations marginalisées ou protéger l'environnement.

### ☞ Le but de l'accompagnement social

L'accompagnement social s'inscrit ainsi dans la philosophie d'intervention émancipatrice du travail social : « **promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la libération des personnes afin d'améliorer le bien-être général**.

### Quels sont les 4 piliers du développement ?

Ces indicateurs se rapportent aux quatre piliers du développement durable : **économique, social, environnemental et institutionnel**.

### ☞ Les 3 piliers du développement

Les trois piliers essentiels à la démarche du développement durable

- 1er **pilier du développement** durable : le **pilier social**.
- 2ème **pilier du développement** durable : le **pilier économique**.
- 3ème **pilier du développement** durable : le **pilier environnemental**.

### ☞ Les caractéristiques du développement

Le **développement** implique, en plus de la croissance, une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, santé, éducation), une réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté.

## Comment définir le développement ?

Le concept de développement désigne **l'ensemble des transformations techniques, sociales, territoriales, démographiques et culturelles accompagnant la croissance de la production**. Il traduit l'aspect structurel et qualitatif de la croissance et peut être associé à l'idée de progrès économique et social.

### ☞ Les avantages du développement

Cela dit, le développement durable est avantageux pour la simple raison qu'il **permet d'augmenter les chiffres d'affaires**. Pour que le développement durable génère des avantages tangibles, il faut axer les efforts sur l'efficacité environnementale et le développement de la créativité des employés.

### ☞ La finalité du développement

Jusqu'à présent, la voie choisie pour assurer le **développement** pour tous était celle de la croissance économique dans un univers de compétition internationale et d'ouverture des marchés, la productivité et l'efficacité économique entraînant un accroissement des richesses.

### ☞ Le premier facteur du développement d'un pays

Le développement économique d'un pays ne peut être atteint que par la disponibilité de certains facteurs de production, notamment **le travail** et le capital. Ici, le travail est associé à l'augmentation de la population active qui joue un rôle prépondérant dans l'évolution de la quantité de biens et services produits.

### ☞ Le rôle social

Le rôle social d'un individu représente **l'ensemble des comportements attendus par la société en fonction de son statut** (profession, place familiale, etc.). Dans la société occidentale, on attend en général d'un parent qu'il prenne soin de ses enfants.

### ☞ Les activités sociales

Voici quelques exemples d'activités sociales et culturelles préférées des salariés :

- Les chèques-cadeaux. ...
- Les divertissements numériques. ...

- Les **activités** sportives et de détente. ...
- Les vacances. ...
- Les avantages au travail et dans la vie familiale. ...
- Les sites touristiques et loisirs culturels.

### ☞ **Les deux facteurs les plus importants pour son développement durable**

Le développement durable s'efforce de prendre en compte à la fois **l'équité sociale, l'efficacité économique et la qualité de l'environnement**, ce sont les trois piliers du développement durable. Nous parlerons tout d'abord du facteur économique, puis du facteur social pour enfin parler du facteur environnemental.

### ☞ **Les trois principaux objectifs du développement durable**

Elles répondent aux objectifs généraux suivants : **éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous les pays, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous** (voir : trois piliers du développement durable).

### ☞ **Le pilier social**

Le développement durable implique de concilier la préservation de l'environnement, un développement **économique** efficace et responsable et la réponse aux besoins essentiels des individus. Ce dernier volet constitue le **pilier social** du développement durable.

### ☞ **Le but d'un développement durable**

Il porte l'ambition de **transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030**.

### ☞ **La base du développement d'un pays**

Le développement économique et social fait référence à **l'ensemble des mutations positives — techniques, démographiques, sociales, sanitaires — que peut connaître une zone géographique (monde, continent, pays, région)**.

Il ne doit pas être confondu avec la croissance économique.

### **Comment le travail social promeut le développement social ?**

**Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le développement du pouvoir d'agir et la libération des personnes.** Les principes

de justice sociale, de droit de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités sont au cœur du travail social.

### ☞ **Le synonyme du développement**

Synonyme : **avancement, croissance, épanouissement, évolution, formation, marche, montée, mouvement, processus, progrès, progression, prolongement, suite, train, venue**. Contraire : atrophie, piétinement, régression, stagnation.

### ☞ **Les conséquences du développement**

La croissance économique, source d'enrichissement et de progrès, engendre en parallèle des externalités négatives : **pollution, nuisances, gaspillages, réduction de la biodiversité, déforestation, épuisement des ressources non renouvelables** (ex: pétrole, gaz naturel...)

### ☞ **Les inconvénients du développement**

Les inconvénients du développement durable

- Un constat inquiétant. La gouvernance elle-même doit faire face à une incertitude constante, car de nombreux aspects doivent être combinés pour obtenir un résultat qui permet d'atteindre la durabilité souhaitée. ...
- Les coûts. ...
- Le chômage sélectif. ...
- Engagement fragile.

### ☞ **Les acteurs du développement**

**Citoyens, entreprises, collectivités territoriales, gouvernements, institutions, associations, scientifiques** : pour réagir et agir face aux menaces qui pèsent sur les hommes et la planète, toutes les parties prenantes doivent se mobiliser.

### ☞ **La place de l'homme dans le développement**

**Le droit au développement place l'être humain au centre du processus de développement**, pour que le développement améliore « le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits.

## **Comment Appelle-t-on un pays qui se développe ?**

Un **pays développé** — aussi **appelé** «**pays industrialisé**» — présente une économie mature et complexe, généralement mesurée par le produit intérieur brut (PIB) ou le revenu moyen par habitante ou habitant.

### **☞ La différence entre la croissance et le développement**

La **croissance** physique correspond à l'augmentation des dimensions corporelles. Le **développement** correspond à la **croissance** et à la maturation, des différentes fonctions et capacités fonctionnelles. Ces deux processus **sont** étroitement dépendants de facteurs génétiques, nutritionnels et environnementaux.

### **☞ Les acteurs sociaux**

Les acteurs sociaux sont des **individus capables de naviguer et d'interagir en société en se basant sur des normes et des valeurs communes**. Les individus internalisent les normes et les valeurs par la socialisation. Les normes font référence aux règles, aux codes et aux lignes de conduite sociales.

### **☞ Les 3 milieux sociaux**

Il distingue **la classe dominante, la bourgeoisie et la classe dominée, le prolétariat**. Marx considère que pour effacer la notion de système de classes, la société doit faire une lutte des classes.

### **☞ Les différents types de développement**

L'entreprise a le choix entre 4 modalités de développement : **stratégie de croissance interne, stratégie de croissance externe, stratégie de croissance conjointe et internationalisation**.

### **☞ La dimension sociale**

La dimension sociale **visé le développement de la société tout en satisfaisant les besoins des êtres humains, peu importe leurs origines**.

### **☞ L'objectif du développement humain**

L'objectif du développement humain est d'**accroître les possibilités de choix des personnes dans tous les domaines économiques, sociaux, culturels et**

**politiques.** Il s'agit d'une approche révolutionnaire car elle conduit à remettre en cause les structures existantes du pouvoir.

#### ☞ **Les mesures du développement**

L'indicateur de développement le plus souvent utilisé est **le PIB ou le PNB par habitant**; la croissance de ces indicateurs donne une estimation du niveau de vie d'une population, c'est-à-dire de la quantité de biens et de services qu'un individu peut acquérir (par ses revenus ou le recours au crédit), produire lui- ..

#### ☞ **Les enjeux du développement**

Les **enjeux** en **développement** économique **sont** multiples. Le **développement** économique s'attarde à la création de nouvelles entreprises, le maintien et la survie des entreprises existantes, la croissance optimale des entreprises, le **développement** de secteurs innovants ainsi que l'attraction d'investissements.

#### ☞ **Les trois types de développement**

Contrairement au développement économique, le développement durable est un développement qui prend en compte trois dimensions : **économique, environnementale et sociale**. Les trois piliers du développement durable qui sont traditionnellement utilisés pour le définir sont donc : l'économie, le social et l'environnement.

#### ☞ **Le contenu du développement**

Le **développement** de **contenu** est le processus **qui** consiste à déterminer les renseignements répondant aux besoins des utilisateurs dont ces derniers ont besoin pour exécuter leurs tâches, ainsi que les buts de l'organisation. Le processus comprend la définition de vos utilisateurs et la détermination de leurs tâches.

#### ☞ **Les caractéristiques de développement**

Le **développement** implique, en plus de la croissance, une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux (alimentation, santé, éducation), une réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté, comme François Perroux l'a montré.

## ☞ L'impact social

"L'impact **social** consiste en l'ensemble des **conséquences** (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société ...

## ☞ Les avantages du développement

Cela dit, le développement durable est avantageux pour la simple raison qu'il **permet d'augmenter les chiffres d'affaires**. Pour que le développement durable génère des avantages tangibles, il faut axer les efforts sur l'efficacité environnementale et le développement de la créativité des employés.

## ☞ Les objectifs du développement social local

Le développement social local vise à **favoriser le lien social, lutter contre l'isolement et le repli culturel, développer les solidarités locales et le pouvoir d'agir des habitants**

## ☞ L'impact de l'aide au développement

**Améliorer l'accès à l'eau, aux soins et à une éducation de qualité, protéger la biodiversité ou combattre le dérèglement climatique** : voilà autant d'objectifs essentiels, à la fois pour les populations des pays en développement et la stabilité internationale

## ☞ Les 3 modes de socialisation

- l'imitation, les enfants imitent en général leurs parents ou les adultes avec lesquels ils **sont** en contact ;
- l'injonction, les parents donnent des ordres aux enfants ;
- l'interaction, les individus se comportent les uns en fonction des autres.

## ☞ Le rôle d'un acteur social

En sociologie, un acteur social est un individu, un groupe, une association ou une organisation qui intervient dans un espace social quelconque (économique, culturel, politique, etc.). **Il agit de manière consciente, intentionnelle,**

**rationnelle, pour défendre certains intérêts ou atteindre un objectif déterminé.**

#### ☞ **La structure sociale**

La structure sociale est **la répartition de la population en groupes sociaux différenciés au sein d'une société donnée**. La stratification sociale correspond aux différentes façons de classer les individus dans une société en fonction de la position sociale qu'ils occupent.

#### ☞ **Les obstacles majeurs du développement**

**Le manque de vision politique, l'instabilité politique, la faiblesse de la taille du marché, les difficultés d'accès au financement, et le faible niveau du capital humain** sont également mises en évidence comme entraves majeures à l'industrialisation du continent.

#### ☞ **Les différents groupes sociaux**

Un **groupe social** est un ensemble d'individus formant une unité **sociale** durable, caractérisé par des valeurs communes, des liens plus ou moins intenses, une situation **sociale** identique et/ou des activités communes, une conscience d'appartenir à ce **groupe** et par la reconnaissance, par d'autres **groupes**, de **son** existence.

#### ☞ **Les inégalités sociales**

Les inégalités sociales sont donc **le résultat d'une distribution inégale des ressources au sein d'une société**. Les inégalités sont au fondement de la stratification des sociétés humaines. En effet, l'accès inégal aux ressources socialement valorisées distribue les individus en différents groupes sociaux.

#### ☞ **Les problèmes liés au développement**

La mauvaise santé (taux de mortalité infantile élevé, impact négatif du VIH-sida sur la population etc.), la malnutrition, l'analphabétisme, les contraintes **liées** au manque de logements, d'emplois **sont** tous des indicateurs du faible niveau de vie des populations, donc de leur incapacité à être des acteurs et des agents ...

### ☞ **La famille est un groupe social**

La famille, en tant que groupe social primaire, **agit en tant que gardien des valeurs, des actions et des comportements de l'individu** et, d'autre part, apparaît comme une source de changement agissant comme un lieu d'invention, échappant à la reproduction des formes dominantes. La famille est un objet sensible.

### ☞ **Les types d'inégalités**

Les inégalités qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, prennent des formes variées : **inégalités de revenu ou de patrimoine, inégalités scolaires, culturelles, générationnelles, genrées, politiques, etc.**

### ☞ **Les étapes du développement**

Étapes du développement

- Le **développement** moteur ou la motricité ;
- Le **développement** de la communication et du langage ;
- Le **développement** de la compréhension (cognitif) ;
- Le **développement** des relations (socioaffectif).

### ☞ **Les fondamentaux du développement social**

La pauvreté étant un problème persistant, les principes clés du **développement social** — inclusion, cohésion, résilience et responsabilisation — continueront à être intégrés à l'ensemble des axes d'intervention de la Banque.

## CHAP\_VII : ORGANISATION DU MONDE RURAL : LES BANQUES DE CÉRÉALES

Le concept des banques de céréales au Mali a évolué dans le temps et dans l'espace. Selon les périodes, le concept est passé progressivement de *réserve de céréales ou grenier villageois à stock de sécurité* et en fin à *Banque de Céréales*.

**Définition 1 :** Une banque de céréale (BDC) est une activité économique d'une structure communautaire locale organisée qui traite pour le compte de ses membres les opérations de collecte, de stockage, de conservation et de vente de céréales en vue de leur assurer une sécurité alimentaire rapprochée et une promotion économique.

Les banques de céréales constituent de petits "**stock**" de sécurité alimentaire décentralisé permettant d'amortir les effets désastreux des aléas climatiques : famine, hausse des prix, taux d'usuraires, etc.

Les banques de céréales assurent l'approvisionnement des populations soit sur une partie de l'année ou seulement pendant la période de soudure.

Elles assurent donc des fonctions de renforcement de capacités au sein des communautés locales.

***En somme, elle a pour objectif d'assurer l'approvisionnement de la population en céréales de qualité et en quantité pendant la période de soudure, d'amortir les effets de l'insuffisance alimentaire et des calamités naturelles. Elle assure aussi des fonctions économiques et sociales dans le village.***

**Définition 2 :** Une banque de céréale est une institution communautaire créée par un village ou un groupe de villages.

Elle est gérée par un comité de gestion élu par l'assemblée générale du village ou du groupe de villages concernés.

Elle a pour fonction : l'achat, le stockage et la vente des céréales et éventuellement d'autres produits de première nécessité.

***Au vu de cette définition, une banque de céréales est une institution communautaire créée sur initiative d'une entité villageoise de développement qui a en charge la gestion de l'entreprise sans aucune influence extérieure.***

Une banque de céréale est gérée par un comité de gestion et un comité de surveillance élus en Assemblée Générale (AG).

Elle a une double fonction :

1. elle assure l'approvisionnement de la population en céréales de qualité (achat, stockage et la vente) pendant une certaine période de l'année (période soudure) et éventuellement d'autres produits de première nécessité et accessible à tous.

2. elle assure aussi une fonction sociale par la cohésion, l'entente et l'entraide au sein de la communauté, des gains de temps à la recherche de la nourriture.

***\* De la période précoloniale à la période coloniale***

La formation de réserve de céréales était une pratique courante des populations du Mali et celles soudano-sahéliennes. Les réserves constituées devaient couvrir les besoins des communautés non seulement en cas de calamité, mais également durant les périodes de longues sécheresses. Ces réserves étaient considérées comme la condition matérielle à la reproduction sociale des communautés.

Les réserves ne constituaient pas de surplus de production car leurs objectifs étaient d'étaler dans le temps à la capacité des populations à se reproduire.

***\* La période de 1960 à 1968***

Après l'indépendance, les politiques de sécurité et d'autosuffisance alimentaire au Mali ont été influencées par la création des Coopératives et des Fédérations de Groupements Ruraux (FGR) chargées de la commercialisation des céréales. Le prélèvement était fait sur la production familiale.

Le processus a échoué pour des raisons suivantes :

La politique de prix bas aux producteurs ;

La centralisation des rôles de gestion des stocks au niveau des structures coopératives ou fédérées ;

La très faible participation des producteurs aux prises de décisions et à la gestion de stock ;

Le caractère communautaire du stock et de gestion.

### ***\* La période de 1968 à 1980***

Cette période fut marquée par la création de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) ; une entreprise chargée de la fixation des prix aux producteurs, la commercialisation des céréales et la gestion des stocks. Il fonctionnait sur la base du principe de monopole (prélèvement obligatoire sur les productions et contrôle du commerce de céréales). Les réserves constituées étaient non seulement éloignées des producteurs et gérées par l'administration.

**En 1973**, la sécheresse a constitué un tournant décisif à l'évolution du concept des banques de céréales. À cet effet, l'OPAM était incapable à lui seul d'assurer la régularisation du marché durant la période de pénurie et de crise alimentaire quasi générale.

### ***\* La période de 1981 à nos jours***

Le véritable tournant dans la politique de commercialisation des céréales au Mali a été la libéralisation du marché céréalier. La restructuration du marché des céréales a permis de susciter l'intérêt du secteur privé dans la commercialisation des céréales.

Cette période fut marquée par la mise en place des opérateurs privés intervenant dans le secteur céréalier. Elle a engendré une plus grande fluctuation des prix des produits agricoles et un transfert des stocks de céréales des zones de production vers les centres urbains plus solvables et d'autres centres ruraux déficitaires.

C'est ainsi que le concept de banque de céréales fut introduit dans le pays par l'État, les ONG et les partenaires au développement comme une alternative contribuant à résoudre les problèmes alimentaires des populations rurales.

## **I. LES STRATÉGIES DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

Des années 70 à nos jours, au Sahel, des mécanismes et stratégies ont été mis en place dans le cadre de la sécurité alimentaire :

- Au niveau sous régional, le CILSS (Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel) a été créé, il favorise les réflexions stratégiques au niveau de 9 États sahéliens.
- Au niveau des États, les gouvernements ont monté des offices céréaliers.

- Au niveau villageois, des Banques de Céréales ont été créées par la société civile avec l'appui des partenaires au développement.

À la fin des années 1980, la problématique de la sécurité alimentaire a pris une dimension considérable, suite à la détérioration de la situation alimentaire et nutritionnelle d'une frange importante de la population sahélienne. La sécurité alimentaire est devenue une priorité au sein des politiques sahéliennes, ce qui a entraîné la libéralisation et la privatisation du marché céréalier. Entre 1981 et 1985, la plupart des pays sahéliens se sont lancés dans un vaste chantier de restructuration des marchés céréaliers locaux, espérant les résultats suivants :

- Le relèvement du prix des céréales au producteur, pour générer une amélioration du pouvoir d'achat des paysans et à terme, une augmentation de la production.
- La libéralisation du commerce des céréales, pour un approvisionnement plus fluide des marchés.
- Le recentrage du rôle de l'État, pour résorber les déficits publics.

La restructuration des marchés céréaliers a été suivie par celle des approvisionnements, concrétisée par le désengagement des services de l'État dans la fourniture des intrants, dans la transformation et la commercialisation des productions céréalières. Les gouvernements ont été finalement confinés à la mise en œuvre de la recherche et du conseil aux agriculteurs.

Ces dernières années, la situation alimentaire s'est améliorée au Sahel. Le Burkina, Niger et Mali produisent en année normale assez de céréales locales (mil, sorgho) pour répondre aux besoins de leurs populations. Le blé et le riz, constituent l'essentiel des importations céréalières.

## **II. LES CAUSES DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

L'insécurité alimentaire est la conséquence de différents facteurs conjugués :

- La baisse des rendements, essentiellement due à l'irrégularité et l'insuffisance des pluies, à l'appauvrissement des sols et à la pression foncière (conséquence de la croissance démographique entraînant une réduction des jachères).

- La crise économique diminuant les revenus déjà aléatoires des populations, explique la paupérisation des sahéliens, leurs difficultés d’approvisionnement et la surexploitation des ressources naturelles.
- Les États se sont désengagés de l’encadrement du monde rural avec les programmes d’ajustements structurels.

Les offices céréaliers ont été liquidés et remplacés par des sociétés de gestion des stocks de sécurité alimentaire pour les interventions d’urgence. La libéralisation du marché céréalier a entraîné une concurrence déloyale entre les céréales sahéliennes et celles des pays industrialisés, soutenues par des politiques incitatives (subventions, dumping...).

***NB*** : seules les cultures d’exportation, en particulier le coton, bénéficient de soutiens conséquents. Les cultures céréalières, pourtant base de l’alimentation et source de revenu pour la majorité de la population, sont délaissées par les États.

La conjugaison de ces phénomènes a des conséquences graves sur les économies nationales et la sécurité alimentaire des ménages. Les hommes n’hésitent plus à partir en exode pour tenter d’améliorer le revenu familial et satisfaire les besoins alimentaires ; les femmes restent seules ; leur charge de travail domestique augmente.

L’insécurité alimentaire constitue une menace pour les populations ; elle met en danger les programmes conçus pour un développement économique prospère.

Pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire, différentes actions ont été entreprises par l’État, les partenaires au développement ou les ONG, parmi lesquelles la création de Banques de céréales qui peuvent être un outil efficace au niveau local.

### **III. QU’EST-CE QU’UNE BANQUE DE CÉRÉALES TRADITIONNELLE ?**

#### ***3.1 Un outil visant à améliorer la sécurité alimentaire au niveau local.***

La Banque Céréalière est un dispositif décentralisé de sécurité alimentaire, organisé et géré par les agriculteurs au niveau du village. C’est un outil de développement local qui permet d’associer la participation populaire à la lutte contre l’insécurité alimentaire.

La Banque Céréalière collecte et achète les céréales, les stocke, les conserve puis les revend aux populations en période de soudure à prix non spéculatif, assurant ainsi l'approvisionnement céréalier du village et sa sécurité alimentaire.

L'achat des céréales est réalisé après les récoltes auprès des producteurs excédentaires, sur fonds propres ou obtenus par crédit auprès des systèmes de financement décentralisés.

Les BC recherchent différentes sources de financement pour collecter les céréales : auprès des banques financières classiques, des institutions de micro-finance et des projets ou ONG de développement qui pratiquent des taux d'intérêt plus intéressants.

Afrique Verte a initié, seule ou en partenariat avec différentes structures de micro-finance au Niger, au Burkina et au Mali, la mise en place d'un dispositif de financement pour les OP adapté au contexte céréalier. Ce système passe par le placement d'une caution auprès de caisses d'épargne et de crédit locales, avec un taux d'intérêt de l'ordre de 12% par an. Les bénéficiaires suivent une formation pour une meilleure gestion des fonds empruntés.

Les prix pratiqués à la vente par la banque céréalière doivent être inférieurs à ceux du marché ; la vente doit se faire prioritairement aux membres de la BC et aux nécessiteux du village. Les modalités de crédit et la fixation des quotas sont définies dans une politique sociale villageoise. Le crédit aux membres peut se faire en nature.

Par exemple pour 100 kg de prêt, on remboursera 110 kg, donc 10%.

Cette façon de gérer les banques de céréales a montré ses limites qui ont souvent été à la base de leur déclin.

En particulier, l'achat à la récolte et la vente en période de soudure en rotation unique ne permet pas de résoudre les besoins permanents d'approvisionnement des populations, ce qui justifie leur désintérêt.

De plus, les périodes de soudure ne se ressemblant pas, une chute des prix à cette période entraîne des ventes à perte pour la BC, ce qui compromet l'activité les années suivantes par manque de fonds.

## **IV. PARTICULARITÉ DES BANQUES DE CÉRÉALES AFRIQUE VERTE AU SAHEL**

### ***4.1 Un outil visant à améliorer la sécurité alimentaire et l'économie locale***

Tirant expérience du fonctionnement problématique des BC classiques, Afrique Verte innove dans ce domaine en favorisant l'aspect de commercialisation de céréales.

Concrètement, les BC fonctionnent suivant le principe de rotations multiples des stocks : chaque BC achète et vend plusieurs fois au cours de la campagne agricole. Le bénéfice en fin de campagne est la somme des petites marges cumulées sur l'ensemble des rotations. Cela permet aux coopératives de vendre à des prix raisonnables et non spéculatifs, tout en suivant l'évolution du cours du marché céréalier, évitant ainsi d'être victime d'une chute excessive des prix qui compromettrait l'activité.

Après les récoltes, les paysans membres de la BC vendent une partie de leur production à la banque, en contrepartie, ils gagnent un peu d'argent pour acheter des produits de base ou subvenir à leurs besoins. Ce stock de la BC constitue une réserve pour la population en période de soudure, mais la Banque peut également revendre des céréales sur d'autres marchés, afin de dégager des bénéfices.

Les familles membres peuvent avoir accès à la BC, soit par crédit soit par achat direct à des prix modérés.

Actuellement, avec les nouvelles formes de Banques cérésières, les comités de gestion peuvent solliciter des crédits auprès des institutions financières locales, leur permettant ainsi d'acheter leurs stocks initiaux de céréales. Les BC classiques avaient généralement un fonds de départ sous forme d'aide de l'État, d'une ONG ou d'un projet.

Aujourd'hui, le financement est sollicité auprès des institutions financières privées (structures de micro-finance) ou étatiques (structures de financement du développement agricole) ou même sur fonds propre. Les bénéfices dégagés permettent d'entretenir le magasin, de rembourser le crédit contracté au moment de la collecte ou de réaliser des infrastructures villageoises (dispensaires, forages,

achat de moulins...). Ils permettent également le renforcement du fonds de roulement de la BC.

## **V. BUT ET MOTIVATIONS**

Le but principal d'une banque de céréales est de mettre à la disposition des adhérents des stocks de céréales accessibles aux populations et de meilleure qualité. Les banques de céréales obéissent à deux objectifs fondamentaux :

- Le renforcement des capacités de stockage villageois pour une sécurisation alimentaire durable : il s'agit de réaliser l'activité de réhabilitation traditionnelle de formation des provisions de céréales ou de stockage, la vulgarisation des techniques de stockage ou de conservation.

- La fourniture de céréales à la population à des prix avantageux et à des conditions acceptables : les couches les plus défavorisées et les familles en déséquilibre fonctionnel constituent les groupes cibles privilégiés. La satisfaction des besoins alimentaires de ces couches contribue à l'accroissement de leurs capacités de production et au renforcement de solidarité villageois.

Les motivations des producteurs à la mise en place de banques de céréales sont soutenues par les éléments suivants :

- L'organisation de la collecte primaire des céréales sans l'intervention des opérateurs céréaliers.

- La régularisation des prix sur les marchés locaux.

- L'amélioration quantitative et qualitative de l'alimentation.

- La réduction des demandes de céréales de crédits auprès des opérateurs céréaliers notamment en période de soudure.

## **VI. OBJECTIF DES BANQUES DE CÉRÉALES**

Le but principal est de mettre à la disposition de structure communautaire locale organisée du village ou d'un groupe de villages, des stocks de céréales de qualité, accessibles aux populations. Selon les caractéristiques agro-écologiques de leur zone d'implantation (zone excédentaire, d'équilibre, déficitaire), les BDC peuvent avoir des objectifs différents :

- Dans les zones déficitaires, le souci principal de la banque est la sécurité alimentaire par la constitution d'un stock de céréales adéquat pour la soudure (la période de pénurie).

- Dans les zones chroniquement déficitaires, les BDC ont pour but d'assurer l'approvisionnement des populations durant toute la campagne.

- Dans les zones excédentaires, les banques de céréales ont pour objet principal d'aider les producteurs à écouler leurs excédents production.

- Dans les différentes zones de production, les banques de céréales ont des objectifs communs :

- Assurer une rémunération correcte des producteurs juste après les récoltes et en période de soudure mettre les céréales à la disposition des populations et lutter contre la spéculation des commerçants.

- Éviter le déplacement des populations pour l'achat des céréales en période de soudure ; ce qui fait ainsi une économie de temps d'argent et d'effort.

- Rendre autonome la communauté vis-à-vis des opérateurs céréaliers usuriers et à moyen terme, vis-à-vis de l'aide extérieure.

- Former les membres de la BDC en gestion d'entreprise communautaire de développement ; renforcer l'esprit de solidarité dans le village.

- Créer d'autres activités de développement autour de la banque.

### **6.1 Objectifs d'Afrique verte dans le domaine des Banques de Céréales**

Afrique Verte intervient pour améliorer la sécurité alimentaire en privilégiant une stratégie participative avec les organisations paysannes et les coopératives. Elle appuie ces groupements dans la constitution des stocks céréaliers et dans leur commercialisation pour :

- Privilégier la décentralisation des stocks de sécurité alimentaire, en incitant les villageois à les gérer en totale responsabilité,

- Soutenir le processus de professionnalisation des paysans en diffusant des formations,

- Développer les économies locales en permettant aux céréaliers sahéliens de vivre de leurs productions.

Afrique Verte répond aux demandes d'appui des associations paysannes et leur laisse l'initiative pour faire fructifier les investissements. Leur autonomie de décision est encouragée. Elles sont un outil économique coopératif servant les intérêts individuels, moyennant une politique optimale des prix concourant à l'amélioration du niveau de vie des populations.

Les Banques Céréalières permettent :

- De renforcer la sécurité alimentaire au Sahel,
- D'assurer la disponibilité de semences appropriées et adaptées aux conditions locales,
- De redistribuer des bénéfices sous forme de salaires ou achats de produits céréaliers qui assurent le financement d'activités économiques,
- D'inciter l'accroissement de la production agricole grâce aux retombées financières de l'écoulement des produits céréaliers à un prix incitatif.

Quelques indicateurs permettent de percevoir l'impact socio-économique des BC :

- L'accès aux céréales facilité pour les familles,
- La réduction des périodes de soudure dans les zones déficitaires car les BC sont presque toujours bien approvisionnées,
- La stabilité des prix des céréales dans les zones déficitaires,
- L'amorce du processus de professionnalisation des BC : évolution de l'offre et de la demande des banques, surtout pendant les bourses initiées par Afrique Verte ; professionnalisation en terme de structuration des BC appuyées par Afrique Verte, amélioration des capacités techniques (volume des transactions céréalières),
- La réalisation d'investissements sociaux et économiques.

## **VII. FONCTIONNEMENT DES BANQUES CÉRÉALIÈRES**

Dans un contexte de libéralisation de la commercialisation des céréales, les BC constituent une source d'approvisionnement pour les gros collecteurs mais aussi un outil de régulation des prix au niveau local. Avec le renforcement des organisations paysannes, les producteurs s'engagent à fournir les Banques en céréales, sur un quota minimum discuté et accepté de tous au préalable. Ainsi les

Banques sont alimentées et arrivent à mettre en place très rapidement leurs stocks. La vente des céréales peut intervenir à tout moment de l'année. Les travaux agricoles sont effectués pendant l'hivernage qui est également la période de soudure. La vente en hivernage permet d'approvisionner les paysans en semences et en vivres.

### **7.1 Les organes de gestion d'une BDC**

La gestion d'une Banque céréalière nécessite la mise en place d'un comité de gestion supervisé par son assemblée générale. L'établissement d'un règlement intérieur est un préalable au bon fonctionnement d'une Banque de céréales.

Il faut aussi des connaissances techniques permettant de tenir les documents comptables et de gestion (cahier de caisse, cahier d'achat, cahier des ventes et cahier de crédit). Les conseils pratiques pour appuyer les activités des BDC sont :

- Aider les populations à analyser leurs propres problèmes et à organiser leurs structures ;

- Former les dirigeants pour la prise en charge des opérations ;
- Ne jamais gérer directement les fonds remis aux populations.

L'élection des membres du comité de gestion obéit aux critères suivants :

- La représentativité par secteur d'activités, par sexe, par groupe d'âge et les groupes sociaux ;

- La représentativité sociologique et économique ;
- La disponibilité et la probité morale ;
- L'honnêteté, la confiance, le volontariat et le bénévolat.

La gestion de la BDC obéit également à la connaissance des démarches suivantes :

- La précision des règles et conditions d'adhésion ;
- La définition des responsabilités des instances de décision ;
- La détermination de la politique d'achat et de vente.

### **7.2 Formation des responsables de la banque de céréales**

Les comités de gestion ont des besoins de formation en comptabilité, gestion commerciale et gestion des stocks. L'alphabétisation fonctionnelle est un préalable. Le niveau de formation de base constitue parfois un point de blocage au bon

fonctionnement des organisations paysannes. Les équipes d'intervention d'Afrique Verte ont une cellule formation visant à renforcer les capacités professionnelles des producteurs.

## **VIII. CRÉATION D'UNE BANQUE DE CÉRÉALES**

L'installation d'une BC nécessite une étude de faisabilité pour mieux prévoir sa rentabilité et son efficacité. La BC est créée par des villageois qui s'associent pour constituer le capital de départ. Il est préférable de l'installer dans le village afin que chacun puisse s'y rendre facilement. Le magasin doit être placé dans un lieu sûr et facile à surveiller. Il existe plusieurs types de constructions : en banco (terre battue de type traditionnel) ou en dur (briques de ciment et toiture en tôles). Il faut également prévoir un équipement minimal : palettes, bascule, balance, calculette, table, chaise et armoire métallique...

### ***8.1 Les éléments constitutifs d'une Banque de Céréales***

Les éléments indispensables à la constitution d'une banque de céréales sont : la communauté villageoise ; l'infrastructure et le produit.

#### ***8.1.1. La communauté villageoise***

Elle regroupe les jeunes, les femmes et les hommes. Les banques obéissent aux principes coopératifs basés sur l'adhésion libre, volontaire et un homme une voix au vote. En raison de l'homogénéité de la communauté, les BDC jouent un rôle social et économique. Le rôle social permet de contrôler et de renforcer la solidarité alimentaire au sein de la communauté tandis que l'aspect économique assure la durabilité de l'activité. Avec les perpétuelles mutations de la communauté et ses besoins instables, il va de soi que les techniques de stockage et de conservation des céréales ont évolué.

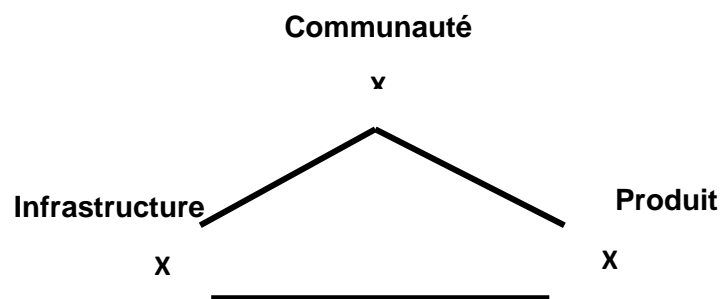
#### ***8.1.2. L'infrastructure (magasins, greniers, silos, canaris, gourdes, sacs, etc.)***

La structure gère, protège le stock contre l'influence des effets de l'environnement dans lequel elle se trouve. Les dimensions, la disposition de même que l'emplacement des infrastructures varient selon les besoins de stockage et la culture de la communauté. La communauté façonne l'infrastructure en fonction des traditions, des habitudes et coutumes et des expériences en matière de

stockage. La structure gère le produit et assure sa conservation dans le temps et dans l'espace. La qualité du produit est donc liée à la fois aux conditions et aux techniques de stockage et de conservation. En effet, le magasin peut être une location, un emprunt ou propriété.

### **8.1.3. Le produit**

Il représente le résultat du travail fourni par la communauté. Il est aussi fonction de la capacité de travail et de stockage de la communauté. Les banques de céréales mettent donc en relation ces trois éléments indissociables : la communauté, l'infrastructure et le produit.



## **8.2 Le capital de départ**

Le capital de départ est la somme qu'il faut rassembler en espèce ou en nature comme fonds d'investissement et de roulement pour commencer les activités de la banque. Il peut être uniquement en espèce (argent liquide), en nature (céréale) ou mixte (argent et céréale) et chaque type de capital a ses avantages et ses inconvénients.

Le capital de départ peut être constitué de trois façons différentes : par emprunt, par gestion d'un don ou par contributions communautaires. La contribution communautaire peut être en espèces, en nature ou mixte ; les trois cas ont leurs avantages et leurs inconvénients.

Il faut choisir le type de capital qui convient le mieux aux réalités socio-économiques de la zone. Il est préférable que les membres participent d'une façon ou d'une autre à la constitution du capital. Afrique Verte, depuis sa création, a participé au financement des stocks de nombreuses BC, en octroyant des crédits ou en facilitant leur obtention.

## **8.2.1 Les types de capital de départ**

### **8.2.1.1 le capital en espèce :**

Dans les zones à production excédentaire ou équilibrée, ce type de capital permet de mieux rémunérer la production plus que les opérateurs privés céréaliers. Le stock ainsi constitué, bien géré, permet de couvrir localement les besoins en céréales.

Dans les zones déficitaires, il permet certes de payer des grains aux producteurs à un prix plus élevé que chez les commerçants, mais il sera difficile pour la banque de couvrir localement tous ses besoins en céréales.

Dans les zones de production suffisante, le financement de ladite banque de céréales risque d'être utilisé par les communautés à d'autres fins.

**Avantages :** les avantages d'un capital en espèces sont :

- La rémunération de la production dans les différentes zones;
- La familiarisation du comité de gestion à la commercialisation et la concurrence ;
- La familiarisation du comité de gestion aux systèmes bancaires formels ;
- La couverture des besoins dans les zones de surplus ou d'équilibres.

Inconvénients : ce sont :

- La non couverture des besoins dans les zones déficitaires;
- Le risque de sous-utilisation du capital dans les zones déficitaires;
- Le risque d'utilisation d'une partie ou de la totalité du capital à d'autres fins.

### **8.2.1.2 le capital en nature**

Dans la zone de surproduction ou d'équilibre, le capital en nature ne permet pas de rémunérer la production. S'il vient de l'extérieur, il y aura abondance de grains dans la localité et les prix des céréales deviennent très bas durant toute l'année.

Dans les zones déficitaires, ce type de capital, surtout s'il vient de l'extérieur permet à la banque de couvrir tous ses besoins en céréales.

Dans les trois (3) zones (excédentaires, d'équilibres, déficitaires), le capital en nature empêche le comité de gestion de connaître les règles élémentaires du commerce céréalier. Pire, s'il vient de l'extérieur, il risque d'être considéré comme une aide alimentaire pure et simple.

Avantages: le seul avantage du capital en nature est la couverture partielle des besoins en céréales dans les zones déficitaires.

Inconvénients: ils sont :

La non rémunération de la production dans les trois zones;

La non familiarisation du comité de gestion aux circuits commerciaux des céréales;

Un risque d'assimiler la BDC à une aide alimentaire.

### **8.2.1.3 Le capital mixte (argent et céréales)**

Il est constitué en partie de capital en espèces et en partie en nature. Bien que le capital en nature présente de grands inconvénients, souvent la communauté n'a pas le choix, surtout en zone déficitaire où les revenus des populations sont très faibles. Ce type de capital est intéressant dans les zones d'équilibre ou déficitaires. Il est aussi intéressant dans les zones excédentaires lorsque les membres de la BDC fournissent eux même une partie ou la totalité du capital en nature.

## **IX. L'EXPÉRIENCE D'AFRIQUE VERTE**

La quasi-totalité des OP du réseau Afrique Verte dispose d'un fonds pour la réalisation des actions céréalières : fonds propres, crédits bancaires, crédits des institutions décentralisés.

Ils permettent aux OP de constituer : un stock de commercialisation qui fonctionne par rotations (plus important en zone excédentaire) et un stock de sécurité (plus important dans les zones déficitaires), destiné à couvrir les besoins alimentaires en période de soudure.

**a) Au Niger**, 2851 BC dont 330 féminines ont été recensées en avril 2002 sur l'ensemble du pays. Les promoteurs de BC sont très nombreux : par exemple, 62 promoteurs dans la région de Tillabéry pour 676 BC ! Cette multiplicité des promoteurs s'accompagne d'une multiplication des approches et stratégies, parfois nuisibles aux BC.

En 2002, les 2851 BC recensées ont stocké en moyenne 42.491 tonnes de céréales les tonnages commercialisés par les OP du réseau Afrique Verte grâce aux bourses céréalières ont atteint environ 1.600 tonnes de céréales.

**b) Au Mali**, Afrique Verte collabore avec plus de 400 OP à l'échelle du pays qui commercialisent les céréales et disposent de stocks de sécurité. Sur le total des stocks, environ 60% sont destinés à la commercialisation (50 tonnes par OP en moyenne) et 40% constituent le stock de sécurité. Les OP qui fonctionnent uniquement sous la forme de BC au Mali représentent à peu près 25% du total des OP suivies, soit environ 100 BC, situées essentiellement en zone déficitaire (Gao, Mopti et Kayes) ; elles bénéficient de l'appui conseil des animateurs d'Afrique Verte et reçoivent les formations relatives au fonctionnement et à la gestion des banques de céréales.

**c) Au Burkina**, le pays compte environ 2.000 BC dont 800 sont véritablement fonctionnelles, c'est-à-dire réalisant des activités d'achat et de vente de céréales. Les autres sont dans l'impossibilité de travailler par manque de fonds, de magasin ou par inexistence d'un organe de gestion. Afrique Verte Burkina appuie environ une centaine de banques de céréales qui stockent 15 à 30 tonnes de céréales en moyenne et ont commercialisé 1.800 tonnes de céréales pour la campagne 2001-2002.

## **X. LES TYPES DE BANQUES DE CÉRÉALES**

Suivant les zones de production (déficitaires, d'équilibre précaire, excédentaires), les banques de céréales sont classées en type: de grenier villageois, de boutique villageoise et de banques à vocation commerciale.

### ***10.1. Les banques de céréales de type grenier villageois***

Elle fonctionne dans les zones à équilibre précaire où les besoins céréaliers ne sont pas totalement satisfaits, mais les besoins en période de soudure sont souvent importants à cause des ventes précoces des céréales.

Les banques jouent un double rôle :

- La réduction des ventes précoces et des besoins d'approvisionnement externe en période de soudure;
- La facilitation de l'accès des ménages nécessiteux aux stocks céréales.

Ces banques fonctionnent de la façon suivante:

- Les céréales locales sont achetées à la récolte auprès des producteurs à des prix avantageux par rapport à ceux des opérateurs privés céréaliers;
- Les stocks de sécurités sont constitués pour la période de soudure.

### ***10.2. Les banques de céréales de type boutique villageoise***

Ces types de banques de céréales fonctionnent mieux dans les zones structurellement déficitaires. Les besoins d'approvisionnement en céréales sont importants; mais les ressources financières sont insuffisantes pour s'en procurer surtout en période de soudure. Son intérêt est de mettre à la disposition des populations notamment les producteurs les plus démunis, des stocks de céréales à des prix préférentiels. Le stock constitué est réservé pour la période de soudure. Ainsi, elles favorisent le renforcement de la solidarité villageoise. Dans cette zone la commercialisation à la récolte est très faible. Les revenus sont faibles mais les besoins alimentaires sont importants en cette période de soudure. La mise en œuvre des banques de céréales de ce type contribue à atténuer la disette, la famine, ainsi que l'exode des populations.

### ***10.3. Les banques de céréales à vocation commerciale***

Elles fonctionnent dans les zones excédentaires où les problèmes prioritaires sont la satisfaction des besoins céréaliers (alimentaire), la valorisation et la commercialisation des excédents de céréales. Elles assurent les fonctions suivantes:

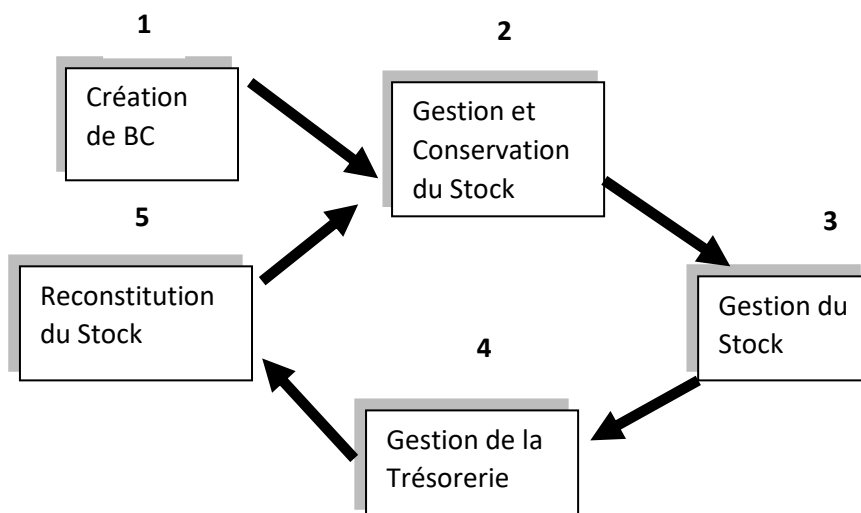
- La sécurité alimentaire: l'approvisionnement des ménages en déséquilibre fonctionnel et la sécurisation des populations en cas de calamité;
- L'approvisionnement interne: la disponibilité de stock de céréales en période de soudure par l'achat de l'offre locale, réduction des frais d'approvisionnement externe;
- Le désapprovisionnement interne et externe de la zone: les excédents de céréales sont stockés puis vendus aux officines cérésières, aux opérateurs privés ou à d'autres banques de céréales à des prix favorables. Ces stocks jouent un rôle très important dans la stabilisation des prix sur les marchés et également l'accroissement des revenus agricoles des producteurs.

## XI. LES ACTIVITÉS DES BANQUES DE CÉRÉALES

Les principales activités des banques de céréales sont : les achats, le stockage et la conservation, les ventes, la maîtrise des ressources et des dépenses.

La durabilité des activités des banques de céréales repose sur l'utilisation des fonds de roulement. L'équilibre du système de gestion constitue une des conditions indispensables à la durabilité des activités.

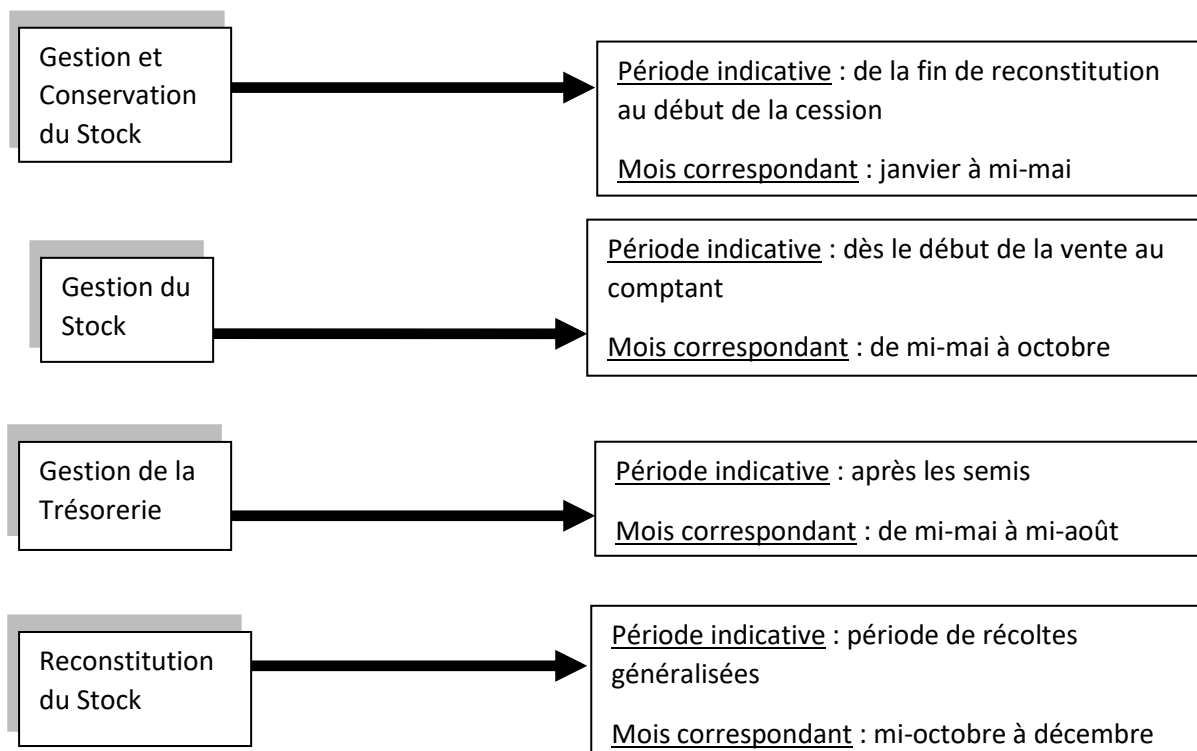
### LE CYCLE DE GESTION DE LA BC



### LE CALENDRIER DE GESTION DE LA BC

#### Phase du cycle de Gestion

#### Calendrier



## **XII. RÔLE DES BANQUES DE CÉRÉALES**

### ***12.1 Dans la sécurité alimentaire des ménages***

Les BDC, de par leur mode de gestion et leurs fonctions sur l'ensemble de la filière agroalimentaire, jouent un rôle très important dans la sécurité des ménages. Ses effets se manifestent par quatre fonctions :

- La fonction de sécurité alimentaire et nutritionnelle: les BDC permettent la disponibilité des céréales au moment où les populations en ont besoin. Elles contribuent à l'amélioration de l'alimentation et de la nutrition et aussi à l'augmentation de la production.
- La fonction de sécurité des revenus: les activités de commercialisation sont assurées par les BDC au moment des récoltes. Elles valorisent les céréales locales freinant ainsi l'intervention des opérateurs privés. Les BDC rémunèrent le prix des céréales plus que les commerçants, agissent ainsi sur le revenu des producteurs. Elles rendent autonomes les producteurs vis-à-vis des commerçants usuriers.
- La fonction de sécurité de la force de travail: la force de travail du producteur doit être entretenue. La disponibilité des céréales et la facilité accordée aux ménages d'y accéder sont des conditions d'entretien et de reproduction de cette force de travail. Elle correspond aux dépenses d'énergie nécessaire pour produire des céréales.
- la fonction de sécurité sanitaire: un ménage de façon équilibrée est à l'abri des carences alimentaires.

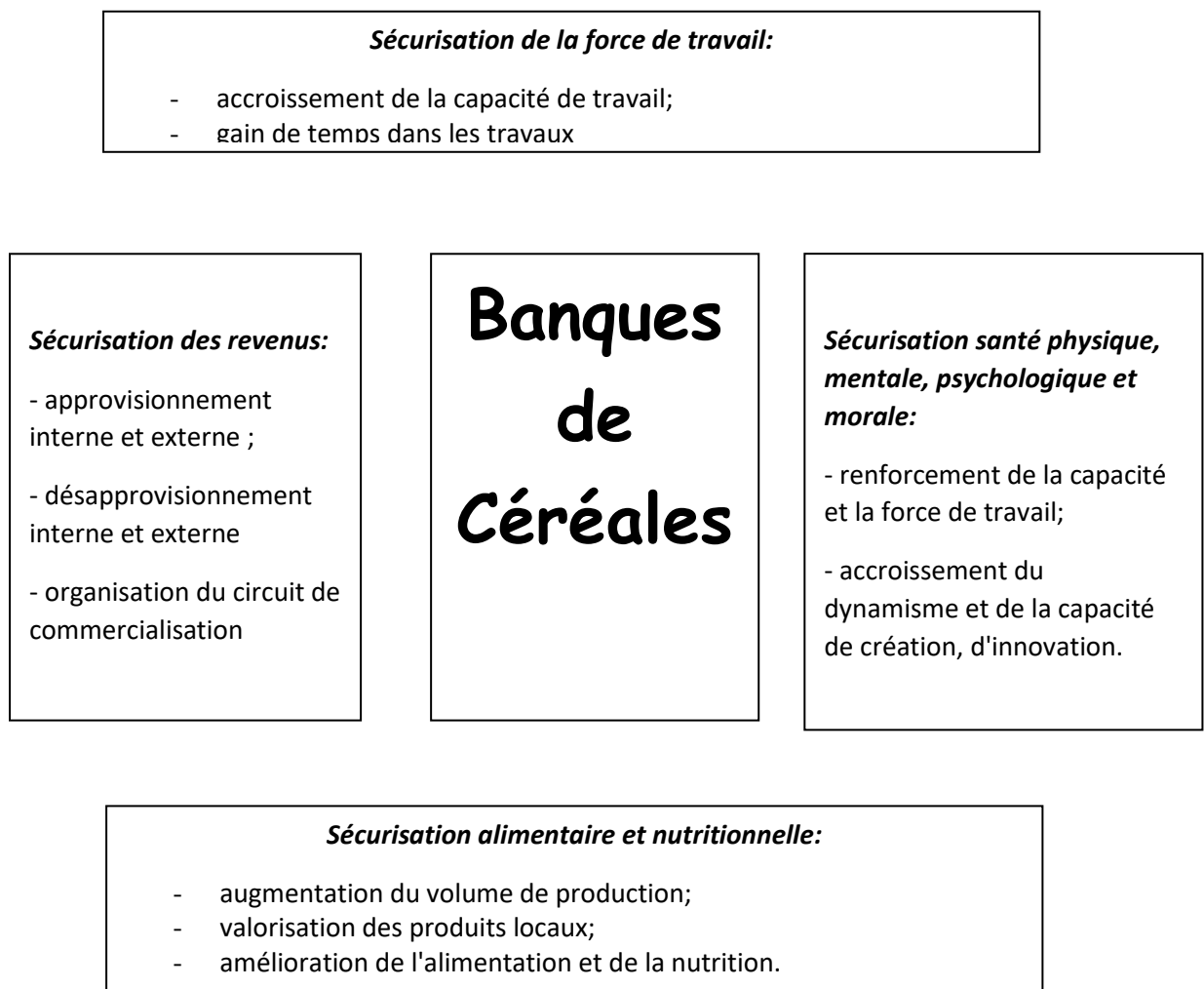
### ***12.2 Dans le dispositif de stockage de céréales au Mali***

Depuis la libéralisation du marché céréalier intervenue en 1982, les prix sont devenus très instables d'une campagne agricole à l'autre. Cette grande volatilité des prix compromet la sécurité alimentaire des ménages à faibles revenus car ils consacrent une bonne partie de leurs revenus à l'achat des céréales. Parallèlement, l'instabilité des prix constitue une contrainte à la promotion de l'agrobusiness car elle augmente les risques des investissements agricoles.

La question de sécurité alimentaire qui se pose pour les décideurs politiques est comment réguler les marchés agricoles tout en préservant les acquis des réformes

économiques entreprises dans le cadre de l'ajustement structurel. Il s'agit essentiellement d'utiliser les mécanismes du marché pour assurer à la grande majorité de la population l'accès aux céréales à moindre coût tout en assurant un environnement de prix incitatifs et stables qui favorise les investissements dans le secteur agricole et des actions d'assistance alimentaire pour les plus pauvres.

Schéma: Fonction potentielle assurée par les banques de céréales



Source: Guide pratique des banques de céréales au Mali

Pour ce faire, l'État doit mettre en œuvre une bonne politique de stockage, afin d'assurer une meilleure régulation du marché. La fonction de base du stockage dans la commercialisation est ***de réguler l'offre dans le temps et dans l'espace par rapport à une demande relativement constante.***

Cette régulation se fait à travers la constitution de stocks pendant les récoltes permettant ainsi de relever le niveau moyen des prix au producteur, d'une part, et de modérer les hausses de prix en période de soudure en augmentant l'offre à travers la mise en marché des quantités initialement stockées, d'autre part. Cependant, cette fonction de régulation a un coût qui doit être couvert par un taux suffisant de retour sur investissement sur le stockage. ***Le retour sur investissement est fonction de l'écart entre les prix de vente au déstockage et les prix d'achat à la récolte.***

L'écart de prix ci-dessus mentionné détermine à la fois l'accès des pauvres à la nourriture pendant la période de soudure et les incitations pour les agents stockeurs. Le dilemme pour les décideurs politiques est qu'ils veulent qu'un plus grand nombre de consommateurs aient accès aux céréales pendant la période de soudure à des prix modérés, d'une part et inciter les agents stockeurs à investir dans le stockage d'autre part.

Au Mali et dans les pays du sahel de façon générale, le stockage des céréales se fait, à la fois par le secteur public et le secteur privé et à différents niveaux. Ainsi nous distinguons le stockage au niveau villageois (stocks communautaires, stocks paysans), les stocks institutionnels (OPAM, ONG et PAM) et les stocks des commerçants. Depuis la crise de 2004/05, les banques se sont développées et constituent aujourd'hui un des maillons essentiels du dispositif de régulation du marché à travers le stockage.

La question fondamentale est de savoir si elles peuvent concurrencer avec les autres acteurs privés sans subvention. En effet, le risque est grand de voir les banques de céréales entraver le développement d'un système de stockage privé compétitif à travers des systèmes de subventions déguisés.

La présente note discute de l'impact potentiel des banques de céréales sur le fonctionnement du système de commercialisation au Mali. Elle décrit dans un premier temps les différents types de stockage existants au Mali. Dans un deuxième temps, l'impact potentiel des banques de céréales sur les incitations des autres acteurs à stocker sera présenté.

### ***12.2.1 Les différents types de stocks***

On distingue deux grandes catégories d'agents stockeurs au Mali. Il s'agit des acteurs institutionnels et des acteurs privés.

#### ***12.2.1.1 Acteurs Institutionnels***

- **Le Stock National de Sécurité (SNS) :**

L'activité de stockage du secteur public repose sur le Stock National de Sécurité (SNS) et intègre depuis la dernière grande crise de 2004/05, un Stock d'Intervention de l'État (SIE). Le SNS qui est conjointement financé par les donateurs et l'État sont conçus pour permettre au pays de disposer d'une quantité de céréales nécessaire en vue de faire face à d'éventuelles crises alimentaires en attendant l'arrivée des importations ou aides éventuelles de l'extérieur du pays. Ce stock qui correspond à un niveau plafond de 35.000 Tonnes physiques et un montant financier correspondant à 23.000 Tonnes de céréales sèches est soumis à un code de gestion accepté par toutes les parties prenantes. Quant au SIE, il se chiffre à 35.000 Tonnes de céréales, dont 10.000 Tonnes de riz.

La gestion de ces stocks prévoit ainsi un renouvellement au tiers tous les ans dans le cadre de la rotation technique pour éviter un séjour prolongé des céréales en vue de garantir leur qualité au regard de l'alimentation humaine. Ceci fait à peu près 23.300 Tonnes de céréales à stocker par an, bon an mal an.

Ce renouvellement de 23.300 Tonnes qui se fait sur achats locaux et sur les récoltes en cours, permet ainsi de jouer une fonction essentielle, c'est celle de réguler le marché en cette période en vue d'un relèvement des prix à la production des céréales au moment où ceux-ci sont à leur niveau le plus bas. Par cette fonction,

c'est le revenu du producteur qui est supposé être rehaussé en vue de garantir les productions futures.

En année de production très excédentaire, la rotation des 23.300 Tonnes peut se révéler insuffisante à faire relever le niveau moyen des prix à la production. Ainsi, pendant les années d'excédent de production, la stimulation des exportations en direction des pays voisins devient une nécessité pour soutenir les prix au producteur. En conséquence, les interdictions d'exporter pendant les moyennes et mauvaises années sont contreproductives pour la conquête des marchés à l'exportation qui permettent de stabiliser les prix à l'intérieur en permettant au pays de se maintenir dans le système de vases communicants, caractérisant le commerce des céréales au niveau de la sous-région.

#### • **Stocks ONG**

Beaucoup d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) intervient sous diverses formes au niveau des populations. Ces interventions peuvent se faire à travers la distribution de produits alimentaires, notamment des céréales. Celles-ci sont :

- Importantes au regard de leur apport au niveau des populations surtout en période de crise ;

- Jugées positivement par les populations bénéficiaires ;

Cependant, les stocks de produits disponibles au niveau de la plupart de ces ONG sont très mal maîtrisés (statistiques pas toujours disponibles à temps pour quantifier ces disponibilités ou les actions programmées par les acteurs) par l'État en vue de leur prise en compte dans un programme plus vaste d'intervention au niveau des populations nécessiteuses en cas de crises graves.

A l'instar de l'OPAM, les ONG interviennent elles aussi sur les marchés céréaliers dans le cadre de leurs achats. Elles contribuent de ce fait à accroître la demande de céréales et au relèvement des prix au moment de leurs interventions. Compte tenu de ce rôle important qu'elles jouent sur le marché céréalier, il est important qu'il

soit connu à temps le niveau prévisionnel de leur interventions et que leurs effets tant au cours des achats qu'en période de distribution soient mieux connus.

En effet, en se plaçant dans un schéma de campagne très déficitaire, les interventions des ONG ou autres acteurs (État, banques de céréales etc.) pour des volumes très importants peuvent être des facteurs de tensions sur les marchés. En plus, si les interventions des ONG auprès des populations ne sont pas connues de l'État qui intervient lui aussi, ceci peut être une source de désordres et de doublons d'où le gaspillage de ressources qui auraient pu bénéficier à d'autres, notamment en période de crise où les distributions gratuites de céréales sont très souvent effectuées.

#### • **Stocks PAM**

Le Programme Alimentaire Mondiale aussi dispose de stocks de produits alimentaires ou de céréales. A l'instar de l'OPAM et des ONG, le PAM intervient lui aussi dans les achats des céréales. Quand le PAM intervient pour ces opérations, il le fait très souvent en collaboration avec l'OPAM, ce qui permet de mobiliser des stocks importants au niveau des acteurs, contribuant à rehausser les prix sur les marchés au moment des récoltes. Les mêmes analyses faites par rapport aux limites des actions de ces opérations font ressortir leur caractère ponctuel, et très souvent très limité en termes de volume pour constituer une solution aux grandes instabilités de prix inhérentes aux bonnes campagnes dans nos pays.

#### ***12.2.1.2 Acteurs privés***

L'analyse du rôle des stocks institutionnels a montré leur limite à stabiliser les prix intérieurs. La question est de savoir en quoi les stockages privés peuvent-ils contribuer à la stabilité des prix et constituer un moyen d'assurer le stockage pluriannuel des céréales au Mali ? Dans la catégorie des acteurs du stockage privé on distingue les stocks paysans, les stocks communautaires, les commerçants et les consommateurs.

### • **Stockage paysan**

Au Mali, le stockage paysan est de loin le plus important en volume. En effet, selon les conclusions de l'Étude de l'Impact de la Libéralisation sur le fonctionnement des filières céréalières au Mali, Mai 1999, on estime entre 9 et 26% du mil produit dans les zones de Ségou et du Séno qui sont régulièrement mis sur le marché. S'agissant du sorgho, selon les exploitations, ce chiffre varie entre 14 et 60% à Ségou et de 16 à 27% en zone CMDT et, où le maïs est vendu à concurrence de 30%. S'agissant du riz cette proportion varie de 20 à 40 en zones ORS et Office du Niger.

Selon la même étude citée ci-dessus, ce sont les grandes exploitations qui commercialisent la majorité de leur production pendant la période de soudure tandis que les petites exploitations sont obligées principalement de vendre pendant la période des récoltes. Les ventes opérées après la récolte concernent 71% des producteurs de l'Office du Niger, contre 25% dans la zone CMDT. Il ressort de ces analyses que le gros du stockage dans le système de commercialisation au Mali est réalisé au niveau des producteurs qui mettent progressivement les stocks sur les marchés tout au long de l'année. Cette pratique de stockage au niveau du village devrait s'amplifier avec le développement de plus en plus de la commercialisation d'autres produits, alternatifs aux ventes précoces de céréales (pastèques, échalote, noix de karité etc.).

### • **Stockage Communautaire**

Le stockage communautaire comprend les banques de céréales dans leur version initiale, le crédit sur le stockage villageois ou la commercialisation du groupe. Toutes ces formes de stockage peuvent jouer un rôle important dans la régulation du marché si elles portaient sur de grandes quantités. Ces formes de stockage ont été promues dans la plupart des cas par les ONG et les bailleurs de fonds dans les années 1970, pour aider les producteurs à mieux commercialiser leur production à la récolte et obtenir des prix rémunérateurs. Malheureusement, ce type de stockage peine à se développer malgré le rôle potentiel qu'il pourrait jouer dans le

système de commercialisation, sans les appuis constants des ONG ou des donateurs.

#### • **Stockage des Commerçants**

Au lendemain de la libéralisation, on constate un accroissement dans l'investissement privé dans les infrastructures de stockage, à travers un rachat des magasins de la SOMIEX. Cependant, des études ont montré que cet accroissement de capacité de stockage au niveau des commerçants n'a pas été suivi par une augmentation réelle du stockage, notamment en ce qui concerne les céréales sèches. En effet, les commerçants préfèrent les rotations rapides au stockage de longue durée. Ceci, montre plutôt leur spécialisation dans l'arbitrage spatial toute l'année. Selon les mêmes études, la rotation des stocks est importante au niveau des commerçants dont les stocks n'excèdent pas une semaine et demie pour 84% des grossistes et 87% des demi-grossistes. Cette rotation rapide des stocks au niveau des commerçants correspond à une stratégie de réduction des risques liés au stockage, aux variations des prix, aux coûts financiers d'intérêt dans les cas fréquents de crédits informels.

#### ***12.2.1.3 Système de stockage des céréales dans les magasins***

##### • **Aspect technique de stockage**

La gestion des stocks communautaires demande des exigences. Le comité est chargé de veiller de façon régulière sur la qualité des grains. La durée de la conservation des céréales varie suivant la variété et les conditions de stockage.

##### • **Norme de stockage**

- L'ensachage des céréales facilite le stockage, le comptage et le transport du grain;

- Dans la mise en place d'une banque de céréale, on doit tenir compte du choix de l'infrastructure de stockage déterminée par la quantité et la durée de stockage des grains.

- Le local doit être bien aéré et ventilé, avoir le toit haut et bien fermé, avoir un sol et des murs bien cimentés pour éviter les termites ;

- Le stockage dans le magasin doit respecter les règles suivantes: disposer les stocks loin des murs intérieurs (0,5 ou 1m pour éviter l'attaque des insectes, favoriser une bonne aération du magasin). Pour cela, il faut éviter le sur-stockage du magasin. Mettre les stocks sur des palettes en bois à 20cm de hauteur du sol; enduire les palettes au préalable d'huile de vidange. L'entreposage exige des conditions spécifiques (l'utilisation des bâches).

- Prévoir des allées entre les stocks ;

- Ne pas atteindre le toit du magasin (1 ou 2 m du plafond).

• **Précaution à prendre avant le stockage**

Quand les graines sont mûres et bien séchées, elles sont faciles à conserver. Pour éviter les dommages, les dispositions utiles à prendre sont:

- Vider, nettoyer rigoureusement et dans certains cas, fumiger (désinsectiser) le magasin avant le stockage des grains;

- Établir un calendrier pour le traitement des grains (traitement chimique ou traditionnel) qui permette de réduire les pertes.

### **XIII. L'IMPACT POTENTIEL DES BANQUES DE CÉRÉALES**

Si les banques de céréales sont considérées comme des réserves de céréales, constituées au moment des récoltes et gérées par les communautés locales, en vue d'être revendues à un prix compétitif lorsque les céréales deviennent rares et chères sur le marché national, alors elles peuvent constituer un pilier important du dispositif de sécurité alimentaire.

Ainsi, le développement des banques de céréales comme partie intégrale du dispositif de gestion des crises alimentaires conjoncturelles au niveau communautaire permettra de soutenir la production nationale par des prix rémunérateurs au producteur à travers le stockage des excédents des bonnes années de production. Parallèlement, la mise en marché de ces stocks pendant les années de déficit permettra de modérer la hausse de prix au profit des consommateurs. Dès lors, la question est de savoir si les banques de céréales peuvent jouer ce rôle de stockage pluriannuel sans subvention.

L'expérience de nouveaux types de banques de céréales par le CSA depuis la crise alimentaire de 2004/05 est confrontée à plusieurs difficultés parmi lesquelles on peut citer :

- Faiblesse de capacité de gestion des responsables des banques au niveau local (finance et gestion physique des stocks) ;
- Manque d'infrastructures appropriées pour le stockage des céréales ;
- Manque de statuts juridiques pour les banques ainsi que de leur comité de gestion ;
- Manque de professionnalisme commercial de la part des gestionnaires des banques de céréales ;
- Mauvaise participation des membres;
- Dans les zones déficitaires, les difficultés d'approvisionnement constituent souvent des problèmes;

- L'insuffisance ou le retard dans l'acquisition du prêt;
- La mévente dans les zones excédentaires;
- Le choix des céréales dans la communauté (tenir compte des habitudes alimentaires du milieu);
- Perception des stocks initiaux comme des aides alimentaires (création de la plupart des banques de céréales par décision politique sans demande effective des bénéficiaires).

Malgré toutes les difficultés évoquées plus haut, le développement des banques de céréales rentables est de nature à augmenter la compétition sur le marché céréalier au profit des consommateurs et des producteurs. Combien de banques de céréales sont aujourd'hui capables de s'autofinancer sans subvention de l'État ou des bailleurs ?

Le Mali ayant fait l'option de la libéralisation du marché céréalier, il est important que le CSA évite toute forme de subvention des activités des banques de céréales afin d'équilibrer le jeu de la compétition entre les différents acteurs du marché céréalier. En effet, les subventions aux activités des banques de céréales dans les zones déficitaires courent le risque de freiner le développement du secteur privé céréalier dans ces zones. Les subventions peuvent prendre la forme d'une vente des céréales en dessous de leurs coûts d'acquisition avec prise en charge des déficits d'exploitation des banques de céréales par l'État, les donateurs ou les ONG. Ceci constituerait un facteur de blocage du développement du stockage privé par les autres acteurs du marché.

Cependant, la subvention aux banques de céréales peut être la réponse appropriée dans les cas d'échec des marchés, notamment :

- Absence de marché dans une localité donnée ;
- Manque d'infrastructures de transport dans les localités données ;
- Existence de monopoles locaux avérés.

# **CHAP\_VIII : AGROFORESTERIE**

**1. LES BANQUES FOURRAGÈRES**

**2. BRISE-VENT**

**3. LA HAIE VIVE**

**4. PARC A KARITÉ**

**5. PARCS À NÉRÉ**

**6. JACHÈRE AMELIORÉE**

**7. PARC À FAIDHERBIA ALBIDA**

**8. LA CULTURE EN COULOIRS**